

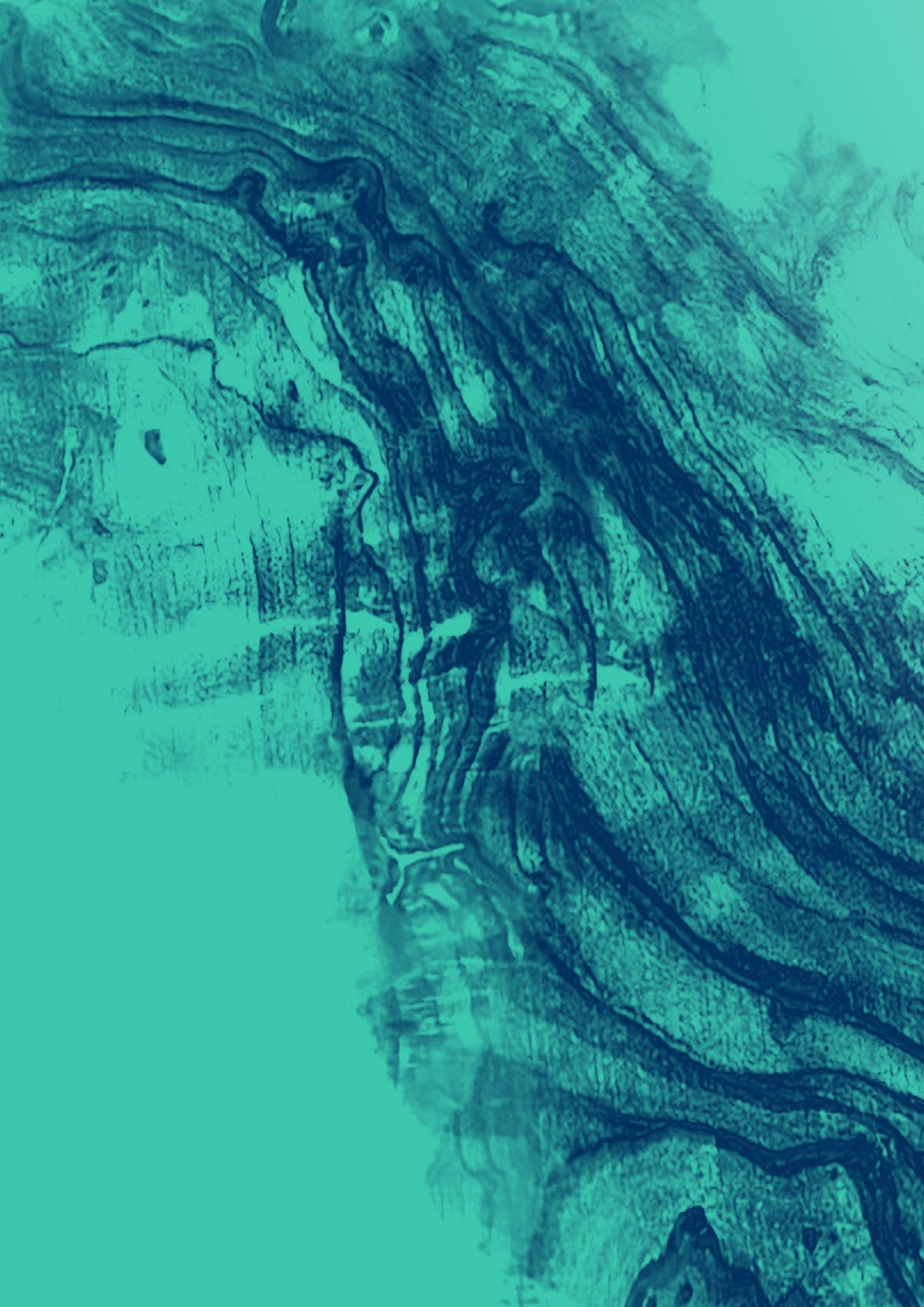
ÉNERGIES FOSSILES : PANORAMA DES STRATÉGIES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

Février 2025



INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE



INTRODUCTION

Dans ce rapport, l'Institut de la finance durable (IFD) dresse le panorama des stratégies de transition énergétique des acteurs de la Place financière de Paris. A l'instar du [panorama des stratégies de lutte contre la déforestation](#) (publié en mars 2024 par l'IFD), il a pour objectif un partage des bonnes pratiques et une déclinaison concrète des stratégies climatiques par type d'acteur financier pour accélérer la dynamique de Place et inspirer les Places financières à l'international. En particulier, les scénarios climatiques sont les outils indispensables pour mettre en œuvre la stratégie et comprendre le chemin emprunté par les acteurs. 15 acteurs financiers de la Place (groupes bancaires, assurances et sociétés de gestion) ont accepté de se prêter à l'exercice d'exposer leur stratégie climat, leurs outils et leurs actions. L'Institut de la Finance Durable dégage ainsi 10 bonnes pratiques pour la bonne utilisation des scénarios climatiques dans les stratégies climat des acteurs financiers.

UN GROUPE DE PLACE POUR PARTAGER LES CONNAISSANCES CONCERNANT LES TRAJECTOIRES RELATIVES AUX ÉNERGIES FOSSILES

Le financement des activités vertes et en transition est essentiel pour permettre de construire l'économie bas-carbone de demain. En parallèle, l'atteinte des objectifs climatiques implique également de réduire l'usage des énergies fossiles, à l'origine de 80% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, selon une trajectoire permettant un alignement progressif vers la neutralité carbone, qui doit combiner la contrainte carbone avec la faisabilité technique et économique.

Il y a maintenant plus d'un an, l'IFD lançait un groupe de travail pour partager les connaissances de la Place concernant les trajectoires relatives aux énergies fossiles. L'objectif était ainsi d'accélérer le déploiement des outils de compréhension des scénarios alignés 1.5°C adaptés aux acteurs financiers.

Dans la diversité des engagements des acteurs aujourd'hui, il s'agit de garder la science comme boussole pour sans cesse les confronter à la réalité du défi climatique. Les travaux ont démarré sur l'analyse approfondie des principaux scénarios énergie-climat de référence. Une série d'auditions avec les experts et scientifiques du climat a été menée, permettant de conduire une comparaison des méthodologies et d'en dégager des enseignements pour les investisseurs et financeurs. Ces travaux ont ainsi donné lieu à une première publication, [«Énergies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C»](#), en juin 2024 visant à extraire les principaux enseignements des scénarios climatiques alignés avec l'Accord de Paris.

Dans un contexte de forte attention sur les stratégies des entreprises et en particulier des institutions financières quant à leur action climatique et notamment leur stratégie vis-à-vis du financement des énergies fossiles, **ce rapport vise à construire un référentiel d'outils que les institutions pourront individuellement utiliser pour nourrir leur stratégie et action climatique.**

LES STRATÉGIES CLIMATIQUES DE LA PLACE DE PARIS : PANORAMA DES MÉTHODOLOGIES ET PLANS D'ACTION

Au-delà des engagements déjà pris par les acteurs, la méthodologie d'application est fondamentale. La majeure partie des acteurs de la Place de Paris dispose d'un plan d'action de décarbonation mise en œuvre au quotidien. De nombreux acteurs de la Place de Paris développent déjà leurs propres méthodologies ou s'appuient sur des méthodologies qui font référence sur la Place.

Réduire l'exposition au secteur des énergies fossiles est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs ayant participé au panorama. Cette stratégie de désengagement des énergies fossiles s'accompagne d'une volonté forte des acteurs de la Place de financer la transition, volonté qui s'est effectivement traduite ces dernières années par une augmentation importante des financements, même si la dynamique reste à amplifier pour accompagner la transformation de l'économie réelle.

Ce panorama montre que la plupart des acteurs de la Place s'appuient sur des scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) ou du GIEC pour construire leur stratégie climat (87% des participants). Plus précisément, 80% des volontaires ayant participé au panorama, citent le scénario «Net Zero Emission» de l'AIE comme une référence utilisée dans le développement de leur stratégie.

Que ce soit par le choix des scénarios ou l'utilisation des guides produits par les alliances Net Zero «GFANZ»¹, la grande majorité des acteurs se réfèrent à des scénarios intégrant un dépassement («overshoot») nul ou limité en cohérence avec les recommandations de la communauté scientifique. Ces scénarios priorisent le développement massif des énergies bas-carbone, l'électrification des usages et des gains importants en efficacité énergétique, sans reposer de manière trop significative sur les solutions d'élimination du CO₂ dans l'atmosphère.

Tous les acteurs participant au panorama sont engagés dans une alliance GFANZ, notamment la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA) et la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI).

1 Glasgow Financial Alliances for Net Zero

INTÉGRATION DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES DANS LA STRATÉGIE DES ACTEURS : 10 BONNES PRATIQUES DE PLACE

Dans le cadre de ce panorama, l'IFD dégage 10 bonnes pratiques pour la bonne utilisation des scénarios climatiques dans les stratégies climat des acteurs financiers.

Tout d'abord, les acteurs appréhendent avec rigueur et précaution les scénarios climatiques. S'appuyer sur les scénarios climatiques qui font référence dans la communauté scientifique est utile pour comprendre les grandes tendances mondiales et ainsi bâtir une stratégie climat fondée sur la science (Bonne pratique n°1) et en identifiant les indicateurs physiques les plus pertinents (Bonne pratique n°2). Actualiser régulièrement son scénario de référence est nécessaire pour être à jour des données les plus récentes sur l'évolution réelle des technologies et de l'évolution de la demande (Bonne pratique n°3). S'appuyer sur un seul scénario de référence et s'y tenir permet la cohérence des décisions d'investissement et de financement (Bonne pratique n°4), ce qui n'empêche pas de pouvoir le compléter avec des scénarios sectoriels et géographiques spécifiques en s'assurant de la logique de l'ensemble. S'ils existent, s'appuyer en priorité sur les scénarios mis à disposition par les gouvernements et les organisations internationales de premier plan est une bonne manière d'assurer une cohérence avec les engagements climatiques internationaux que ce soit au niveau mondial, régional ou national (Bonne pratique n°5).

Ensuite, le choix de son scénario climatique de référence se fait en s'appuyant sur le meilleur état des connaissances scientifiques. En cohérence avec le consensus scientifique, les acteurs utilisent des scénarios alignés sur une trajectoire 1,5°C avec un dépassement («overshoot») nul ou limité, une utilisation limitée des technologies à émissions négatives étant encore peu matures (Bonne pratique n°6) et une mobilisation réaliste des leviers de décarbonation (Bonne pratique n°7).

Enfin, sur ces bases, les acteurs définissent des actions tangibles chiffrées et budgétées ainsi qu'un calendrier prévisionnel. Il est préférable d'objectiver et quantifier les trajectoires climatiques, dans la mesure du possible (Bonne pratique n°8). Suivre un ratio comparant les financements et investissements aux énergies décarbonées avec ceux aux énergies fossiles peut être un bon indicateur pour piloter la transition pour les acteurs financiers (Bonne pratique n°9), tout comme le fait de se fixer des points de passage à moyen et long termes (Bonne pratique n°10).

À l'origine d'une dynamique unique au monde, la Place de Paris a pris des engagements ambitieux et a initié des actions tangibles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Mais l'urgence climatique exige d'aller plus vite et plus fort. La trajectoire actuelle de réchauffement planétaire est bien au-dessus des objectifs de l'Accord de Paris. La lutte contre le dérèglement climatique nécessite une action globale : pour que l'ambition se traduise par des réductions d'émissions significatives, il faut un dialogue permanent et une action commune résolue entre les décideurs politiques, les acteurs des secteurs financiers et de l'économie réelle. Les institutions financières ne peuvent pas agir seules : des politiques publiques favorisant l'accélération de l'action des entreprises et des ménages sont nécessaires pour que les institutions financières puissent accompagner la transition et jouer leur rôle essentiel dans le financement du secteur de l'énergie, développer la transition des énergies fossiles vers des sources d'énergie décarbonées. Depuis maintenant plusieurs années, la Place de Paris travaille activement à la mise en œuvre pratique de solutions de financement visant à accompagner la décarbonation du système économique.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| I. COMPRENDRE LES SCÉNARIOS CLIMATIQUES COMPATIBLES AVEC UNE TRAJECTOIRE 1.5°C POUR DÉFINIR SA STRATÉGIE FINANCIÈRE | 11 |
| A. RAPPEL : QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ? | 12 |
| 1. Les grands enseignements des scénarios climatiques compatibles avec une trajectoire 1.5°C | 12 |
| 2. La transition énergétique est un passage de relais entre des énergies fossiles aux énergies bas-carbone | 14 |
| B. LES PRINCIPAUX LEVIERS DE DÉCARBONATION POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE DANS UN SCÉNARIO 1,5°C : OPPORTUNITÉS ET LIMITES PHYSIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES | 18 |
| 1. Énergies renouvelables : vers un développement exponentiel | 19 |
| 2. Capture et stockage de carbone (CCS) et technologies d'élimination du CO ₂ dans l'atmosphère (CDR) : largement limitée par les capacités physiques de stockage | 22 |
| 3. Biomasse et bioressources : un levier de décarbonation fragile à la durabilité questionnable et en concurrence dans l'usage alimentaire des terres à cause de sa disponibilité limitée | 27 |
| 4. Hydrogène : une technologie à haut potentiel encore en développement | 33 |
| 5. Efficacité énergétique et sobriété : la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, mais quels leviers réalistes ? | 35 |
| II. COMMENT LES ACTEURS FINANCIERS DE LA PLACE DE PARIS METTENT-ILS EN ŒUVRE LA TRANSITION CLIMATIQUE ? | 39 |
| A. LA MOBILISATION DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS TÉMOIGNE D'UNE FORTE VOLONTÉ D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS | 40 |
| 1. Des politiques de désengagement du charbon à l'avant-garde | 40 |
| 2. Réduire les expositions aux hydrocarbures | 41 |
| 3. Le poids faible des énergies fossiles dans les bilans des acteurs de la place | 41 |
| 4. Les financements de la place en faveur de la transition en forte progression | 42 |
| B. LES STRATÉGIES CLIMATIQUES DE LA PLACE DE PARIS : MÉTHODOLOGIES ET PLANS D'ACTION | 43 |
| 1. L'Accord de Paris au cœur des stratégies climatiques des acteurs de la Place de Paris. | 43 |
| 2. Un périmètre élargi de secteurs couverts par les stratégies climat | 43 |
| 3. Mise en œuvre de stratégies d'engagement | 44 |
| 4. Des stratégies d'exclusion robustes concernant les énergies fossiles | 44 |
| 5. Une riche diversité d'outils méthodologiques avec le scénario Net Zero Emission de l'AIE comme référence largement partagée | 44 |
| 6. Une participation accrue aux alliances Net Zero et partenariats internationaux | 48 |
| C. LES ALLIANCES «NET ZERO» AU CENTRE DES COALITIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES : ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE COMPARATIVE | 49 |
| 1. Des différences structurelles | 49 |
| 2. Des divergences méthodologiques | 50 |
| 3. Une mise en œuvre en cours | 54 |
| TABLEAU DE COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ALLIANCES GFANZ | 56 |
| TABLEAU DE COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES DE FIXATION DES CIBLES GFANZ | 58 |

III. BONNES PRATIQUES : LA SCIENCE COMME BOUSSOLE DE L'ACTION CLIMATIQUE INTÉGRÉE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

63

SCÉNARIOS CLIMATIQUES : L'OUTIL INDISPENSABLE POUR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CLIMAT

64

A. APPRÉHENDER AVEC RIGUEUR ET PRÉCAUTION LES SCÉNARIOS CLIMATIQUES

65

B. CHOISIR SON SCÉNARIO CLIMATIQUE DE RÉFÉRENCE EN S'APPUYANT SUR LE MEILLEUR ÉTAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

68

C. DÉFINIR DES STRATÉGIES ASSORTIES D' ACTIONS TANGIBLES, CHIFFRÉES ET BUDGÉTÉES ET D'UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL

71

D. PROCHAINES ÉTAPES POUR PRÉCISER LE CADRE D'ACTION DES ACTEURS FINANCIERS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

72

PANORAMA DES STRATÉGIES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE DE PARIS

75

A. GROUPES BANCAIRES

77

Société Générale

78

BNP Paribas

81

Crédit Agricole

84

Groupe BPCE

87

La Banque Postale

89

Crédit Mutuel Arkéa

91

B. SOCIÉTÉS DE GESTION

93

Amundi

94

La Banque Postale AM

96

Groupama AM

99

BNP Paribas AM

101

Ofi Invest AM

103

C. ASSURANCES

106

Crédit Agricole Assurances

107

MAIF

109

AEMA Groupe (Abeille Assurances et MACIF)

112

BPCE Assurances

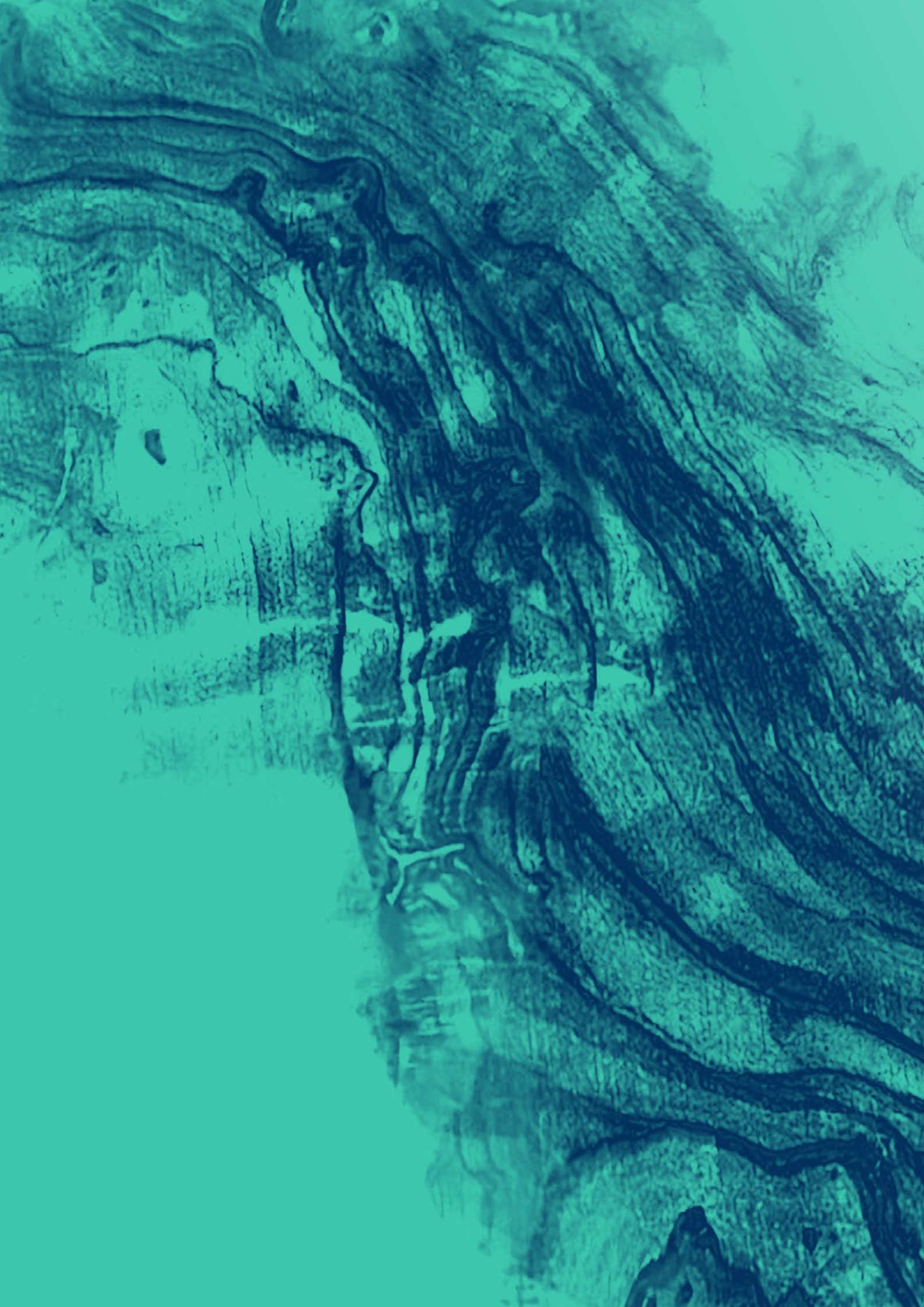
115

CONCLUSION

119

REMERCIEMENTS

121



ÉNERGIES FOSSILES : PANORAMA DES STRATÉGIES DE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

I. COMPRENDRE LES SCÉNARIOS CLIMATIQUES COMPATIBLES AVEC UNE TRAJECTOIRE 1.5°C POUR DÉFINIR SA STRATÉGIE FINANCIÈRE

A. RAPPEL : QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

1. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES COMPATIBLES AVEC UNE TRAJECTOIRE 1.5°C

La première phase des travaux du groupe de travail a visé à dégager les messages clés des principaux scénarios énergie-climat existants alignés sur un objectif 1.5°C. Les travaux se sont appuyés sur six scénarios provenant d'institutions de référence dans le domaine de la modélisation climatique: l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Networking for Greening the Financial System (NGFS, s'appuyant sur les travaux de laboratoires de recherches), l'International Renewable Energy Agency (IRENA) et BloombergNEF (BNEF). Si ces scénarios se fondent sur des méthodologies et des hypothèses différentes, l'objectif était de dégager les grandes tendances, malgré la diversité d'approches des scénarios présentés. Les scénarios se fondent sur une analyse physique des systèmes d'énergie et d'émissions de CO₂, certains proposent également une projection des investissements nécessaires. Une analyse comparative sur les deux volets a été présentée dans le premier rapport publié par l'Institut de la Finance Durable en juin 2024 [«Énergies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C»](#): dont la synthèse est reprise ci-après.

Trajectoires énergétiques: les scénarios 1.5°C tracent un chemin commun possible mais étroit.

1. *Pour atteindre le Net Zero en 2050, la décarbonation du secteur énergétique est prioritaire, aussi bien dans les usages d'énergie que dans la production d'énergie.*
2. *Pour décarboner les usages et la production d'énergie, les solutions reposant sur l'électrification des usages et l'efficacité énergétique sont prioritaires, car ce sont les plus efficaces dans une grande majorité des usages (action de décarbonation au coût d'abattement du CO₂ le plus abordable).*
3. *Des solutions importantes de décarbonation des usages et de la production d'énergie sont déjà matures: véhicule électrique, pompe à chaleur, substitution des moyens carbonés de production d'électricité (notamment le charbon) par des moyens bas-carbone de production d'électricité.*
4. *Vers 2050, la demande d'énergie finale (en sortant notamment les énergies fossiles du mix énergétique) devra baisser, et en parallèle la demande en électricité devra augmenter.*
5. *D'ici à 2050, la consommation de charbon et de pétrole devra être drastiquement réduite. La tendance à la forte baisse de la demande en gaz est également très claire, même si plus variable en fonction des scénarios.*
6. *Répondre à la hausse de la demande en électricité décarbonée exige une hausse très significative de la production, via un mix diversifié reposant principalement sur une forte croissance des énergies renouvelables.*
7. *Le rôle anticipé de l'hydrogène varie d'un scénario à l'autre à cause de son coût de production encore très élevé, et doit être prioritairement destiné aux secteurs les plus difficile à décarboner.*
8. *Le CC(U)S et les solutions à émissions négatives (BECCS, DACCS, afforestation) seront probablement nécessaires pour atteindre l'objectif 1.5°C mais ces leviers sont contraints, notamment par des limites physiques.*

Trajectoires d'investissements: les scénarios 1.5°C reposent sur des ratios d'investissement radicalement inversés.

1. *Afin de respecter les trajectoires limitant le réchauffement à 1,5°, les investissements dans les énergies fossiles devraient être divisés par 2, voire par 4, d'ici à 2050 par rapport à 2020. Selon l'AIE, ces investissements devraient même être divisés par 2 d'ici 2030, et ne devraient pas financer de nouveaux projets de production.*
2. *Les investissements en approvisionnement dans les énergies bas-carbone doivent être multipliés par 2,5 à 3 fois dès 2030 par rapport aux montants de 2020.*
3. *En termes de ratio, les investissements dans la transition énergétique au niveau mondial doivent représenter 10\$ pour 1\$ dans les énergies fossiles d'ici 2030, contre 1\$ pour 1\$ il y a encore 5 ans et 1,7\$ pour 1\$ aujourd'hui.*

2. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST UN PASSAGE DE RELAIS ENTRE DES ÉNERGIES FOSSILES AUX ÉNERGIES BAS-CARBONE

L'ensemble des scénarios climatiques met en avant deux phénomènes concomitants et conduisant à une demande globale d'énergie primaire relativement stable d'ici à 2050 (malgré des divergences entre les scénarios) :

- Diminution de la part des énergies fossiles dans la demande d'énergie primaire : entre 2030 et 2050, selon les scénarios, la part des énergies fossiles est divisée par 2, voire 4, dans la demande d'énergie primaire². La demande de charbon et de pétrole est drastiquement réduite dans tous les scénarios pour atteindre des niveaux résiduels en 2050. Le rôle à long terme du gaz dans la transition est plus variable, la demande est divisée par 1,5 ou par 20 d'ici 2050 selon le scénario³.
- L'augmentation de la part de l'électricité (principalement décarbonée) dans la demande d'énergie finale améliore également l'efficacité énergétique : entre 2030 et 2050, selon les scénarios, la part de l'électricité dans la demande finale est multipliée, a minima, par 2⁴.

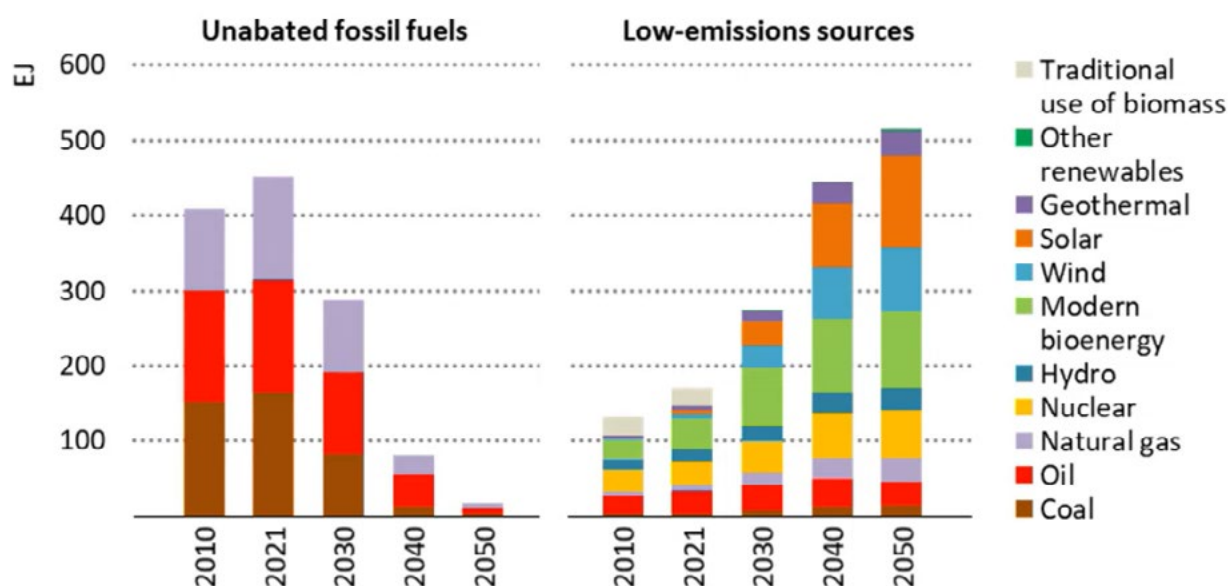


Figure – Evolution des sources de production énergétique dans le système énergétique global du scénario NZE de l'AIE (Source: AIE – WEO 2022)

2 IFD, «Energies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C», juin 2024

3 Ibid.

4 Ibid.

L'avenir énergétique est ainsi porté par les technologies à faibles émissions carbone: le solaire, l'éolien, la géothermie, les bioénergies, l'hydraulique, le nucléaire, etc. Il s'agit d'exploiter au mieux toutes les sources décarbonées. Dans les scénarios climatiques compatibles avec l'objectif 1,5°C (comme dans le NZE de l'AIE), la grande majorité du résiduel d'énergies fossiles encore consommé après 2050 est couplé avec des technologies de capture et stockage de carbone (CCS).

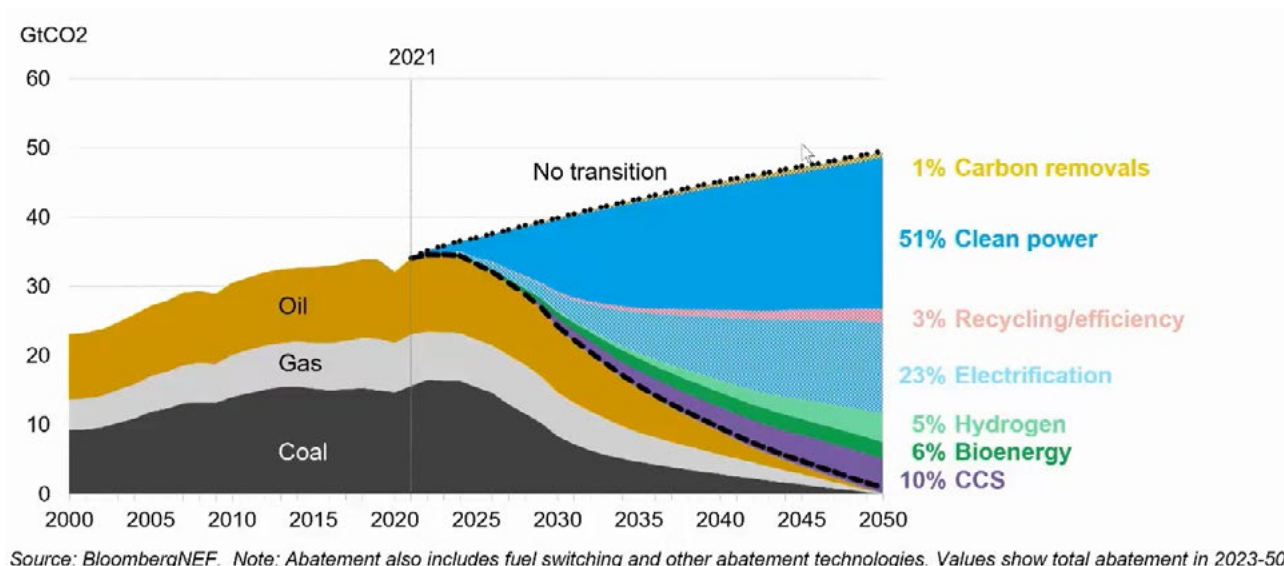


Figure – Réductions des émissions de CO₂ dues à la combustion des énergies fossiles, NZS par rapport à un scénario sans transition, couvrant l'ensemble du système énergétique (Source: BloombergNEF – NEO 2022)

La grande majorité de l'effort de décarbonation (plus de 75% ici dans le scénario Net Zero de BloombergNEF) repose sur le développement de capacités de production d'électricité bas carbone (51%) assortie de l'électrification du secteur énergétique (23%) et d'un gain en efficacité énergétique (cette dernière prenant une part plus faible dans le scénario BNEF que dans celui de l'AIE). Le dernier quart concerne des technologies qui sont encore peu matures aujourd'hui (hydrogène, bioénergie en dehors du secteur de l'électricité, capture et stockage de carbone, la capture de carbone direct dans l'air, etc.).

Focus Les objectifs à court et moyen termes pour rester en dessous d'1.5°C selon l'AIE

L'AIE a fait cet exercice pour son scénario NZE en fixant des objectifs à court et moyen termes à respecter pour rester en ligne avec le scénario. Ils proposent quelques points de passage nécessaires:

- Dès aujourd'hui, plus de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles sans CCS («no new oil and gas fields approved for development and no new coal mines or mines extensions»⁵): l'investissement dans de nouveaux projets d'extraction ne peut se définir comme aligné sur le scénario NZE de l'AIE;
- Dès 2025, plus aucune vente de chaudière fonctionnant à partir d'énergies fossiles;
- Dès 2030, plus aucune centrale à charbon sans CCS dans les économies développées⁶;
- Electricité 100% décarbonée à partir de 2035 dans les pays développés (et à partir de 2040 dans le reste du monde);
- En 2040, la moitié des bâtiments existants ont fait l'objet d'une rénovation énergétique performante;
- A partir de 2035, 100% des ventes de voiture sont électriques.

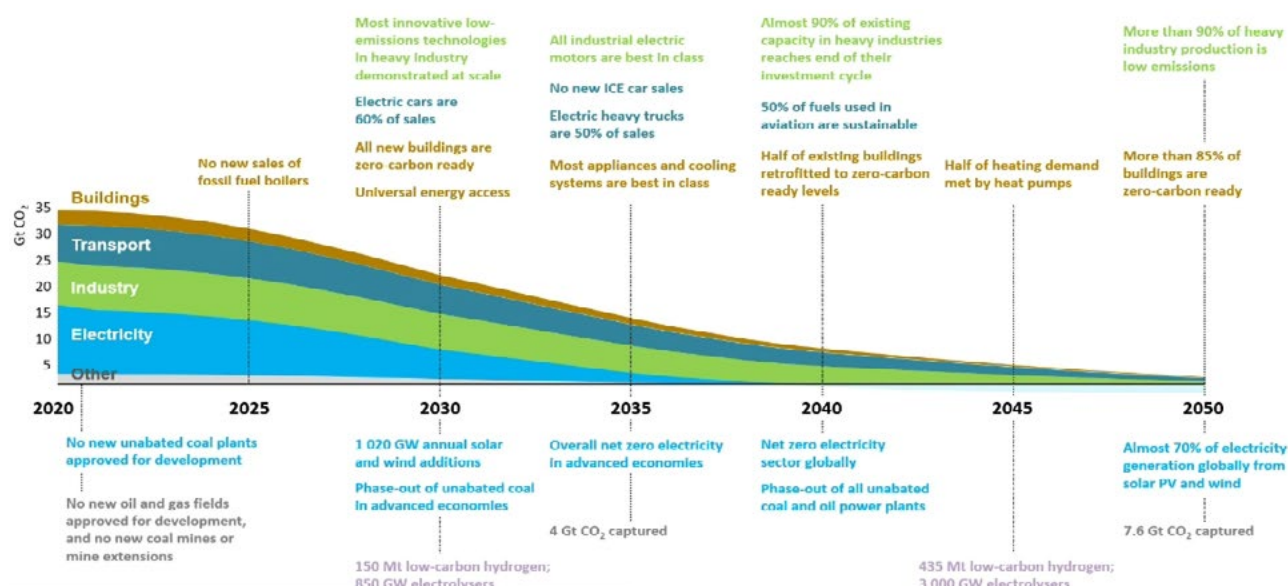


Figure – Les principaux passages pour atteindre 1,5°C dans le NZE de l'AIE (Source: AIE – WEO 2022)

5 WEO 2022, AIE

6 Wording de l'AIE est "Phase out of unabated coal in advanced economies", avec la définition suivante: "Advanced economies: OECD regional grouping and Bulgaria, Croatia, Cyprus, Malta and Romania."

Une transition qui se manifeste dans les investissements associés

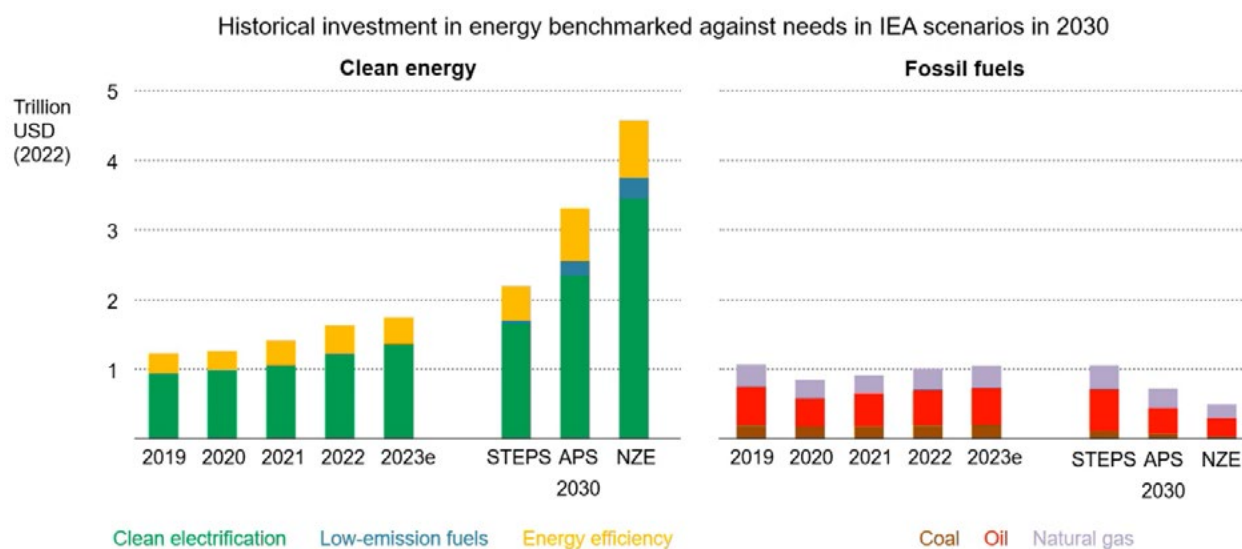


Figure – Comparaison des investissements dans les énergies bas-carbone et les énergies fossiles dans les scénarios de l'AIE (Source: AIE – WEO 2022)

Selon l'AIE⁷, si le ratio d'investissement à l'échelle mondiale était d'environ 1\$ d'investissement dans la transition énergétique (production d'énergie bas-carbone et efficacité énergétique) pour 1\$ dans les énergies fossiles il y a 5 ans, il est aujourd'hui de 1,7 pour 1. Mais pour être sur une trajectoire de neutralité nette à 2050, ce ratio devrait se situer à 10\$ pour 1\$ en 2030. Sur ces 10\$ d'investissement pour la transition bas-carbone, 6\$ devrait être consacrés à la production d'énergies – essentiellement d'électricité – bas carbone (y compris stockage, réseau, etc.). Les investissements actuels dans les énergies décarbonées ne sont aujourd'hui pas suffisants pour compenser l'impact sur la production d'énergie totale induite par la nécessaire baisse des investissements dans les énergies fossiles. En 2030, il demeure quelques investissements résiduels dans les énergies fossiles (pour l'efficacité énergétique, le CCS, les usages non-énergétiques, etc.).

7 AIE, WEO 2023

B. LES PRINCIPAUX LEVIERS DE DÉCARBONATION POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE DANS UN SCÉNARIO 1,5°C : OPPORTUNITÉS ET LIMITES PHYSIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Comprendre les différents leviers de décarbonation de l'économie mondiale est un préalable nécessaire à la définition de toute stratégie climatique.

Comprendre quels sont les alternatives aux énergies fossiles facilite leur développement par les financements et les investissements alloués. Parmi de nombreux leviers, cinq d'entre eux sont souvent évoqués et feront l'objet de l'étude de cette partie : les énergies renouvelables et les énergies décarbonées dans leur ensemble comme l'hydraulique ou le nucléaire ; les technologies de capture, d'élimination et de stockage de carbone ; la biomasse ; l'hydrogène ; et l'efficacité énergétique. A cela il faut ajouter les investissements dans l'amélioration du réseau du fait de l'électrification des usages et l'intermittence des énergies renouvelables (stockage notamment batteries, flexibilité et interconnexions).

Analyser la faisabilité physique et socio-économique de ces trajectoires est primordiale car les scénarios climatiques ne prennent pas toujours pleinement en compte les limites physiques du développement de chacun des leviers de décarbonation.

La principale raison à cela est que le développement de ces technologies à l'avenir, leur mise à l'échelle, est toujours incertain. Il n'est pas aisé de prédire les avancées technologiques qui émergeront d'ici 25 ans, et d'autant plus d'ici 50 ans. Mais l'état de la science d'aujourd'hui peut néanmoins donner quelques indications sur le potentiel de développement de chacun des leviers. Certains leviers sont soumis à des contraintes physiques lourdes. Ainsi, pour développer le CCS/CDR, les infrastructures nécessaires au stockage du carbone est une sérieuse limite à son développement à grande échelle. Pour la biomasse, les limites de disponibilité des terres, sera le premier facteur limitatif. Concernant l'hydrogène, les technologies d'électrolyse étant très énergivores, le développement d'un hydrogène dit «vert» restera toujours relativement couteux.

Cette partie vise ainsi à synthétiser quelques éléments clés dans la compréhension des différents leviers de décarbonation.

Une leçon claire se dégage de cette analyse : aucun des leviers de décarbonation n'est la solution magique à elle seule, ils ont tous leurs avantages et inconvénients. Il s'agit ainsi de les combiner et de les adapter aux usages les plus efficaces pour limiter le coût de la transition et optimiser l'usage de l'énergie.

1. ENERGIES RENOUVELABLES : VERS UN DÉVELOPPEMENT EXPONENTIEL⁸

Pour réussir la transition énergétique au niveau mondial, les scénarios climatiques alignés avec un objectif 1.5°C mettent en avant un développement exponentiel des énergies renouvelables associé notamment à l'électrification des usages. Si le propos se concentre ici sur la production d'énergie, ces investissements ne peuvent se faire sans un effort important également sur les capacités de stockage de l'énergie (notamment les batteries) et l'amélioration des réseaux (flexibilité et interconnexions) du fait de l'intermittence des EnR. Le développement des capacités renouvelables doit également se faire en parallèle de développement de moyens de production décarbonés pilotables comme l'hydraulique ou le nucléaire.

Besoin d'un développement massif des EnR

Répondre à la hausse de la demande en électricité décarbonée exige une hausse très significative de la production, via un mix diversifié reposant principalement sur une forte croissance des énergies renouvelables. En amont de la COP 28, l'AIE recommandait aux Etats signataires de tripler les capacités d'énergies renouvelables d'ici à 2030 ce qui est apparu dans le texte final de l'accord signé par les 198 gouvernements présents. Le triplement, d'ici à 2030, de la capacité mondiale d'énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité par rapport aux niveaux de 2022 porterait cette capacité à plus de 11 000 GW, conformément au scénario NZE de l'AIE⁹.

Pour massifier la production d'électricité, les énergies renouvelables sont clés. Il s'agit d'un déploiement massif de capacités solaires et éoliennes pour remplacer la production d'énergie fossile, une tendance observée quel que soit le scénario. La production d'énergie solaire doit, en moyenne, multiplier par 40 entre 2020 et 2050, et par 15, en moyenne, pour l'énergie éolienne¹⁰. En parallèle, les énergies bas carbone pilotables doivent également être développées telles que l'hydraulique et le nucléaire en fonction du contexte local et des choix politiques.

Peut-on développer les EnR à la vitesse projetée par les scénarios climatiques ?

L'Agence Internationale de l'Energie se veut rassurante sur la capacité à développer les EnR au rythme nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Aujourd'hui, la croissance des EnR est exponentielle : les ajouts annuels de capacité renouvelable mondiale ont augmenté de près de 50 % pour atteindre près de 510 gigawatts (GW) en 2023, soit le taux de croissance le plus rapide des deux dernières décennies. C'est la 22e année consécutive que les ajouts de capacité renouvelable établissent un nouveau record¹¹.

8 Cette partie a été rédigée grâce aux apports de l'Agence International de l'Energie.

9 IEA (2024), Renewables 2023, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/renewables-2023>

10 IFD, «Energies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C», juin 2024

11 IEA (2024), Renewables 2023, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/renewables-2023>

Selon l'AIE, dans le cadre des politiques et des conditions de marché existantes, la capacité renouvelable mondiale devrait atteindre 7 300 GW d'ici à 2028. Ces trajectoires sont des projections à la hausse par rapport à leur dernière publication au vu des progrès mondiaux en un an. Cette trajectoire de croissance permettrait de multiplier par 2,5 la capacité mondiale actuelle d'ici à 2030, ce qui n'est certes pas à la hauteur de l'objectif de triplement mais il est encore possible de combler l'écart pour atteindre plus de 11 000 GW d'ici à 2030.

L'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque sont moins chers que les centrales à combustibles fossiles, qu'elles soient nouvelles ou existantes. En 2023, l'AIE estime que 96 % des nouvelles installations photovoltaïques et éoliennes terrestres à l'échelle de l'entreprise ont des coûts de production inférieurs à ceux des nouvelles centrales au charbon et au gaz naturel¹². En outre, les trois quarts des nouvelles centrales éoliennes et solaires photovoltaïques offraient une électricité moins chère que les installations existantes utilisant des combustibles fossiles. Les systèmes éoliens et solaires photovoltaïques deviendront plus compétitifs en termes de coûts au cours de la période de prévision.

Selon l'AIE, il ne tient qu'aux Etats d'accélérer légèrement leurs efforts pour être en ligne avec les objectifs de triplement des énergies renouvelables: 1) remédier aux incertitudes politiques et réponses politiques tardives au nouvel environnement macroéconomique; 2) investir davantage dans les infrastructures de réseau pour permettre une expansion plus rapide des énergies renouvelables; 3) simplifier les démarches administratives et des procédures d'autorisation et répondre aux problèmes d'acceptation sociale; 4) financer davantage les économies émergentes et en développement. Encore selon l'AIE, la résolution de ces problèmes peut entraîner une augmentation de près de 21 % de la croissance des énergies renouvelables, ce qui permettrait au monde d'être sur la bonne voie pour respecter l'engagement de triplement de la consommation mondiale.

Le développement des EnR doit s'appuyer sur le développement des réseaux et des énergies décarbonées pilotables qui assurent la sécurité énergétique

Le développement des EnR a pour conséquence l'intermittence de la production énergétique. Cela ajoute les investissements nécessaires à l'amélioration du (stockage notamment batteries, flexibilité et interconnexions). Quel que soit le scénario, les besoins d'investissement dans le réseau, le stockage et la flexibilité sont multipliés par 4 ou 5 et doublent dès 2030 par rapport à 2020 dans les scénarios compatibles 1,5°C¹³.

12 Ibid.

13 Institut de la Finance Durable, «Energies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C», juin 2024

Investment in grid/storage/flexibility* (trillion\$/year)

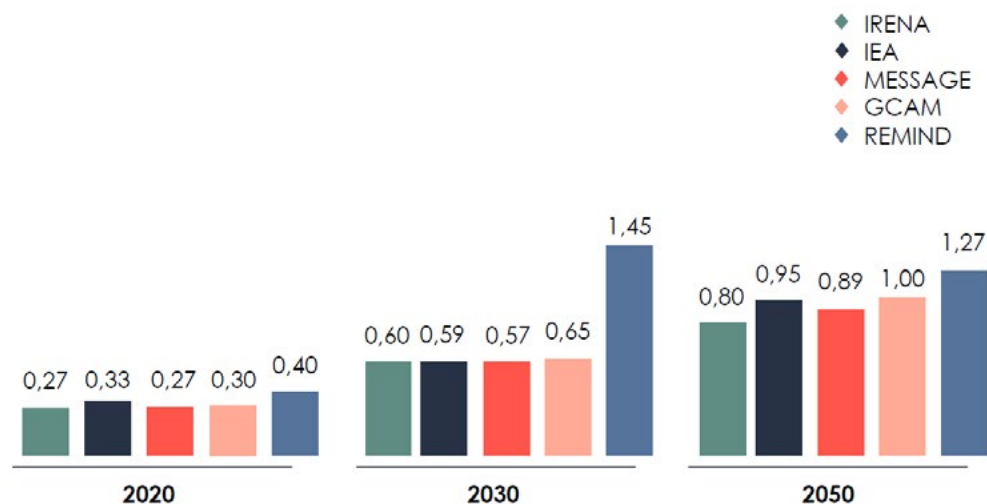


Figure – Investissements dans le réseau énergétique (Source: Carbone 4, IFD)

Aussi, l’intermittence oblige à un suréquipement en terme de capacité en EnR et surtout pour un certain temps une production d’électricité complémentaire à base d’énergies fossiles pour pouvoir continuer à assurer la stabilité du réseau.

Ainsi, il est nécessaire de développer en parallèle la production des énergies décarbonées pilotables. Parmi les énergies décarbonées, l’énergie nucléaire joue un rôle important dans le cadre d’une trajectoire mondiale de sécurité énergétique vers l’objectif «zéro émission» étant une énergie pilotable. Dans le scénario NZE de l’AIE¹⁴, la capacité de production d’électricité nucléaire double, passant de 413 GW au début de 2022 à 812 GW en 2050. Les ajouts annuels de capacité nucléaire atteignent 27 GW par an dans les années 2030, ce qui est plus élevé que dans toutes les décennies précédentes. La part mondiale du nucléaire dans la production totale atteint 8 % en 2050. Les économies émergentes et en développement représentent plus de 90 % de la croissance mondiale, la Chine devant devenir le premier producteur d’énergie nucléaire avant 2030. Les économies avancées enregistrent collectivement une augmentation de 10 % du nucléaire, les mises hors service étant compensées par de nouvelles centrales, principalement aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et au Canada. L’investissement mondial annuel dans l’énergie nucléaire passe de 30 milliards d’USD dans les années 2010 à plus de 100 milliards d’USD d’ici 2030 et reste supérieur à 80 milliards d’USD jusqu’en 2050.

L’énergie nucléaire est reconnue comme moyen de production d’électricité bas carbone utile à l’atteinte des objectifs de neutralité carbone, notamment dans l’accord final de la COP 28 (déc. 2023) et dans le Règlement (UE) 2024/1735 du 13 juin 2024 «relatif à l’établissement d’un cadre de mesures en vue de renforcer l’écosystème européen de la fabrication de produits de technologie «zéro net» et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 qui liste dans son article 4 (liste des technologies zéro net) les technologies de l’énergie nucléaire de fission en particulier. La Commission européenne a déclaré par ailleurs, mardi 6 février 2024, qu’elle comptait sur le développement des petits réacteurs nucléaires

14 <https://www.iea.org/reports/nuclear-power-and-secure-energy-transitions/executive-summary>

(SMR) pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE, avec en ligne de mire «le déploiement des premiers réacteurs d'ici 2030»¹⁵. Aussi, réunis à New York, les représentants de 14 banques et institutions financières se sont déclarés¹⁶ prêts à soutenir davantage l'atome civil afin d'atteindre l'objectif fixé par la COP28: le triplement des capacités du secteur d'ici 2050.

2. CAPTURE ET STOCKAGE DE CARBONE (CCS) ET TECHNOLOGIES D'ÉLIMINATION DU CO₂ DANS L'ATMOSPHÈRE (CDR) : LARGEMENT LIMITÉE PAR LES CAPACITÉS PHYSIQUES DE STOCKAGE¹⁷

Deux hypothèses cruciales dans les modèles climatiques concernent la disponibilité des méthodes d'élimination du CO₂ de l'atmosphère (CDR pour *carbone dioxide removal* – comprenant notamment les technologies de *direct air carbon capture and storage*, le *bio energy carbon capture and storage* et l'afforestation) et de la technologie de capture et stockage de carbone (CCS pour *carbon capture and storage*), aucune des deux n'ayant encore été déployée à grande échelle.

Ces technologies seront probablement nécessaires pour atteindre l'objectif 1.5°C mais ces leviers sont fortement contraints, notamment par des limites physiques. Au-delà des limites physiques, l'un des facteurs limitants sera également les coûts de ces projets. La manière dont seront régulées ces technologies et les émissions carbone (par exemple par le prix du carbone) permettra ou non leur viabilité économique.

Bien distinguer CCS et CDR

Le CCS et le CDR sont souvent confondus, dans le cadre de la gestion du carbone (concept politique général regroupant le CCS et le CDR).

→ Le CCS et le CCU peuvent contribuer à réduire la quantité totale de nouveau CO₂ d'origine fossile émis dans l'atmosphère:

- Le captage et le stockage du carbone (CCS): Capture et stocke le CO₂ provenant de sources ponctuelles (par exemple, une centrale électrique au charbon ou au gaz) – s'il est mis en œuvre de manière efficace, le CSC peut contribuer à réduire (ou "atténuer") la plupart des nouvelles émissions de CO₂ que la source ponctuelle aurait émises dans l'atmosphère.
- Capture et utilisation du carbone (CCU): Réutilisation du carbone capturé dans des produits ou des processus. Il fait partie d'une catégorie connue sous le nom d'applications de "recyclage du carbone", dans laquelle le carbone capturé est réutilisé soit directement (par exemple, dans les serres, les boissons), soit comme ingrédient dans de nouveaux produits (par exemple, le béton, les carburants, les produits chimiques). La CCU ne conduit généralement pas à un stockage de CO₂ à long terme, mais plutôt à des émissions retardées, ce qui rend complexe l'impact de la CCU sur les réductions d'émissions.

15 https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/industrial-alliances/european-industrial-alliance-small-modular-reactors_en

16 <https://www.ft.com/content/96aa8d1a-bbf1-4b35-8680-d1fef36ef067>

17 Cette partie a été rédigée grâce aux apports précieux d'Alexandra Deprez, chercheuse à l'IDDRI

→ L'élimination du dioxyde de carbone (CDR) : Retire le CO₂ de l'atmosphère et le stocke dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques, ce qui entraîne une réduction nette de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère (si certaines conditions sont remplies, notamment la "permanence" du stockage). Parallèlement aux réductions drastiques des émissions, qui restent la principale priorité, le CDR joue un rôle limité dans la réalisation d'émissions "nettes zéro" en "contrebalançant" les "émissions résiduelles" limitées et difficiles à supprimer, et peut contribuer à la réalisation d'émissions "nettes négatives" si la quantité de CDR est supérieure aux émissions résiduelles. Cela inclut :

- La capture directe de l'air stockage du carbone (DACCS), qui nécessite de très grandes quantités d'énergie renouvelable, à un moment où l'énergie bas carbone est encore une ressource rare.
- La bioénergie avec CCS (BECCS), qui joue souvent un rôle majeur dans les scénarios "net zéro" inclus dans les rapports du GIEC, car elle est perçue comme résolvant deux problèmes en même temps : la fourniture d'une énergie "neutre en carbone" et l'élimination du CO₂ dans l'air. Pourtant, la "neutralité carbone" de la bioénergie reste très controversée (les règles comptables actuelles du GIEC qui comptabilisent la bioénergie comme "neutralité carbone" sont contestées comme étant erronées) et il est de plus en plus évident que l'expansion durable de la bioénergie est très limitée.

Des technologies probablement nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques...

Le CC(U)S et les solutions à émissions négatives seront nécessaires pour atteindre l'objectif 1.5°C. Le rôle à long terme du CC(U)S dans les scénarios à 1,5°C est relativement variable : certains se montrent ambitieux sur leurs hypothèses de travail alors que d'autres sont plus précautionneux. Alors que les capacités de stockage étaient quasiment à 0 en 2020, la capacité annuelle de captage et de stockage du carbone est multipliée par 3 à 10 entre 2030 et 2050 en fonction des scénarios envisagés : elle présente une fourchette très importante en 2050 (de 3,2 GtCO₂e à 10,9 GtCO₂e par an, du simple au triple)¹⁸.

... Mais de fortes incertitudes et limites concernant leur développement

Concernant le CCS

Le CCS est une technologie vieille de 50 ans. Pourtant, elle n'a pas encore été développée à grande échelle pour de multiples raisons. Actuellement, l'adoption du CCS se heurte à des obstacles liés à la technologie, à l'économie, aux institutions, aux préoccupations écologiques et environnementales et aux facteurs socioculturels :

→ La viabilité économique du déploiement du CCS reste incertaine à l'heure actuelle¹⁹. Le GIEC présente le CCS comme l'option d'atténuation la plus coûteuse et la moins prometteuse dans le secteur de l'énergie et de l'industrie jusqu'en 2030 par rapport à d'autres. La mise en œuvre du CCS augmente considérablement les coûts d'investissement d'une centrale de production d'électricité au charbon ou au gaz, doublant presque les dépenses par rapport à une installation sans CCS²⁰.

18 Ibid.

19 IPCC AR6 WGIII, Chapter 4

20 IPCC AR6 WGIII, Chapter 6

- Le CCS reste également à des décennies d'un déploiement à grande échelle, et se heurte à des limites d'échelle dues aux contraintes géologiques de stockage du carbone.
- La mise en œuvre du CCS nécessite des augmentations significatives de certaines ressources et produits chimiques, en particulier l'eau. Les centrales électriques équipées du CCS peuvent être confrontées à des arrêts intermittents en raison de la pénurie d'eau²¹.
- Le CCS nécessite de grandes quantités d'énergie, qui devraient être des énergies bas carbone afin de s'aligner sur une trajectoire d'émissions zéro²².

De nombreux risques associés :

- Verrouillage de la dépendance aux combustibles fossiles/retard de l'élimination progressive des combustibles fossiles – lorsque le CCS est déployé dans le secteur de l'électricité, ou les plans de déploiement futur supposé, risquent de retarder l'action nécessaire pour réduire les émissions de GES. Le CCS utilisé dans le secteur de l'électricité (plutôt que dans l'industrie lourde) a un effet dissuasif sur les mesures d'atténuation ; il encourage la poursuite des investissements dans la production de combustibles fossiles, avec le risque de figer des effets irréversibles. La majorité du déploiement actuel du CCS est utilisée pour la récupération assistée du pétrole (RAH)²³, et à ce titre augmente les volumes totaux de combustibles fossiles extraits.
- Risques de fuite et impacts sur les écosystèmes et le réchauffement climatique. Bien qu'il soit difficile d'obtenir un système totalement étanche, des études indiquent²⁴ qu'un taux de fuite moyen acceptable se situerait entre 0,1 et 0,0001 % du CO₂ stocké²⁵. Un taux de fuite supérieur à 0,1 % par an pourrait rendre l'ensemble du processus de CCS inefficace dans la lutte contre la crise climatique. Etant donné que le CCS n'a pas encore été déployé à grande échelle, il subsiste une grande incertitude quant à l'ampleur du risque de fuite.

Compte tenu de ces éléments, il conviendrait de prioriser les usages du CCS/CCUS à des secteurs industriels spécifiques où il n'y a pas d'autre solution pour réduire les émissions de CO₂.

Concernant le CDR

Selon le GIEC «*le CDR déployé à grande échelle est non prouvé, et le recours au [CDR] est un risque majeur pour la capacité de limiter le réchauffement à 1,5 °C*»²⁶. Or, de nombreux modèles reposent sur une CDR à très grande échelle, avec une élimination obtenue soit par séquestration du carbone par reboisement et afforestation, soit par bioénergie avec CCS (BECCS). Cette dépendance est très controversée au sein de la communauté scientifique.

21 IPCC AR6 WGIII, Chapter 6

22 https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2021/01/can_position_carbon_capture_storage_and_utilisation_january_2021.pdf

23 <https://ieefa.org/articles/carbon-capture-decarbonisation-pipe-dream>

24 Günther, P.; Ekdardt, F. Human Rights and Large-Scale Carbon Dioxide Removal: Potential Limits to BECCS and DACCS Deployment. *Land* **2022**, *11*, 2153. <https://doi.org/10.3390/land11122153>

25 PCC AR6 WGIII, Chapter 6: "It is estimated that geologic sequestration is safe with overall leakage rates at <0.001% yr⁻¹" (Alcade et al., 2018)

26 Rogelj, Shindell et Jiang, 2018, Mitigation Pathways Compatible with 1.5°C in the Context of Sustainable Development. In: Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels, p. 96, [lien](#)

Les modèles visant à minimiser les coûts totaux du système favorisent souvent la CDR : les éliminations ultérieures de CO₂ offrent un moyen de repousser les coûts des décennies dans le futur, entraînant des coûts actualisés plus faibles. Cependant, cet horizon lointain accroît l'incertitude du déploiement. De plus, si les solutions de CDR ne peuvent pas être déployées dans la mesure attendue, il sera trop tard pour un ajustement sur les émissions brutes qui auront déjà eu lieu.

Les forêts et le BECCS nécessitent tous deux une superficie de terrain considérable. Par exemple, la capture de 11,5 Gt de CO₂ par an à l'aide de BECCS (par rapport aux émissions mondiales annuelles actuelles de 40 Gt de CO₂) nécessiterait une superficie de terrain de 380 à 700 Mha, ce qui équivaut à 25 à 46% des terres arables mondiales. Capturer la même quantité avec des forêts nécessiterait trois fois plus de terrain que le BECCS (GIEC, 2022). Cette exigence en matière de terres soulève des préoccupations concernant la concurrence avec la production alimentaire et les impacts sur la biodiversité là où les terres sauvages sont converties. En tenant compte de ces limites, les chercheurs ont estimé ce qui pourrait être considéré comme le potentiel maximal durable des différentes approches de la CDR (de Coninck et al., 2018; Fuss et al., 2018).

Coûts de construction et/ou d'exploitation élevés : Les coûts actuels des systèmes DACCS (environ 600-3000 USD par tonne de CO₂/an) pourraient être ramenés à 100-600 USD/tonne d'ici 2050, les 100 USD/tonne étant très difficiles à atteindre²⁷. À titre de comparaison, le GIEC estime que les coûts actuels de la BECCS sont de l'ordre de 15 à 400 USD/tonne ; le boisement/reboisement peut coûter aussi peu que 10 USD/tonne ; et les options de réduction des émissions telles que les coûts nets de la durée de vie des énergies renouvelables sont inférieurs à 0 USD/tonne.

Des technologies fortement contraintes par les sites disponibles

Il existe un risque que la disponibilité et l'accessibilité des espaces de stockage géologique soient actuellement surestimées : la capacité de stockage géologique est limitée par divers facteurs, tels que le temps de développement de l'espace de stockage géologique.

Les solutions permettant de générer des émissions négatives, sont fortement contraintes. Des analyses récentes montrent que très peu de modèles restent dans les limites raisonnables correspondant aux capacités réelles de ces solutions. En particulier, les capacités de stockages de CO₂ sont limitées. Des analyses récentes estiment que «*La capacité de stockage de CO₂ maximale (...) est de 8,6 GtCO₂ par an vers le milieu du siècle, après prise en compte des différences régionales réelles en matière de capacité de stockage et de taux d'injection*»²⁸.

Même à des niveaux potentiellement réalisables, les incertitudes persistent quant à savoir si et comment la CDR ou la CCS peuvent être réalisées. Le déploiement de la CCS à ce jour est constamment en retard par rapport aux attentes. Après plus de 30 ans d'efforts pour commercialiser la CCS, il

27 John Young, Noah McQueen, Charithea Charalambous, Spyros Foteinis, Olivia Hawrot, Manuel Ojeda, Hélène Pilorgé, John Andresen, Peter Psarras, Phil Renforth, Susana Garcia, Mijndert van der Spek, "The cost of direct air capture and storage can be reduced via strategic deployment but is unlikely to fall below stated cost targets", One Earth, Volume 6, Issue 7, 2023, Pages 899-917, ISSN 2590-3322, <https://doi.org/10.1016/j.oneear.2023.06.004>.

28 Achakulwisut et al., (2023), Global fossil fuel reduction pathways under different climate mitigation strategies and ambitions, Nature Communications

n'existait fin 2022 que 27 installations de CCS en exploitation, d'une capacité totale nominale de 36 Mt de CO₂ (0,1 % des émissions mondiales). Seules cinq de ces installations visent à assurer le stockage à long terme du CO₂ (Institut mondial pour la CCS, 2021).

Garantir une intégrité élevée et une mise en œuvre durable des technologies d'élimination du CO₂²⁹

Des efforts considérables seront nécessaires pour que le CDR puisse contribuer à rester dans la limite de 1,5°C, et non à la dépasser. Ceci requiert une bonne gouvernance du CDR, qui doit d'abord donner la priorité à des réductions importantes des émissions, et qui devrait également, au minimum :

- *séparer les objectifs de réduction des émissions et les objectifs de CDR dans le prochain objectif zéro émission nette, en contenant le CDR à des échelles réalistes et durables;*
- *clarifier ce qui relève véritablement du CDR et ce qui relève de la réduction des émissions.* Pour ce faire, il convient (1) de préciser que la capture et le stockage ou l'utilisation du carbone (CCS/CCU) ne sont pas du CDR, car ils capturent le CO₂ fossile des combustibles fossiles à la source (par exemple, les usines et les centrales électriques) plus qu'ils n'éliminent le CO₂ de l'atmosphère, et (2) de distinguer les activités qui stockent le carbone pour de courtes périodes (par exemple, des décennies, comme la séquestration du carbone dans le sol) du CDR dont la permanence est plus longue (des siècles à des millénaires; par exemple, la restauration des écosystèmes, le CDR avec stockage géologique, etc.);
- *assoir le CDR «fondé sur la nature» sur une science des écosystèmes solide.* Il est essentiel de donner la priorité aux activités de restauration des écosystèmes (par exemple, la régénération naturelle des forêts, etc.), qui constituent une opportunité unique de restaurer les puits de carbone terrestres dégradés, dont la capacité de capture du carbone est pourtant élevée, ainsi que les co-bénéfices en matière de biodiversité et d'adaptation (malgré des limites en termes de durabilité et de faisabilité). La plantation d'arbres en monoculture (par exemple, l'afforestation) ne répond pas à la définition «fondée sur la nature» et soulève des inquiétudes quant aux impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et la biodiversité;
- *minimiser le déploiement des méthodes CDR liées aux changements d'affectation des terres, pour éviter que l'atteinte des objectifs climatiques ne se fasse au détriment d'autres priorités majeures du développement durable (sécurité alimentaire, emploi et revenu, protection de la biodiversité);*
- *veiller à ce que les crédits CDR sur les marchés du carbone ne soient pas utilisés pour compenser les émissions actuelles, mais plutôt pour contrebalancer les émissions réellement résiduelles.*

Ainsi, si les investissements dans les technologies de capture et d'élimination du CO₂ doivent augmenter, pour rester crédible par rapport aux contraintes physiques, ceux-ci doivent rester complémentaires aux investissements dans la réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre, d'autant plus que l'efficacité de ces technologies reste encore incertaine à grande échelle.

29 Alexandra Deprez, IDDRI, 14 septembre 2023, <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/elimination-du-dioxyde-de-carbone-cinq-principes-pour-une>

3. BIOMASSE ET BIORESSOURCES : UN LEVIER DE DÉCARBONATION FRAGILE À LA DURABILITÉ QUESTIONNABLE ET EN CONCURRENCE DANS L'USAGE ALIMENTAIRE DES TERRES À CAUSE DE SA DISPONIBILITÉ LIMITÉE³⁰

La plupart des scénarios climatiques mise sur une augmentation de l'usage de la biomasse comme levier de décarbonation. Les plus prudents prévoient que les niveaux en 2050 soient égaux voire même en-deçà des niveaux actuels. La biomasse reste un levier fragile de décarbonation étant donné sa disponibilité limitée et la concurrence avec l'usage alimentaire des terres.

Les scénarios varient d'un facteur 1 à 9 dans l'usage de la biomasse. Ce facteur d'incertitude est un point critique qui montre que la plupart des scénarios se focalisent sur les perspectives de demande en bioressources pour des usages énergétique et que les usages alimentaires et de conservation ne sont pas intégrés. Les scénarios les plus ambitieux ne prennent ainsi très peu en compte l'offre de biomasse à usage énergétique.

ETC's comparison of public studies on global supply of bioresources for energy and materials (unit: EJ/year)

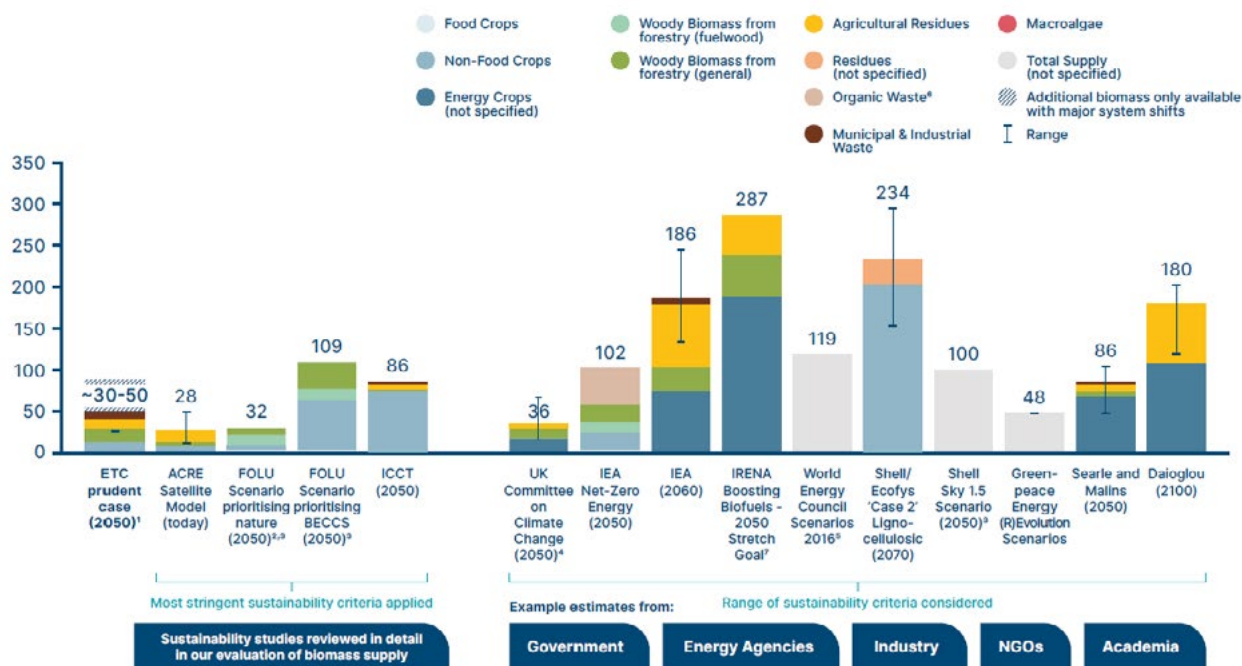
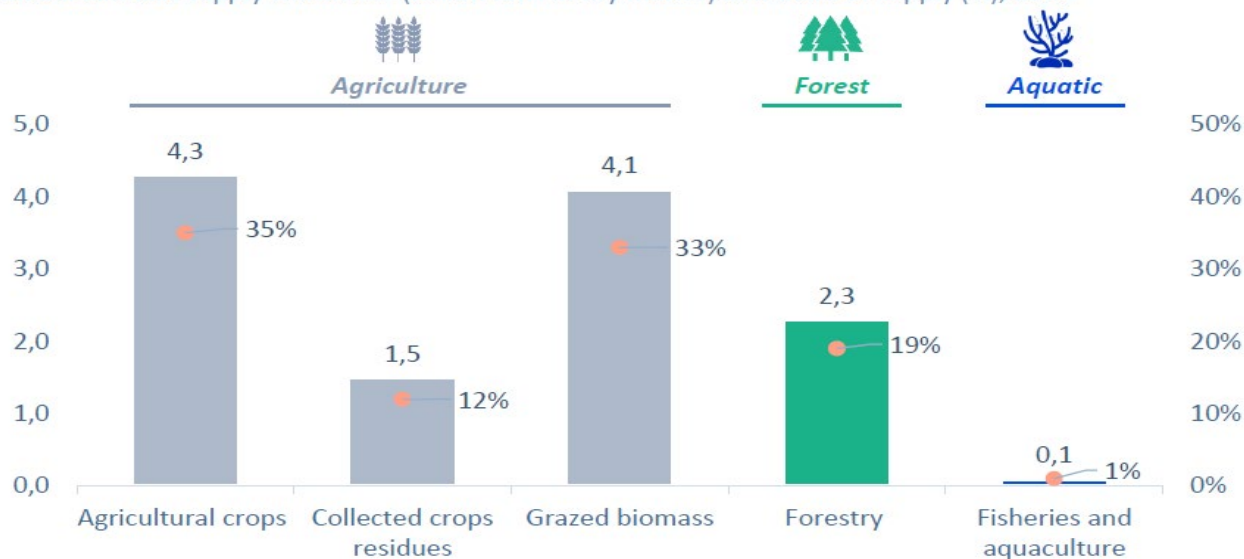


Figure – Comparaison de l'offre de biomasse à des fins énergétiques et de matériaux parmi les scénarios climatiques (Sources: Energy Transitions Commission, Bioresources within a Net-Zero Emissions Economy, 2021)

30 Cette partie a été rédigée grâce aux apports précieux d'Alexandra Deprez, chercheuse à l'IDDRI et des équipes du cabinet de Conseil Blunomy, en particulier Inès Galichon, Emmanuel Julien et Sébastien Holl, à la suite d'une présentation en groupe de travail sur les enjeux de la biomasse.

Quelles ressources de biomasse aujourd'hui ?

Global biomass supply worldwide (billion tons of dry matter) and share of supply (%), 2020



Sources: [1] FAOSTAT & Blunomy analysis ; [2] UNEP, Food Waste Index Report 2021, based on data from Mbow et al., 2019 [3] Energy Transitions Commission, Bioresources within a Net-Zero Emissions Economy, 2021

Figure – Composition de la biomasse dans le monde (Source: Blunomy)

Quelques faits à retenir :

- ~8-10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont associées aux déchets alimentaires³¹. L'inefficacité de nos systèmes alimentaires est à l'origine de gigantesques volumes de bioressources (résidus, pertes, déchets) qui pourraient théoriquement être valorisés.
- 40 % des ressources forestières utilisées servent à des fins énergétiques traditionnelles (par exemple, la cuisson)³², qui devraient être progressivement éliminées d'ici à 2030 dans le scénario NZE de l'AIE³³.
- La biomasse d'origine aquatique n'est pas encore technologiquement prête à produire de la bioénergie ou des matériaux à grande échelle dans tous les secteurs d'activité.
- Au sein de l'Union européenne, les biocarburants représentent 1,7 % du total des flux de biomasse agricole, y compris les cultures et leurs résidus. La directive européenne sur les énergies renouvelables (RED III) plafonne la part des biocarburants issus de cultures vivrières et fourragères et fixe des critères de durabilité pour les matières premières.

31 UNEP, Food Waste Index Report 2021, based on data from Mbow et al., 2019

32 Transitions Commission, Bioresources within a Net-Zero Emissions Economy, 2021

33 Ce qui est une hypothèse forte et peu réaliste lorsqu'on regarde le rythme d'adoption de solutions de «clean cooking» ces dernières années

Quelles formes de capture du CO₂ par la biomasse ?

Les formes biologiques de capture de CO₂ sont parfois également appelées CDR «basées sur la nature». Ce sont des pratiques ayant des impacts climatiques, environnementaux et sociaux totalement différents sont souvent regroupées sous le même terme. Il est essentiel de les distinguer :

- CDR “fondée sur la nature” : seules les pratiques de restauration des écosystèmes fondées sur une science des écosystèmes solide qui donne la priorité à la protection de la biodiversité peuvent être considérées comme une CDR “fondée sur la nature” : par exemple, la restauration des forêts naturelles, l’agroforesterie, le reboisement d’espèces indigènes mélangées. Outre le fait qu’elles permettent un stockage important du carbone, ces pratiques offrent également des avantages essentiels tels que la conservation de la biodiversité et l’adaptation, et contribuent à accroître la résilience des puits de carbone forestiers existants face à la libération d’émissions de CO₂. Bien que la restauration de la nature ne puisse se substituer à une forte réduction des émissions, elle peut contribuer à limiter le réchauffement à 1,5 °C, lorsqu’elle est associée à l’élimination progressive des combustibles fossiles.
- Plantations d’arbres en monoculture : Le boisement ou le reboisement en monoculture ne peuvent être considérés comme des mesures de réduction des émissions fondées sur la nature, car ils ne présentent pas d’avantages connexes significatifs, nécessitent de grandes quantités d’eau et d’éléments nutritifs et détruisent la biodiversité. Le boisement soulève également des risques importants de déplacement de population, de sécurité alimentaire et de perte de biodiversité.

Les incertitudes sur l’offre de biomasse à l’avenir

- Le changement climatique : impact du réchauffement climatique et des aléas climatiques sur : Les rendements agricoles, à la fois les cultures dédiées aux bioénergies et les résidus agricoles ; Les rendements forestiers, avec les incendies et la détérioration de la santé des forêts (pathogènes, mortalité élevée de certaines espèces, etc.).
- Le comportement des consommateurs : évolution de la consommation de viande qui pourrait libérer des terres ; Volonté de payer (y compris avec une prime) pour des produits biosourcés (par exemple, bioplastiques ou biomatériaux pour l’industrie de la construction) ; Taux de consommation et production de déchets.
- Le marché : Rythme d’élimination progressive de la biomasse traditionnelle pour la cuisson et le chauffage dans les pays en développement ; Expansion de l’infrastructure de recyclage ; Développement des algues ; Concurrence des matières premières (par exemple, course à la sécurisation des matières premières dans l’industrie aéronautique) ; Concurrence avec le carbone fossile et le carbone capturé.
- Les politiques publiques et le contexte macroéconomique : plans nationaux et régionaux d’utilisation des terres et/ou de la biomasse ; Subventions pour les cas d’utilisation de la biomasse par rapport aux alternatives à faible teneur en carbone ; Taux d’artificialisation des terres ; Politiques de déforestation et de reforestation ; Politique de prévention et de réutilisation des déchets.
- Le développement de pratiques durables : développement de pratiques de gestion durable de l’agriculture et de la sylviculture ; évaluation des critères de durabilité.

Une disponibilité des terres limitée

La production de bioressources ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle de l'énergie, mais s'inscrire dans le cadre d'une évaluation plus large de la meilleure utilisation des terres :

- Les bioressources sont beaucoup plus gourmandes en terres que les autres options de décarbonisation dans une économie nette zéro.
- L'arbitrage en matière d'utilisation des terres (agriculture régénératrice, conservation des forêts et des terres, solutions fondées sur la nature, production d'énergie renouvelable, etc.
- La déforestation doit être stoppée rapidement, ce qui implique un changement des pratiques agricoles, car l'expansion de l'agriculture est à l'origine de près de 90 % de la déforestation mondiale dans certaines zones géographiques (Amérique du Sud, Indonésie, Malaisie, Afrique de l'Ouest).
- La biodiversité et/ou les terres riches en carbone telles que les forêts doivent être maintenues; les changements d'affectation des terres ou la déforestation doivent être éliminés.

La plupart des scénarios «zéro net» inclus dans le GIEC – qui informent les pays et les acteurs non étatiques des plans «zéro net» et de leur compréhension de ce qui est nécessaire pour maintenir une température de 1,5C – prévoient toujours une augmentation massive de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (BECCS et reboisement), sans tenir compte de l'utilisation massive des terres qui compromettrait la perte de biodiversité (compromettant ainsi les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Montréal-Kunming) et la sécurité alimentaire.

Des recherches récentes montrent clairement qu'il n'y a plus de place pour le changement d'affectation des terres. Les cultures bioénergétiques à grande échelle pour les BECCS (c'est-à-dire 5 GtCO₂e par an ou même beaucoup moins) nécessitent d'immenses quantités de terres (par exemple, jusqu'à plusieurs fois la taille de l'Inde)³⁴, et «rapprocheraient probablement le système terrestre des limites planétaires associées à l'utilisation de l'eau douce, à l'intégrité de la biosphère et aux flux biochimiques, ou les dépasseraient.»³⁵

Les risques sont importants que la capture de CO₂ par la biomasse ne soit pas à la hauteur de ses promesses. Les pays se sont collectivement engagés à consacrer 1,2 milliard d'hectares de terres à la capture de CO₂ d'ici à 2060, soit une superficie presque équivalente à celle des terres cultivées dans le monde³⁶, ce qui constitue des engagements complètement irréalistes. Aussi, les réductions pourraient ne jamais se réaliser comme prévu (par exemple, en raison des effets du changement climatique sur le vivant, de points de basculement, d'échecs technologiques, etc.).

34 Rockström, J., Gupta, J., Qin, D. *et al.* Safe and just Earth system boundaries. *Nature* **619**, 102–111 (2023). <https://doi.org/10.1038/s41586-023-06083-8>

35 Felix Creutzig, Karl-Heinz Erb, Helmut Haberl, Christian Hof, Carol Hunsberger, Stephanie Roe, Considering sustainability thresholds for BECCS in IPCC and biodiversity assessments, *GCB Bioenergy Volume 13, Issue 4* p. 510-515, 2021, <https://doi.org/10.1111/gcbb.12798>

36 <https://landgap.org/>

Les multiples risques de la biomasse

L'utilisation des bioressources s'accompagne de risques et d'inconvénients potentiels à identifier, éviter et atténuer pour garantir des résultats durables :

- La biomasse ne peut pas être considérée comme neutre ou négative en termes d'émissions de carbone. Divers facteurs influencent le potentiel de réduction du carbone : le changement d'affectation des sols (par exemple, le déboisement des forêts ou les terres cultivées abandonnées) ; les moyens de production (par exemple, agriculture conventionnelle ou biologique, logistique, collecte des déchets) ; la source de biomasse (terres dédiées, recyclage des déchets, biomasse aquatique) ; l'utilisation des bioressources (matériaux ou énergie) ; autres impacts indirects (par exemple, concurrence pour les terres agricoles contribuant à la déforestation dans d'autres régions).
- L'utilisation des bioressources peut avoir des effets négatifs importants sur l'environnement : la conversion de terres riches en biodiversité peut contribuer à la perte de services écosystémiques ; l'utilisation de méthodes agricoles intensives peut accroître la pollution chimique et la pénurie d'eau ; la collecte excessive des résidus agricoles (par opposition à leur retour au sol) peut entraîner une perte de nutriments et de carbone et dégrader la santé des sols.
- Les facteurs sociaux doivent également être pris en compte : l'impact sur l'accessibilité financière et la disponibilité des denrées alimentaires par le biais de la concurrence pour les terres ; l'augmentation de la pollution atmosphérique locale due à la combustion de la biomasse ; la violation des droits des populations autochtones ou des communautés locales.

Prioriser les usages de la biomasse

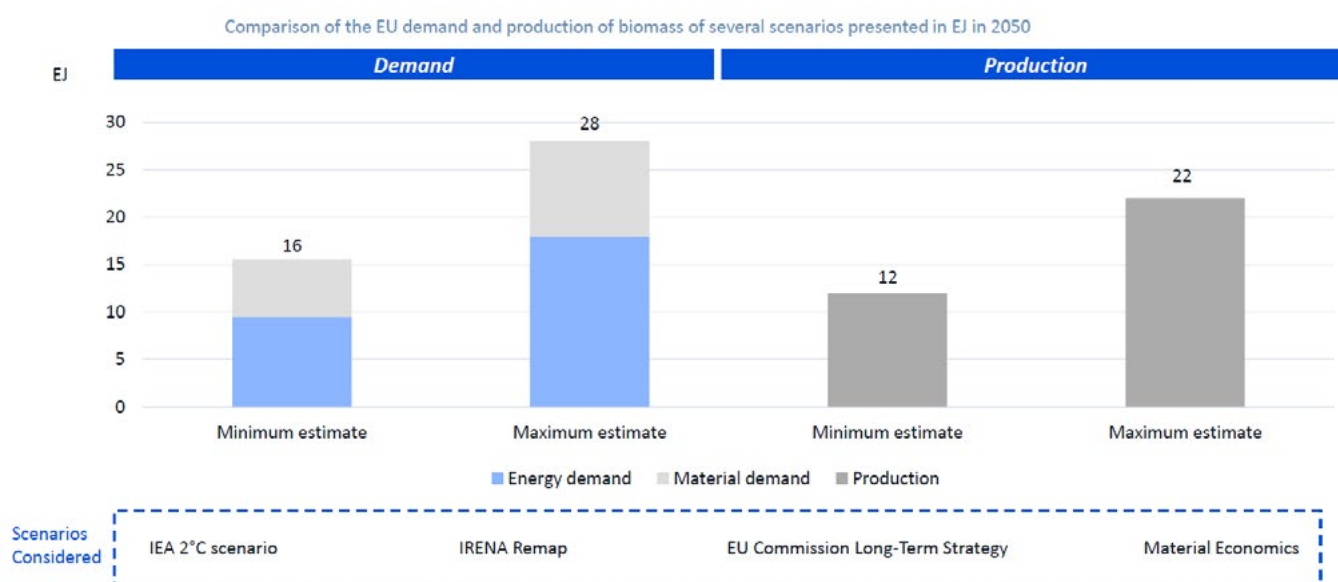


Figure – Comparaison de la demande et de la production de biomasse dans l'UE de plusieurs scénarios en 2050, en EJ (Source : Blunomy, Material Economics³⁷)

37 <https://materialeconomics.com/latest-updates/eu-biomass-use>

Il existe un risque mondial que l'offre de biomasse d'origine durable soit insuffisante pour répondre à la demande potentielle des scénarios. En Europe, la production de biomasse pourrait ne pas suffire à répondre à la demande projetée pour l'UE en 2050. Les utilisations devront être hiérarchisées. La demande potentielle de biomasse dépasse de loin l'offre disponible que les alternatives non biogéniques de décarbonisation dans les différents secteurs d'usage devront être privilégiées dans la mesure du possible.

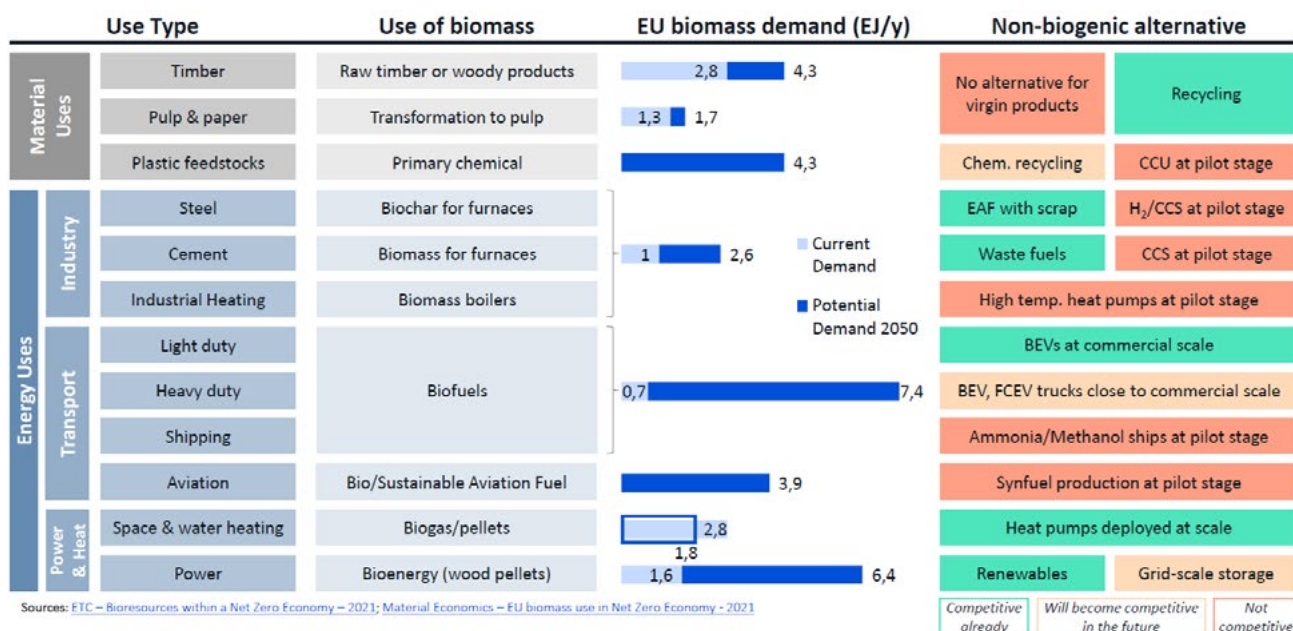


Figure – Les usages de la biomasse et l'existence d'alternatives (Sources: Energy Transitions Commission³⁸, Material Economics³⁹, Blunomy)

Si la biomasse peut agir comme une forme biologique de capture du CO₂, cette fonction est perdue lorsque la biomasse est brûlée pour produire de l'énergie, ce qui libère le CO₂ stocké dans l'atmosphère. C'est pourquoi les scientifiques parlent de «dette carbone» lorsque la biomasse est utilisée à grande échelle pour produire de l'énergie. Ainsi, en cohérence avec les recommandations de la Energy Transitions Commission sur la priorisation des usages de la biomasse, le principal usage prioritaire de la biomasse doit être son usage comme matériau ou matière première, et non comme source d'énergie à grande échelle.

38 <https://www.energy-transitions.org/publications/bioresources-within-a-net-zero-economy/>

39 <https://materialeconomics.com/latest-updates/eu-biomass-use>

4. HYDROGÈNE : UNE TECHNOLOGIE À HAUT POTENTIEL ENCORE EN DÉVELOPPEMENT⁴⁰

Le rôle anticipé de l'hydrogène varie d'un scénario à l'autre à cause de son coût de production encore très élevé et doit être prioritairement destiné aux secteurs les plus difficile à décarboner.

Un rôle secondaire dans la décarbonation de l'économie

Le rôle à long terme de l'hydrogène dans les scénarios à 1,5°C est variable, mais certains scénarios misent sur une croissance importante de son développement comme le NZE de l'AIE qui mise sur une multiplication par 5 de la demande entre 2020 et 2050. Malgré tout, l'hydrogène reste, dans tous les cas, d'une importance secondaire. Dans le scénario Net Zero de BloombergNEF, l'hydrogène pèse pour 5% du CO₂ abattu en 2050. La production d'hydrogène est néanmoins multipliée par 2 à 10 entre 2030 et 2050 en fonction des scénarios envisagés⁴¹. L'hydrogène à faible teneur en carbone, dans tous les scénarios, représente une part majoritaire de la production d'hydrogène. L'hydrogène bas carbone est fait à partir d'électrolyse soit à partir de gaz naturel avec CCS (hydrogène bleu) soit à partir d'énergie renouvelable (hydrogène vert).

Un coût élevé de production

Cette technologie joue un rôle secondaire à cause de son coût élevé et de son faible rendement énergétique. Pour un hydrogène vert (produit par électrolyse à partir d'énergie renouvelable), le coût restait au mieux au-dessus des 75€/MWh en 2020⁴². A titre de comparaison, ces coûts sont systématiquement plus élevés que le coût des énergies renouvelables variés en fonction des technologies (solaire, éolien terrestre, éolien en mer, géothermie, etc.) et des projets entre 23€/MWh à 71€/MWh à la même date⁴³. Cependant, avec la baisse du coût de l'électrolyse, les auteurs estiment que les coûts peuvent descendre pour atteindre moins de 40€/MWh d'hydrogène vert dès 2035⁴⁴, ce qui pourrait être un coût éventuellement plus compétitif en fonction des usages. Ce coût structurellement élevé s'explique par une ressource peu disponible, une efficacité énergétique moindre (besoin important d'énergies renouvelables pour produire une unité d'énergie par électrolyse). Néanmoins ce premium pour l'hydrogène vert peut coexister avec un prix des EnR moins cher étant donné que l'hydrogène a vocation à remplacer avant tout des usages où l'électrification n'est pas la solution la plus adaptée pour décarboner la consommation énergétique et doit donc également être comparé au coût de production de l'hydrogène gris ou bleu.

Au-delà des questions de coûts de production, l'hydrogène est une filière à consolider. Pour produire de l'hydrogène durable, cela nécessite des quantités importantes d'énergie et donc une filière énergétique décarbonée importante ainsi que la mise en place d'infrastructures, de transport et de stockage adaptés. Dans une première phase, le développement de l'hydrogène pourrait

40 Cette partie a été rédigée grâce aux apports précieux d'Inès Bouacida, chercheuse à l'IDDRI, à la suite d'une présentation en groupe de travail sur les enjeux de l'hydrogène.

41 IFD, «Energies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C», juin 2024

42 Inès Bouacida, Nicolas Berghmans, «Hydrogène pour la neutralité climat: conditions de déploiement en France et en Europe», janvier 2022, IDDRI, [lien](#)

43 ADEME, «Coût des énergies renouvelables et de récupération en France», 2019

44 Inès Bouacida, Nicolas Berghmans, janvier 2022

se concentrer sur certains bassins industriels où la demande serait suffisante à long terme. Dans un second temps, si l'usage de l'hydrogène est étendu à l'ensemble du territoire, cela demande des investissements dans des infrastructures plus lourds pour un usage plus diffus.

Cibler l'usage de l'hydrogène sur les secteurs difficiles à décarboner

Au vu de son coût et de ces contraintes, l'usage de l'hydrogène vert doit être ciblé sur les secteurs les plus difficiles à décarboner par des moyens alternatifs. Car même s'il est cher à produire, il présente des avantages importants en tant que vecteur énergétique par rapport aux autres sources d'énergies décarbonées : il présente une haute densité énergétique (masse mais pas volume) et une facilité de stockage par rapport à l'électricité. L'ordre de mérite des utilisations finales de l'hydrogène est ainsi important à prendre en compte pour investir dans des projets de production d'hydrogène «sans regret» :

1. L'hydrogène vert pour remplacer l'hydrogène d'origine fossile dans les utilisations existantes (ammoniac, méthanol, engrais...)
2. L'hydrogène vert pour les nouvelles utilisations qui ont peu d'options de décarbonisation (transport maritime, industrie sidérurgique, flexibilité du réseau...)
3. Le cas échéant, l'hydrogène vert pour les nouvelles utilisations qui disposent de bonnes options de décarbonisation (transport routier, chaleur basse température).

Comme on l'a vu, l'hydrogène est en revanche beaucoup moins compétitif pour la production d'électricité.

5. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET SOBRIÉTÉ : LA MEILLEURE ÉNERGIE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS, MAIS QUELS LEVIERS RÉALISTES ?⁴⁵

Doubler l'efficacité énergétique d'ici à 2030

L'efficacité énergétique fait actuellement l'objet d'une attention particulière de la part des décideurs politiques au niveau mondial, compte tenu du rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité de l'énergie, et dans l'accélération des transitions vers des énergies propres. Cependant, le taux de progression de l'intensité énergétique estimé pour 2023 – le principal indicateur de l'efficacité énergétique de l'économie mondiale – devrait retomber en dessous des tendances à long terme, à 1,3 % contre un taux plus élevé de 2 % l'année dernière⁴⁶.

Pour être en ligne avec le NZE de l'AIE, scénario compatible avec un scénario 1.5°C, les gains en efficacité énergétique au niveau mondial, devrait être de 4% par an jusqu'en 2030, ce qui permettrait de réduire d'un tiers les factures énergétiques actuelles dans les pays avancés et de réaliser 50 % des réductions de CO₂ d'ici à 2030. A la COP 28, les gouvernements se sont accordés pour doubler les progrès de l'efficacité énergétique d'ici 2030, pour passer d'un rythme de 2% par an à 4%.

Des exemples prometteurs

Depuis le début de la crise énergétique au début de l'année 2022, les actions se sont multipliées, des pays représentant 70 % de la demande mondiale d'énergie ayant introduit ou renforcé de manière significative des ensembles de mesures en faveur de l'efficacité énergétique⁴⁷. Les investissements annuels dans l'efficacité énergétique ont augmenté de 45 % depuis 2020, avec une croissance particulièrement forte dans les véhicules électriques et les pompes à chaleur. Près d'une voiture sur cinq vendue aujourd'hui est un véhicule électrique et la croissance des ventes mondiales de pompes à chaleur dépasse désormais celle des chaudières à gaz sur de nombreux marchés.

Selon le Government Energy Spending Tracker de l'AIE, depuis 2020, près de 700 milliards de dollars ont été dépensés pour soutenir les investissements dans l'efficacité énergétique, dont 70 % dans cinq pays seulement : les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, la Norvège et la France. L'Inflation Reduction Act de 2022 aux États-Unis comprend 86 milliards USD pour des actions d'efficacité énergétique, tandis que l'Union européenne a renforcé sa directive sur l'efficacité énergétique pour freiner la demande d'énergie.

Après une amélioration de l'intensité énergétique de 8 % dans l'Union européenne en 2022, une autre année exceptionnellement élevée est 2023, avec un gain de 5 %. Les États-Unis sont également en passe d'afficher une amélioration de 4 % en 2023. Ainsi ces exemples régionaux montrent que l'objectif de 4% par an au niveau mondial, même s'il demande un effort important pour les gouvernements et les acteurs économiques, est atteignable au niveau mondial.

45 Cette partie a été rédigée grâce aux apports précieux des équipes de l'Agence Internationale de l'Énergie, en particulier Nicholas Howarth et Tanguy de Bienassis.

46 IEA (2023), *Energy Efficiency 2023*, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/energy-efficiency-2023>

47 Ibid.

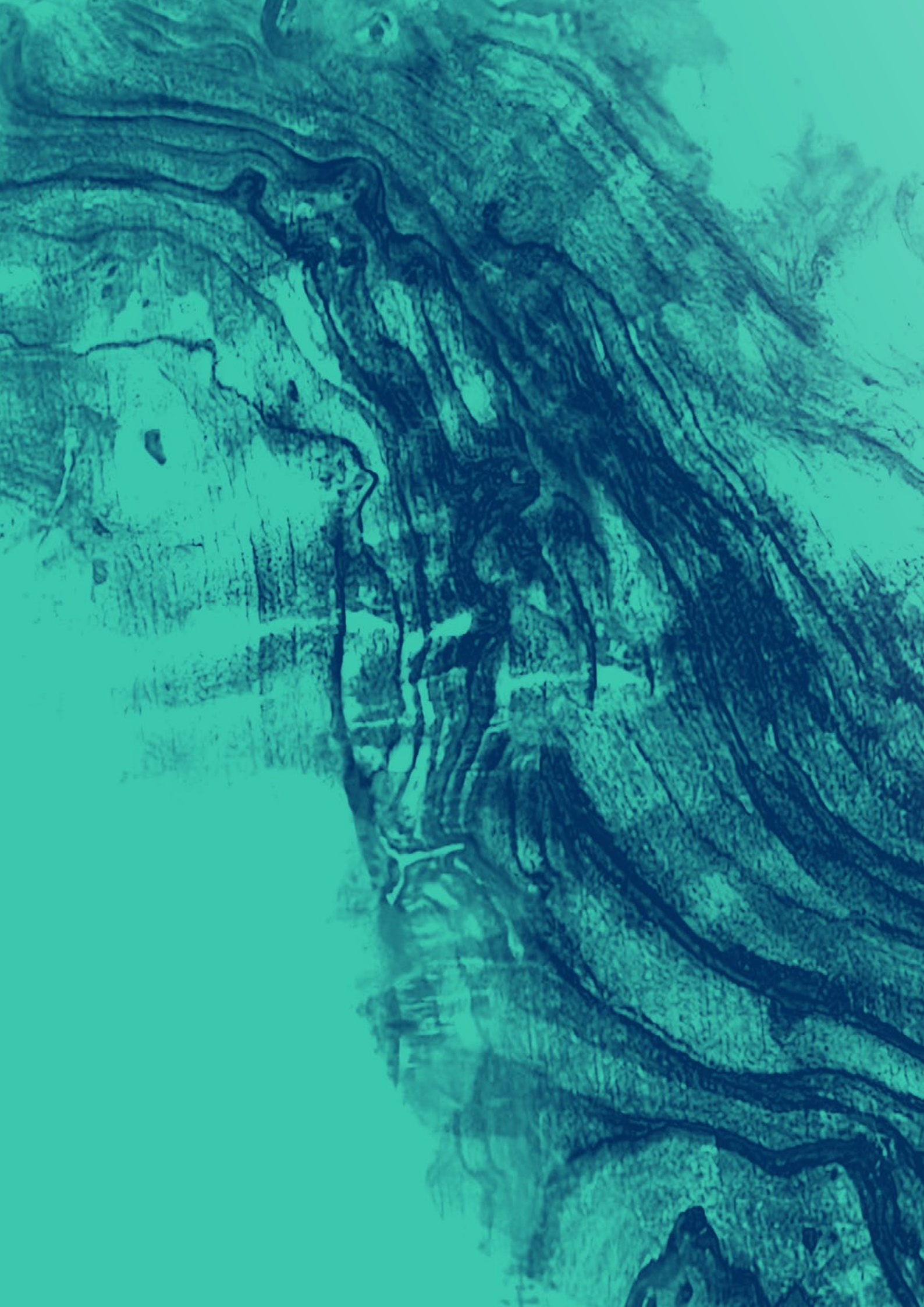
Un objectif ambitieux mais atteignable

Selon l'AIE⁴⁸, pour améliorer l'efficacité énergétique et passer de 2% à 4% par an, les politiques doivent découler de trois actions globales d'égale importance :

- Le passage à des combustibles plus efficaces (0,7 point de pourcentage). Cette amélioration provient en grande partie de l'électrification des systèmes à combustibles fossiles existants, par exemple grâce aux pompes à chaleur dans les bâtiments et aux véhicules électriques dans les transports. Les technologies électriques sont radicalement plus efficaces dans la fourniture de services énergétiques, ce qui se traduit par des gains d'efficacité significatifs.
- Améliorer l'efficacité technique (0,7 point de pourcentage). Des économies importantes peuvent être réalisées grâce à la construction de nouveaux bâtiments, à de meilleures rénovations, à des bâtiments mieux isolés, à l'utilisation de climatiseurs, de moteurs, de réfrigérateurs et d'autres appareils plus efficaces, à la conduite de véhicules plus économes en carburant et à l'amélioration des processus industriels qui consomment moins d'énergie.
- Utilisation plus efficace de l'énergie et des matériaux, ce qui permet d'éviter la demande (0,8 point de pourcentage). Les exemples incluent des changements de comportement de la part des consommateurs, tels que l'ajustement des températures de chauffage des locaux et l'utilisation des transports publics, de la marche ou du vélo plutôt que de la voiture particulière. Minimiser le contenu matériel des produits en recyclant les métaux et les plastiques peut également réduire radicalement l'énergie nécessaire à leur fabrication. Une plus grande circularité et des chaînes d'approvisionnement plus efficaces, ainsi que la réorientation vers des services et des activités moins énergivores, auront également un rôle important à jouer.

Trois leviers ambitieux mais atteignables, dont les technologies sont, pour la grande majorité, connues. Dans la plupart des secteurs, les gouvernements peuvent progresser rapidement en s'appuyant sur les meilleures pratiques des politiques existantes et en accélérant le déploiement des technologies déjà disponibles. Par exemple, les normes d'éclairage dans l'Union européenne, en Inde, au Japon, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni atteignent ou dépassent déjà le niveau fixé dans le scénario NZE. De même, tous les moteurs électriques industriels d'une certaine puissance vendus dans l'Union européenne, au Japon, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni doivent respecter la classe d'efficacité prévue dans le scénario NZE. Des cas similaires peuvent être trouvés pour les réglementations en matière de construction et les améliorations des normes sur les véhicules qui devraient entrer en vigueur d'ici 2030.

48 Ibid.



ÉNERGIES FOSSILES : PANORAMA DES STRATÉGIES DE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

II. COMMENT LES ACTEURS FINANCIERS DE LA PLACE DE PARIS METTENT-ILS EN ŒUVRE LA TRANSITION CLIMATIQUE ?

La Place de Paris a été pionnière dans la définition et la mise en œuvre de trajectoires de décarbonation parmi les plus ambitieuses au monde pour le secteur des énergies fossiles, à commencer par le charbon thermique. A l'occasion de la COP 21 en 2015, Paris a été la première place financière à déclarer son adhésion au consensus scientifique sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre.

Dès 2019, la Place de Paris a publié une déclaration dans laquelle elle a pris des engagements forts pour lutter contre le changement climatique et contribuer à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050⁴⁹. Les fédérations professionnelles représentant les acteurs financiers⁵⁰ ont notamment travaillé en faveur du désengagement du charbon thermique par leurs membres.

A. LA MOBILISATION DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS TÉMOIGNE D'UNE FORTE VOLONTÉ D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

La mobilisation des acteurs de la Place de Paris⁵¹ ces dernières années a permis d'aboutir à des résultats tangibles.

1. DES POLITIQUES DE DÉSENGAGEMENT DU CHARBON À L'AVANT-GARDE

Les banques françaises ont été pionnières pour exclure les énergies fossiles les plus émissives en carbone, en commençant par le charbon thermique. En 2019, les principales banques françaises se sont collectivement engagées à sortir totalement du charbon thermique au plus tard d'ici 2030 (pour les activités dans les pays de l'OCDE) et 2040 (pour le reste du monde). A ce jour, les banques françaises: 1) ne financent plus aucun nouveau projet de centrale à charbon ou mine de charbon thermique, 2) refusent d'entrer en relation avec des clients dont la part d'électricité produite à base de charbon excéderait un seuil fixé (25%-30% variable selon les banques), 3) sont parmi les seules à demander effectivement à leurs clients de mettre en place un plan de sortie complète du secteur charbon thermique avec des dates butoirs alignées sur leur objectif collectif.

Aussi, la quasi-totalité des assureurs français ont mis en place des politiques de sortie progressive du charbon thermique, de même que 82% des sociétés de gestion répondantes en 2023 (représentant 66% des encours). Depuis 2017, les assureurs français se sont individuellement engagés à arrêter les investissements dans les nouveaux projets liés au charbon.

49 [Déclaration de Place : une nouvelle étape pour une finance verte et durable, juillet 2019](#)

50 La Fédération Bancaire Française (FBF), France Assureurs et l'Association Française de Gestion (AFG).

51 Les chiffres cités dans cette partie sont issus de la dernière enquête réalisée par les fédérations professionnelles [FBF](#) (septembre 2024), [AFG](#) (novembre 2024) et [France Assureurs](#) (décembre 2024).

2. RÉDUIRE LES EXPOSITIONS AUX HYDROCARBURES

Les principales banques françaises ont des politiques sur le pétrole et le gaz restreignant le financement au secteur. En 2021, elles se sont fixé un objectif commun unique au monde sur les hydrocarbures non-conventionnels⁵²: ne plus financer dès janvier 2022 aucun projet dédié aux hydrocarbures non-conventionnels ni d'entreprise dont la part d'hydrocarbures non-conventionnels dans l'exploration et la production serait supérieure à 30% de son activité (variable selon les banques). Plusieurs banques ont fixé des objectifs individuels qui vont au-delà de cet objectif collectif (seuils d'exclusion plus bas ou activités exclues plus étendues).

Pour ce qui est des assureurs, ils se sont chacun engagés en 2021 à définir des politiques de dialogue avec les entreprises du pétrole et du gaz et à arrêter de financer les entreprises qui ne renonceraient pas à leurs nouveaux projets de production des énergies fossiles non conventionnelles. A fin 2023, les assureurs qui ont mis en place des politiques relatives aux énergies fossiles représentent 99% des actifs gérés, et 99% des actifs gérés pour les énergies fossiles non-conventionnelles. Pour ce qui est des sociétés de gestion, 55% d'entre elles déclarent avoir une stratégie sur les énergies fossiles non conventionnelles en 2023.

3. LE POIDS FAIBLE DES ÉNERGIES FOSSILES DANS LES BILANS DES ACTEURS DE LA PLACE

Le secteur des énergies fossiles représente désormais (à fin 2023) moins de 0,75% des bilans des principales banques françaises, dont 0,02% pour le charbon thermique (soit une exposition résiduelle de 2,2 Mds€) et moins de 0,73% pour les hydrocarbures (soit une exposition au bilan de 66 Mds€). L'exposition des banques françaises au secteur des hydrocarbures a encore diminué de 16% en 2023. Ce faible poids dans le bilan consolidé des banques se traduit par une absence de dépendance économique des banques françaises à l'ensemble du secteur des énergies fossiles.

En 2023, 0,2% des encours des assureurs sont exposés au charbon, 0,9% au pétrole et au gaz, soit une baisse de 0,2% sur un an (1,3% à fin 2022). Pour ce qui est des sociétés de gestion, seul 0,66% des encours sont exposés au charbon et 2,5% au gaz et au pétrole⁵³.

52 Les hydrocarbures non-conventionnels couvraient alors le pétrole de schiste, le gaz de schiste et les sables bitumeux. Cette définition collective a été étendue en 2023 au pétrole extra-lourd (API < 10).

53 Exposition aux énergies fossiles calculées sur la base des listes d'Urgewald, ONG environnementale allemande créée en 1992. Elle étudie les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur du charbon et du pétrole et gaz. Ainsi, elle publie régulièrement une liste de ces acteurs: la Global Coal Exit List (GCEL) sur le charbon et la Global Oil and Gas Exist List (GOGEL) pour le pétrole et gaz.

Focus Le cadre réglementaire français

L'avance de la place française en matière de politiques de sortie des énergies fossiles se fait en parallèle de la création d'un cadre réglementaire national sur le sujet depuis 2021, avec la publication au Journal Officiel du Décret d'application de l'article 29 de la Loi Energie et Climat.

En effet, ce décret modifiant le Code monétaire et financier impose deux obligations de transparence en la matière aux gérants et détenteurs d'actifs de la place : la publication de l'exposition de leurs portefeuilles aux énergies fossiles, ainsi que la présence d'une politique de sortie du charbon ou des hydrocarbures non-conventionnels.

Le III-5° de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier demande la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. La remise de la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles vise à permettre l'identification des acteurs financiers les plus exposés/les plus susceptibles de mener un travail d'engagement ou de désinvestissement. De plus, Le III-6° f) de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier demande des informations sur les «Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques».

4. LES FINANCEMENTS DE LA PLACE EN FAVEUR DE LA TRANSITION EN FORTE PROGRESSION

En 2023, les banques ont augmenté de plus de 50% en un an leurs encours de crédits verts et durables à l'ensemble des secteurs de l'économie, passant de 216 Mds€ en 2022 à 337 Mds€ en 2023 (soit x4,4 entre 2020 et 2023). Leurs encours de financement à des projets d'énergie renouvelable sont supérieurs à 73 Mds€ à la fin 2023, soit une croissance de 42% sur un an et de 74% en 2 ans. 2/3 de leurs encours du secteur production électrique sont de sources non-fossiles (énergies renouvelables et nucléaire). Les banques françaises sont parmi les leaders mondiaux du financement des énergies renouvelables : 4 banques françaises sont dans le top 10 du marché mondial des financements aux projets d'énergies renouvelables en 2023⁵⁴.

Pour ce qui est des assureurs, fin 2023, 171 Md€ d'encours (soit 8,3% des actifs totaux) sont investis dans des placements verts (soit 13% d'augmentation depuis fin 2022). Les encours des sociétés de gestion dans les investissements responsables (au sens de la réglementation SFDR) ne cessent de croître avec une augmentation de 5,8% par rapport à 2022 (déjà en hausse de 6,9% par rapport à 2021).

54 IJ Global / Infrastructure and Project Finance League Table Report Full Year 2023

B. LES STRATÉGIES CLIMATIQUES DE LA PLACE DE PARIS : MÉTHODOLOGIES ET PLANS D'ACTION

1. L'ACCORD DE PARIS AU CŒUR DES STRATÉGIES CLIMATIQUES DES ACTEURS DE LA PLACE DE PARIS.

L'Accord de Paris et les travaux du GIEC sont des références omniprésentes dans les stratégies climats des acteurs. Dans l'objectif d'accélérer les transitions vers une économie bas-carbone, **tous les acteurs participants au panorama font référence à l'Accord de Paris**. La volonté d'un alignement avec les objectifs de neutralité carbone en 2050 afin de limiter la hausse des températures moyennes à 1.5°C est très importante et largement partagé par l'ensemble des acteurs de la place. Pour décliner cette ambition, **tous les acteurs participants au panorama ont défini des plans d'action pour mettre en œuvre cette transition**. La plupart des participants au panorama font explicitement références à des objectifs intermédiaires (en particulier avec un point de passage important en 2030).

Les stratégies climatiques des acteurs se déclinent dans leurs décisions d'investissements et de financements. Comme en témoigne les banques: «*Au quotidien, l'objectif résolu des banques françaises en faveur de la transition se traduit par des opérations de financement du secteur pétrole & gaz auxquelles elles choisissent de ne pas participer aux côtés d'autres banques européennes, américaines et asiatiques.*»⁵⁵

2. UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE SECTEURS COUVERTS PAR LES STRATÉGIES CLIMAT

Réduire l'exposition au secteur des énergies fossiles est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs ayant participé au panorama. **Cette stratégie de désengagement des énergies fossiles s'accompagne d'une volonté forte de financer la transition.** Les acteurs de la Place sont nombreux à mettre en avant une forte augmentation du financement dans la transition depuis plusieurs années. Certains participants au panorama mettent en œuvre des plans d'action spécifiques au financement de l'énergie bas-carbone.

La stratégie climat des acteurs se décline également dans les secteurs fortement consommateurs d'énergie afin d'agir sur la demande. Certains secteurs (industrie, transports, immobilier) étant fortement consommateurs d'énergies fossiles dans leur processus, leur décarbonation est également encouragée et financée: substitution des énergies fossiles par des énergies bas carbone, amélioration de l'efficacité énergétique, etc. Ainsi, les acteurs de la Place se fixent également des objectifs de décarbonation de leurs portefeuilles exposés aux autres secteurs fortement émissifs du fait de leur consommation d'énergies fossiles (ciment, acier, aluminium, automobile, transport et immobilier, etc).

55 https://www.fbf.fr/uploads/2024/04/FBF-2024_Les-banques-francaises-leaders-du-financement-de-la-transition-ecologique.pdf (avril 2024)

3. MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES D'ENGAGEMENT

La grande majorité des acteurs de la place développent des stratégies précises et détaillées d'engagement auprès de leurs clients et/ou émetteurs. Les stratégies d'engagement contiennent des processus d'escalade qui peuvent parfois aller jusqu'à l'exclusion en cas d'échec.

Pour chaque secteur, la plupart des acteurs définissent des indicateurs de suivi et de pilotage afin d'engager un dialogue permanent avec les entreprises. Pour les banques, les acteurs participants au panorama mettent en avant des équipes dédiées à l'accompagnement des entreprises. Les banques ont notamment une démarche d'engagement visant à favoriser l'innovation, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables. Pour ce qui est des sociétés de gestion et des assureurs, les acteurs mettent en avant une politique de vote exigeante pour que les entreprises des secteurs les plus émissifs adoptent une stratégie de transition alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

4. DES STRATÉGIES D'EXCLUSION ROBUSTES CONCERNANT LES ÉNERGIES FOSSILES

La plupart des acteurs ont des politiques d'exclusion concernant le secteur des énergies fossiles. Les institutions développent de manière détaillée leur politique d'exclusion et la rendent souvent publique. Pour certains acteurs, chaque politique sectorielle décrit des restrictions sur les financements aux entreprises, ou plus largement sur les produits et services financiers accordés.

Les exclusions recouvrent principalement :

- **Le charbon thermique: Tous les acteurs du panorama ont une politique d'exclusion stricte concernant le développement du charbon thermique,** que ce soit pour le développement de nouvelles mines de charbon thermique, de centrales électriques au charbon ou des infrastructures dédiées.
- **Le pétrole et le gaz: Tous les acteurs du panorama ont une politique pétrole et gaz** qui comporte des exclusions qui, selon les acteurs, portent sur différents périmètres, et appliquent différents seuils d'exclusions.

5. UNE RICHE DIVERSITÉ D'OUTILS MÉTHODOLOGIQUES AVEC LE SCÉNARIO NET ZERO EMISSION DE L'AIE COMME RÉFÉRENCE LARGEMENT PARTAGÉE

La plupart des acteurs de la place s'appuient sur des scénarios reconnus à l'échelle internationale pour construire leur stratégie climat (87% des participants au panorama). **Pour la grande majorité des acteurs (80% des participants au panorama), le scénario Net Zero Emission de l'AIE est une référence incontournable** dans le développement de leur stratégie énergie-climat. Les scénarios du GIEC (P1 et P2) sont également cités mais dans une moindre mesure, soit en complément du scénario de l'AIE, soit en substitution.

Focus Les scénarios du GIEC en quelques mots⁵⁶

Scénarios 1.5°C du Rapport spécial 1.5°C du GIEC (2018)

En octobre 2018, le GIEC publiait un rapport spécial 1.5°C afin d'évaluer les impacts d'un réchauffement de 1.5°C en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans ce document, quatre scénarios (P1, P2, P3 et P4) représentant chacun une trajectoire d'émissions de CO₂ associées à un jeu d'hypothèses différent :

- **Le scénario P1** est un scénario qui projette une baisse de la demande énergétique mondiale en envisageant une profonde transformation sociétale et institutionnelle de la façon dont les services énergétiques sont consommés et produits. Le scénario P1 peut être inclus dans la famille des scénarios SSP2 (voir ci-dessous), avec lesquels ils partagent certains éléments de narratif, et les principales hypothèses d'entrée (population et PIB notamment).
- **Le scénario P2** appartient à la famille des scénarios SSP1. Il est construit sur le même narratif et les mêmes hypothèses d'entrée, et vise une élévation de la température limitée à 1.5°C.
- **Le scénario P3** appartient à la famille des scénarios SSP2.
- **Le scénario P4** appartient à la famille des scénarios SSP5, des scénarios dits «technophile» (voir ci-dessous).

Narratifs des scénarios SSP

SSP1: solution soutenable – Le monde s'oriente progressivement, mais de façon généralisée, vers une voie plus durable, mettant l'accent sur un développement plus inclusif qui respecte les limites «physiques» du monde. La gestion des biens communs mondiaux s'améliore lentement, les investissements dans l'éducation et la santé accélèrent la transition démographique, et l'accent est davantage porté sur le bien-être humain que sur la croissance économique. Sous l'impulsion d'un engagement croissant en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), les inégalités sont réduites à la fois entre les pays et dans les pays. La consommation est orientée vers des biens et services dont l'intensité énergétique et en matériaux est faible.

SSP2: cas intermédiaire – Le monde suit une voie dans laquelle les tendances sociales, économiques et techniques ne s'écartent pas sensiblement des tendances historiques. Le développement et la croissance des revenus est inégale, certains pays enregistrant des progrès en matière de développement relativement significatifs tandis que d'autres demeurent exposés à des difficultés. Les institutions mondiales et nationales s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement durable mais progressent lentement. Les systèmes environnementaux se dégradent, malgré certaines améliorations. Dans l'ensemble, l'intensité en ressources et en énergie de l'économie diminue. La croissance démographique mondiale est modérée et se stabilise dans la seconde moitié du siècle. Les inégalités de revenu persistent ou ne s'améliorent que lentement et il reste difficile de réduire la vulnérabilité aux changements sociaux et environnementaux.

56 Voir le rapport du Shift Project et de l'Afep, «Scénarios énergie-climat: Evaluation et mode d'emploi», 2019, [lien](#)

SSP3: cas défavorable – La résurgence des nationalismes, certaines préoccupations en matière de compétitivité et de sécurité ainsi que des conflits régionaux poussent les pays à se concentrer davantage sur leurs problèmes internes. Les politiques mises en œuvre sont de plus en plus orientées vers les enjeux de sécurité nationale et régionale. Les pays se concentrent sur leur indépendance énergétique et alimentaire aux dépens d'un développement plus large. Les investissements dans l'éducation et le développement technologique diminuent. Le développement économique est lent, la consommation de matériaux intensive et les inégalités persistent ou s'aggravent avec le temps. La croissance démographique est faible dans les pays industrialisés et élevée dans les pays en développement. La faible mobilisation internationale face aux enjeux environnementaux entraîne une forte dégradation de l'environnement dans certaines régions.

SSP4: un monde inégal – Des investissements très inégaux dans le capital humain, associés à des disparités croissantes en matière de croissance économique et de gouvernance politique, entraînent des inégalités et une stratification croissante, entre et dans les pays. Au fil du temps, le fossé se creuse entre un ensemble de pays connectés «inclus» qui contribuent aux secteurs de l'économie intensive en capitaux (haute technologie) et en connaissances, et un ensemble fragmenté de pays à faibles revenus et à main d'œuvre peu éduquée qui participent à une économie à forte intensité en main-d'œuvre mais à faible intensité technologique. La cohésion sociale se dégrade et les conflits ainsi que les protestations sociales deviennent de plus en plus courants. Le développement technologique est élevé mais non-homogène parmi les pays. Le secteur énergétique mondialement connecté se diversifie, avec des investissements dans des combustibles à forte intensité carbone comme le charbon et le pétrole non conventionnel, mais également dans des sources d'énergie bas-carbone. Les politiques environnementales se concentrent sur les problèmes locaux, notamment dans les zones à revenus moyens et élevés.

SSP5: cas «technophile» – Les marchés concurrentiels, l'innovation et les progrès techniques ainsi qu'une gouvernance «participative» sont perçus comme les moyens les plus efficaces pour atteindre les objectifs de développement durable. Les marchés mondiaux sont de plus en plus intégrés. Des investissements importants dans la santé, l'éducation et les institutions sont également nécessaires pour renforcer le capital humain et social. Parallèlement, le développement économique et social va de pair avec l'exploitation de ressources fossiles abondantes et l'adoption de modes de vie à forte intensité en matériaux et en énergie dans le monde entier. Tous ces facteurs entraînent une croissance rapide de l'économie mondiale, alors que la population atteint un sommet puis diminue dans la 2ème moitié du siècle. Les problèmes environnementaux locaux, tels que la pollution atmosphérique sont gérés avec succès. Il existe une confiance dans la capacité de gérer efficacement les systèmes sociaux et écologiques, y compris par la géoingénierie (CCS).

Que ce soit par le choix des scénarios (NZE de l'AIE ou les scénarios P1 et P2 du GIEC) ou l'utilisation des guides produits par les alliances Net Zero (membres de GFANZ), la grande majorité des acteurs font l'hypothèse d'un recours limité aux technologies de CCS et à l'utilisation d'émissions négatives. Ces scénarios modélisent ainsi avant tout le développement massif des énergies bas-carbone et de l'efficacité énergétique. En s'engageant dans les alliances Net Zero de GFANZ (cas de tous les acteurs ayant contribué au panorama), les acteurs de la place s'engagent ainsi pour la plupart à adopter des scénarios avec un dépassement («overshoot») nul ou limité (voir plus bas pour plus de détail).

Les outils utilisés sont d'une grande diversité: de nombreux acteurs dans le panorama développent leurs propres méthodologies⁵⁷. D'autres s'appuient en complément ou principalement sur des outils reconnus:

- Les méthodes de PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*) et PACTA (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*) sont utilisées pour l'alignement et le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles
- GHG Protocol
- Science Based Targets initiatives (SBTi)
- Target Setting Protocol NZAOA
- Guides de l'alliance bancaire NZBA
- Méthodologie ACT de l'Ademe

Les bases de données fréquemment utilisées:

- Carbon 4 Finance
- Iceberg DataLab
- S&P Trucost
- MSCI
- Sustainalytics
- Global Coal Exit List et Global Oil & Gas Exit List de l'ONG Urgewald

⁵⁷ Le Joint Research Center de la Commission Européenne réalise une «robustness check» que peuvent faire les institutions financières des plans de transition des émetteurs, lien [ici](#)

6. UNE PARTICIPATION ACCRUE AUX ALLIANCES NET ZERO ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Il existe une grande diversité d'initiatives internationales sur le climat. Les alliances net zero et partenariats ont un rôle primordial dans la dynamique collective pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Parmi celles évoquées le plus souvent par les acteurs dans le panorama, on peut citer :

- Carbon Disclosure Project (CDP)
- Science Based Targets (SBTi) créé par CDP, World Resources Institute (WRI), WWF et United Nations Global Compact (UNGC)
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)
- Collective Commitment to Climate Action (CCCA) de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)
- Principles for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP FI
- Equator Principals
- Climate Action 100+
- Principles for Responsible Investment (PRI)

Les alliances net zero membres de la Glasgow Financial Alliances for Net Zero (GFANZ) sont aujourd'hui centrales dans l'écosystème. Tous les acteurs participant au panorama sont engagés dans une alliance membre de GFANZ, notamment la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA) et la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Les principales institutions financières françaises en font partie.

Ces alliances offrent à leurs membres un cadre conceptuel et méthodologique d'action permettant de 1) s'aligner sur une trajectoire de neutralité carbone nette à l'horizon 2050, 2) se fixer des objectifs intermédiaires de réduction des émissions carbone induites par leurs portefeuilles, 3) rendre compte régulièrement de leurs progrès.

C. LES ALLIANCES «NET ZERO» AU CENTRE DES COALITIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES : ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE COMPARATIVE⁵⁸

Afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, d'importants acteurs financiers du monde entier se sont réunis et collaborent au sein d'«alliances» internationales. Trois de ces alliances sont placées sous l'égide de l'ONU et plus spécifiquement du programme UNEP FI: la Net Zero Banking Alliance (NZBA), la Net Zero Insurance Alliance (NZIA), et la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA). En parallèle, la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) s'inscrit dans le cadre du Net Zero Investment Framework (NZIF). L'ensemble de ces alliances dédiées au secteur financier sont réunies au sein d'une alliance chapeau: la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ). La NZIA a elle été remplacée au printemps 2024 par le Forum for insurance transition to net zero (FIT), un cadre plus souple.

Il s'agit ici d'étudier les différences conceptuelles et méthodologiques entre les alliances.

1. DES DIFFÉRENCES STRUCTURELLES

Des alliances de différentes tailles

La GFANZ met en avant le fait qu'elle représenterait environ 40% des actifs financiers privés mondiaux⁵⁹.

La NZBA regroupe 144 banques de 44 pays, ce qui représente 74 mille milliards de dollars d'actifs soit 41% actifs bancaires mondiaux⁶⁰ et 65% des actifs des banques européennes⁶¹. La NZAOA regroupe 86 membres, soit 9,5 mille milliards de dollars d'actifs⁶², et 40% des actifs sous gestion des opérateurs européens⁶³. La FIT compte actuellement 20 membres⁶⁴.

La GFANZ compte également la NZ Financial Service Providers Alliance, la NZ Investment Consultant Alliance, ainsi que la Venture Capital Alliance, dont l'action reste moins connue⁶⁵.

La Paris Aligned Asset Owners, qui utilise le Net Zero Investment Framework, compte 56 membres qui représentent plus de 3 mille milliards de dollars d'actifs⁶⁶. La Net Zero Asset Managers Initiative compte 315 signataires couvrant 57 mille milliards d'actifs sous gestion⁶⁷.

58 Cette section a été rédigée grâce au travail précieux de Lola Kerdiles, chargée de mission finance durable de l'IFD

59 <https://www.gfanzero.com/>.

60 NZBA, Progress Update 2023, p. 2.

61 Platform on Sustainable Finance, Monitoring Capital Flows to Sustainable Investments: Intermediate report, Interim Report, avril 2024, p. 51.

62 NZAOA, Progress Report 2023, p. 7.

63 Platform on Sustainable Finance, op. cit., p. 50.

64 <https://www.unepfi.org/members/>

65 La NZICA par exemple s'est engagée à s'aligner avec la NZAMI dans un délai de 2 ans, et la VCA permet aux membres de se reposer sur la compensation carbone.

66 <https://www.parisalignedassetowners.org/>.

67 <https://www.netzeroassetmanagers.org/>.

Un cadre plus ou moins formel de collaboration

L'UNEP FI assure le secrétariat des alliances NZBA, NZAOA et NZIA mais ce sont les membres qui en assurent la gouvernance. Après la dissolution de la NZIA, FIT assure un cadre plus souple pour l'alliance des assureurs. La PAAO et la NZAMI sont quant à elles indépendantes de toute institution internationale et se basent sur le Net Zero Investment Framework.

Les alliances proposent des méthodes permettant à leurs membres de fixer des cibles de décarbonation, mais chaque acteur reste souverain dans la manière dont il fixe ses propres cibles et met en œuvre les engagements pris de manière volontaire en adhérant à l'alliance.

2. DES DIVERGENCES MÉTHODOLOGIQUES

Les déclinaisons d'un schéma commun

Les alliances reposent sur un méta-schéma commun : la signature d'un engagement chapeau («commitment»), décliné en lignes directrices («Guidelines»), et un mécanisme de redevabilité.

Par leur adhésion, les acteurs financiers s'engagent à atteindre la neutralité carbone nette de leurs portefeuilles d'actifs d'ici 2050, se fixer des objectifs intermédiaires de réduction des émissions induites par leur portefeuille, rendre des comptes régulièrement sur leurs progrès, décliner leurs objectifs en plan d'action, notamment en intégrant le climat dans leur gouvernance d'entreprise, en dialoguant avec leurs clients et les pouvoirs publics.

La NZAM s'engage à «soutenir» l'objectif de net zero d'ici 2050. Pour ce faire, ses membres doivent notamment fixer une cible intermédiaire concernant la proportion d'actifs supposés «alignés» sur l'objectifs net zero d'ici 2050. Les membres de la NZAM s'engagent donc à définir une cible de proportion d'actifs sous gestion supposés alignés sur un objectif net zero, et non à réduire leurs émissions financées⁶⁸.

Utilisation de différents scénarios

Les alliances n'utilisent pas toutes les mêmes scénarios de référence, n'y renvoient pas toujours de manière explicite, et ne fournissent pas toujours de méthodologie uniforme pour fixer des objectifs intermédiaires.

Ainsi, la NZBA renvoie à un choix libre de scénario de référence⁶⁹. Cependant, de nombreuses garanties sont posées : ces scénarios doivent être «alignés» sur une trajectoire de 1,5°C, et provenir de sources «crédibles» et «reconnues». Les banques doivent communiquer sur le scénario choisi et expliquer les raisons de ce choix. Les modèles de l'IEA et de l'IPCC sont «fortement recommandés». D'autres peuvent être choisis, sous réserve notamment d'être low/no overshoot, faiblement dépendre d'émissions négatives et, le cas échéant, celles-ci doivent être appuyées scientifiquement. De plus, le recours aux crédits carbone doit être résiduel, additionnel et certifié⁷⁰.

68 Il suffit, pour que l'actif soit considéré comme aligné, que l'entreprise se soit engagée à fixer des objectifs de réduction.

69 NZBA, Target Setting Protocol, Guideline 3, p. 17.

70 NZBA, Target Setting Protocol, p. 12.

La NZAOA quant à elle précise que les opérateurs doivent (should) utiliser les scénarios de l'IEA ou OECM pour répartir les budgets carbone par secteur⁷¹. De plus, les membres ne doivent pas (shall not) rendre leur stratégie de neutralité climatique dépendante d'émissions négatives et doivent prioriser la réduction des émissions.⁷² Les membres de la NZAOA doivent fixer des objectifs dans a minima 3 champs sur 4⁷³: l'engagement, les objectifs de réduction sectoriels, les objectifs de réduction par portefeuille, ou l'investissement dans des solutions climatiques. La fixation de cibles d'engagement est obligatoire.

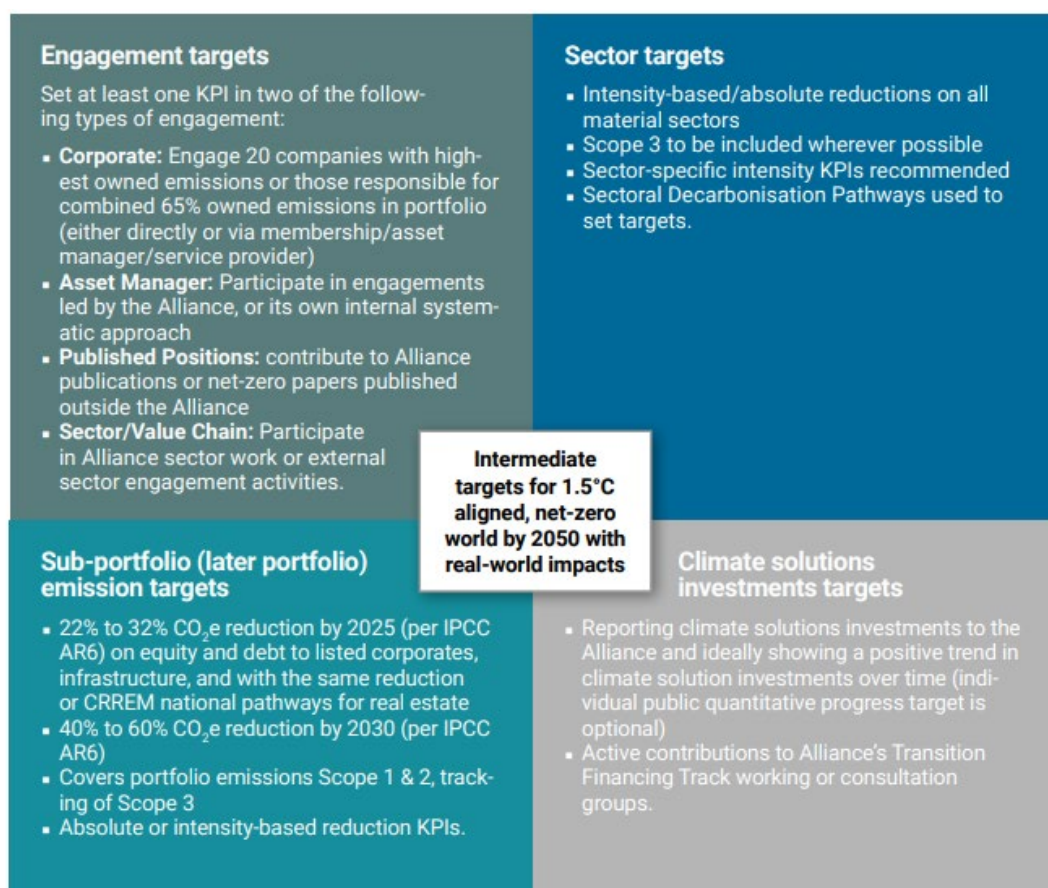


Figure I: Summary of four-part target-setting approach

La NZIA laisse à ses membres le choix entre l'approche globale ou sectorielle pour les objectifs de décarbonation, et entre des objectifs en intensité ou en valeur absolue. Elle se réfère aux scénarios cités par le IPCC AR6 WGIII C1⁷⁴. Elle fixe cependant un seuil minimal de réduction des émissions des portefeuilles de 34% d'ici 2030 dans la lignée des travaux de l'IAE. Le protocole pour la fixation d'objectifs de réduction de la NZIA précise que l'usage de technologies d'émissions négatives ne doivent pas être intégrés dans les progrès de réduction des émissions.

71 NZAOA, Target Setting Protocol, Fourth Edition, p. 30.

72 Ibid., p. 11.

73 Ibid., p. 11.

74 NZIA, Target Setting Protocol, p. 21.

La NZAM se réfère au NZIF, qui lui n'évoque pas de scénario de référence. En revanche, le NZIF précise que les scénarios choisis par les investisseurs doivent être explicités, associés à une limitation du réchauffement à 1,5°C avec a minima 50% de probabilité, atteindre le net zero d'ici 2050, prévoir des trajectoires différenciées en fonction des régions et des secteurs, atteindre un pic d'émissions dans l'année même ou l'année suivante, idéalement être un modèle multi-sectoriel prenant en compte toutes les sources d'émissions, et reposer sur un volume limité de technologies d'émissions négatives. Les investisseurs devront expliciter le scénario choisi, ses principales hypothèses et limitations, et les raisons pour lesquelles le scénario choisi ne respecte pas les conditions précitées le cas échéant.⁷⁵ De plus, le NZIF évoque la possibilité de se référer prochainement au scénario produit par l'AIE.

Certaines alliances citent également le Science Based Target initiative (SBTi), évoquant une collaboration et une méthodologie de fixation de cibles alignée. Le recours par les membres à la validation par le SBTi est encouragé par certaines alliances, à l'instar de la NZAOA.

L'approche des énergies fossiles

Les alliances incitent les acteurs financiers à engager un dialogue avec les entreprises et avec les pouvoirs publics afin de soutenir la fixation d'objectifs ambitieux de décarbonation de leur portefeuille exposé aux énergies fossiles. De plus, les membres s'engagent à établir des objectifs intermédiaires de réduction des émissions dans les secteurs les plus émetteurs de leurs portefeuilles.

Les alliances ne sont pas prescriptives concernant la méthode ni l'ampleur des cibles de décarbonation de chacun des secteurs émissifs. Par exemple, la NZAOA a publié deux papiers de position sur le charbon⁷⁶, et sur le gaz et le pétrole⁷⁷ peuvent être résumées ainsi :

- Les membres ne doivent pas accorder de nouveaux financements à des infrastructures dont l'objectif ou les émissions ne peuvent être alignés avec l'objectif net zero de l'alliance (lui-même guidé par les scénarios du GIEC, de l'OECD et de l'AIE).
- Pour le pétrole, les membres ne doivent pas financer des actifs qui ne sont pas alignés avec des scénarios de référence 1,5°C, scientifiques ou gouvernementaux. Plus particulièrement, les projets upstream après 2021 ne doivent pas être financés.
- Pour le gaz, les membres ne doivent pas investir dans des actifs qui ne sont pas alignés avec des scénarios 1,5°C scientifiques ou gouvernementaux.
- Pour le charbon, les membres ne doivent pas financer de nouvelles installations, devraient mettre fin immédiatement à tout projet de nouvelles installations, et sortir de toutes les infrastructures de production existantes d'ici 2040, conformément aux scénarios de l'AIE.

75 Ibid., p. 11.

76 NZAOA, Thermal Coal Position, 13 février 2024.

77 NZAOA, Position on the Oil and Gas Sector, Mars 2023.

Figure 5: Positions on oil, gas and associated energy infrastructure project investment

| Fuel | Oil | Gas |
|-------------------|--|--|
| Upstream | No new oil fields should be financed, built, developed, or planned. Investment should be limited to existing oil fields. | No new gas fields should be financed, built, developed, or planned. Investment should be limited to existing gas fields. |
| Mid-stream | Investment in oil pipeline distribution and storage should be limited to brownfield projects. | Investment in gas pipeline transmission, distribution and storage should be limited to brownfield projects. Investments in the conversion of gas pipelines to transport hydrogen are acceptable. No investment in new midstream infrastructure for gas, unless aligned with 1.5°C low/no overshoot pathways. |
| Downstream | No investment should be made in oil-fired power generation infrastructure. Investment in refineries and petrochemicals should be limited to brownfield projects (e.g., to promote efficiency or eliminate fugitive methane emissions). | No investment should be made in unabated new baseload gas-fired power generation or in infrastructure using gas as a fuel to produce hydrogen in the absence of carbon capture, utilisation and storage (CCUS). No new gas infrastructure unless it is designed with carbon reduction measures sufficient to align with 1.5°C low/no overshoot pathways. |

De plus, les membres choisissant de fixer des objectifs de réduction sectoriels doivent obligatoirement couvrir le secteur du pétrole et du gaz, ainsi que des utilities (dont le charbon)⁷⁸.

Pour les autres alliances, la question des énergies fossiles est appréhendée par le scénario de référence choisi, puis par les méthodologies de fixation de cibles alignées avec l'engagement chapeau de neutralité carbone nette à l'horizon 2050 auxquelles les alliances renvoient. La NZAMI laisse par exemple à ses membres le choix entre trois méthodologies: la PAAI Net Zero Investment Framework, le SBTi, et la NZAOA Target Setting Protocol.

78 NZAOA, Target Setting Protocol, Fourth Edition, avril 2024, p. 30.

3. UNE MISE EN ŒUVRE EN COURS

Le rapport de mise en œuvre publié par la NZBA en 2024 fait apparaître que 97% de ses membres qui s'étaient engagés à se fixer des objectifs de réduction des émissions (dans les 18 mois suivant leur adhésion) l'ont fait. Parmi ces banques, 36 ont défini des cibles concernant le secteur du charbon, et 60 pour le secteur du pétrole et du gaz⁷⁹.

Le troisième rapport de mise en œuvre de la NZAOA révèle que 69 des 86 membres ont fixé des cibles de réduction des émissions. 67 ont fixé des cibles par sous-portefeuille, 69 des cibles d'engagement, 68 en matière d'investissement dans des solutions climatiques, mais seulement 9 ont fixé des cibles par secteur. Concernant les secteurs du pétrole et du gaz, (les mesures utilisées pour définir les cibles sectorielles étant en intensité carbone opérationnelle pour les scopes 1 et 2), les objectifs de réduction sont au minimum de 11% et au maximum de 43,2%, avec une moyenne de 28,7%⁸⁰. Concernant le respect des positions de l'alliance en matière de charbon, 82% des membres ayant pris des positions en la matière respectent les 3 critères posés⁸¹.

En novembre 2022, 39% des actifs gérés par les membres de la NZAMI étaient couverts par une cible⁸². 87 signataires ont choisi d'utiliser la méthode de fixation d'objectifs de réduction du PAAI (soit le NZIF). 39 ont choisi d'utiliser celle du SBTi et 9 ont choisi le protocole de la NZAOA. 23 ont recours à une combinaison, et 11 ont leur propre méthodologie.

79 NZBA, Progress Report 2024.

80 NZAOA, Third Progress Report, avril 2024, p. 23.

81 Ibid., p. 24.

82 GFANZ, 2022 Progress Report, p. 14.

TABLEAU DE COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ALLIANCES GFANZ

| Alliance sectorielle | Objectif climatique | Périmètre de l'engagement | Place des CCS |
|----------------------|-----------------------|---|---|
| NZBA | 1.5°C – Net Zero 2050 | “Targets shall at a minimum align with a goal to limit global warming to 1.5°C above the preindustrial average by the end of the century, be science-based and support the transition towards a net-zero economy by 2050. Targets shall cover lending activities and capital markets arranging and underwriting activities (both equity and debt, by 1 November 2025), and should cover investment activities.” | “The reliance on carbon offsetting for achieving end-state net zero should be restricted to carbon removals to balance residual emissions where there are limited technologically or financially viable alternatives to eliminate emissions. Offsets should always be additional and certified.” |
| NZAOA | 1.5°C – Net Zero 2050 | “Transitioning its investment portfolios to net-zero GHG emissions by 2050 consistent with a maximum temperature rise of 1.5°C above pre-industrial levels” | “Prioritise deep and rapid decarbonisation across all sectors, particularly the carbon-intensive industries. 2. Track progress against net-zero goals and ensure accountability such that the employment of carbon removals does not deter or detract from decarbonisation efforts and/or ambition on a wider scale” |
| NZIA | 1.5°C – Net Zero 2050 | “Transitioning all operational and attributable greenhouse gas (GHG) emissions from its insurance and reinsurance portfolios to net-zero emissions by 2050 consistent with a maximum temperature rise of 1.5°C by 2100 in order to contribute to the implementation of the Paris Agreement.” | “The reliance on carbon offsetting for achieving end-state net zero should be restricted to carbon removals to balance residual emissions where there are limited technologically or financially viable alternatives to eliminate emissions. Offsets should always be additional and certified” |
| NZAMI | 1.5°C – Net Zero 2050 | “Support the goal of net zero greenhouse gas ('GHG') emissions by 2050, in line with global efforts to limit warming to 1.5°C ('net zero emissions by 2050 or sooner')” | “Prioritise the achievement of real economy emissions reductions within the sectors and companies in which we invest. If using offsets, invest in long-term carbon removal, where there are no technologically and/or financially viable alternatives to eliminate emissions” |

Sources: Institut de la Finance Durable

| | Méthodologies recommandées | Politique fossile | Mise en œuvre |
|--|---|--|---|
| | Guidelines de la NZBA | Indirectement par le choix d'un scénario de référence et la fixation de cibles pour les secteurs les plus émetteurs dont charbon et pétrole et gaz | 97% des membres qui devaient avoir fixé des cibles de décarbonation sectorielles en mai 2024 les avaient définies |
| | NZAOA Target Setting Protocol. | Position Papers sur le charbon et sur le gaz et le pétrole, alignés sur les scénarios de l'AIE. | 80% membres ont fixé des cibles de réduction des émissions. |
| | NZIA Target Setting Protocol. | Indirectement par le choix d'un scénario. | Non disponible. |
| | Choix entre les méthodologies SBTi, ou les target setting protocols de la NZAOA ou NZIF | Non spécifié, cela dépendra de la méthodologie choisie. | 39% des actifs gérés par les membres sont couverts par une cible. |

TABLEAU DE COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES DE FIXATION DES CIBLES GFANZ

| | Scénario de référence | Périmètre des cibles et scopes concernés |
|------------------------|--|--|
| Guidelines NZBA | "Scenarios and scenarios derived from IPCC-qualifying models that meet Criteria" defined in the guidelines (p. 17). | Scope 1, 2 et tant que possible 3 "The targets shall cover a significant majority of a bank's Scope 3 financed emissions, including those from all or a substantial majority of a list of carbon-intensive sectors (detailed below). Banks'targets shall include their clients'Scope 1, Scope 2 and Scope 3 emissions." ⁸³ |
| NZAOA TSP | Pour les cibles sectorielles: "One Earth Climate Model (Teske et al. 2020) or the IEA model to set sector targets" ⁸⁸ . Pour les cibles par portefeuilles: "IPCC 1.5°C SR scenarios" ⁸⁹ . | Scope 1, 2 et tant que possible 3 "Targets shall be set on the members'own Scope 3 emissions related to investments. Alliance members should set net-zero targets on their own Scope 1 and 2 emissions. Members shall set targets on Scope 1 and 2 emissions for their underlying holdings and should do so on Scope 3 of underlying holdings for 'priority sectors'as soon as possible. At the portfolio level, Alliance members should track portfolio company Scope 3 emissions, but are not yet expected to set targets until interpretation of these emissions in a portfolio context becomes clearer and data becomes more reliable" ⁹⁰ |

83 NZBA, Guidelines, p. 7.

84 NZBA, Guidance, p. 4.

85 NZBA, Guidelines, p. 8.

86 NZBA, Guidance, p. 10.

87 NZBA, Emerging Practice: Climate Target Setting for Oil & Gas Financing, may 2024.

88 NZAOA, Target Setting Protocol, p. 32.

89 NZAOA, Target Setting Protocol, p. 12.

90 NZAOA, Target Setting Protocol, p. 11.

91 NZAOA, Target Setting Protocol, p. 11.

92 NZAOA, Target Setting Protocol, p. 15.

93 ZNAOA, Target Setting Protocol, p. 71.

| Cibles intermédiaires | Cibles en valeur absolue ou en intensité | Intégration spécifique des énergies fossiles |
|---|--|--|
| <p>“Banks shall set, at a minimum, a 2030 (or sooner) and 2050 target. Further intermediate targets shall be set at least every five years after the initial intermediate target. As each subsequent intermediate target year is approached, the next intermediate five-year target shall be set. An overview of planned actions to meet the targets shall be provided.”⁸⁴</p> | <p>“Targets shall be set based on:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Absolute emissions; and/or – Sector-specific emissions intensity (e.g., CO₂e/ metric)”⁸⁵ | <p>“Within 36 months of signing the Commitment, sector-level targets shall be set for all, or a substantial majority of, the carbon-intensive sectors. These sectors include agriculture; aluminium; cement; coal; commercial and residential real estate; iron and steel; oil and gas; power generation; and transport.</p> <p>Any client with more than 5% of their revenues coming directly from thermal coal mining and coal-powered electricity generation activities shall be included in the scope of targets.”⁸⁶</p> <p>Guidances publiées en mai 2024⁸⁷</p> |
| <p>“The Alliance Commitment requires its members to publish interim targets on a five-year cycle. To maintain consistency with the Alliance reporting cycle, public targets issued more than three years prior should not be considered”⁹¹</p> | <p>Pour les cibles sectorielles ou par portefeuilles: “Absolute or intensity-based.”⁹²</p> | <p>“For coal, Alliance members shall follow the Alliance’s position paper regarding thermal coal.</p> <ul style="list-style-type: none"> – For oil, members shall not finance assets which are not aligned with science-based or government-issued regional/national 1.5°C degree pathways, especially not finance upstream greenfield projects beyond those already committed by the end of 2021. – For gas, members shall not invest in assets which are not aligned with science based or government-issued regional/ national 1.5°C degree pathways.”⁹³ |

TABLEAU DE COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES DE FIXATION DES CIBLES GFANZ

| | Scénario de référence | Périmètre des cibles et scopes concernés |
|---------------------------|--|---|
| NZIA TSP | "Intergovernmental Panel on Climate Change (2021–2022): 6th Assessment Report" ou "International Energy Agency (2021): Net Zero by 2050: A roadmap for the global energy sector" ⁹⁴ | <p>Scope 1, 2 et tant que possible 3 concernant directement l'entreprise.</p> <p>"NZIA members shall individually set portfolio target boundaries for a material and relevant portion of their respective portfolios where reliable data is available"⁹⁵</p> <p>"The Protocol addresses a re/insurer's Insurance-Associated Emissions (IAE), i.e. Scope 3. In particular, a re/insurer's emissions from its own operations (Scope 1, Scope 2, Scope 3) and asset management activities (Scope 3) are outside the scope of the Protocol, as they are covered by other relevant protocols."⁹⁶</p> |
| NZIF | Libre choix sous certaines garanties. | <p>Pourcentage d'actifs d'entreprises qui se disent alignées.</p> <p>"A 5-year portfolio coverage target for increasing the percentage of AUM in material sectors that are i) achieving net zero, or, meeting the criteria to be considered ii) 'aligned' to net zero, or iii) 'aligning' to net zero.</p> <p>An engagement threshold which ensures that at least 70% of financed emissions in material sectors are either assessed as net zero, aligned with a net zero pathway, or the subject of direct or collective engagement and stewardship actions."^{99/100}</p> |
| SBTi¹⁰³ | "Well below 2°C scenario" ¹⁰⁴ | <p>Scope 1, 2 et tant que possible 3</p> <p>"Financial institutions (FIs) must set a target(s) that covers institution-wide scope 1 and scope 2 emissions, as defined by the GHG Protocol Corporate Standard, and scope 3 investment and lending activities as per FI-C15 and FI-C16. FIs may set targets for remaining scope 3 emissions categories as per FI-R9."</p> |

Sources: Institut de la Finance Durable

94 NZIA, Target Setting Protocol, p. 5.

95 NZIA, Target Setting Protocol, p. 11.

96 NZIA, Target Setting Protocol, p. 15.

97 NZIA, Target Setting Protocol, p. 18.

98 NZIA, Target Setting Protocol, p. 25.

99 NZIF, IIGCC Target Setting Guidance, p. 5.

100 "An aggregated 5-year portfolio coverage target and engagement threshold should cover at least listed equity, corporate fixed income, and real estate. Sovereign bonds may be considered separately", Ibid., p. 6.

101 NZIF, IIGCC, Target Setting Guidance, p. 19.

102 NZIF, IIGCC Target Setting Guidance, p. 19.

103 Le cadre SBTi est particulièrement utile aux investisseurs dans leur gestion de portefeuille

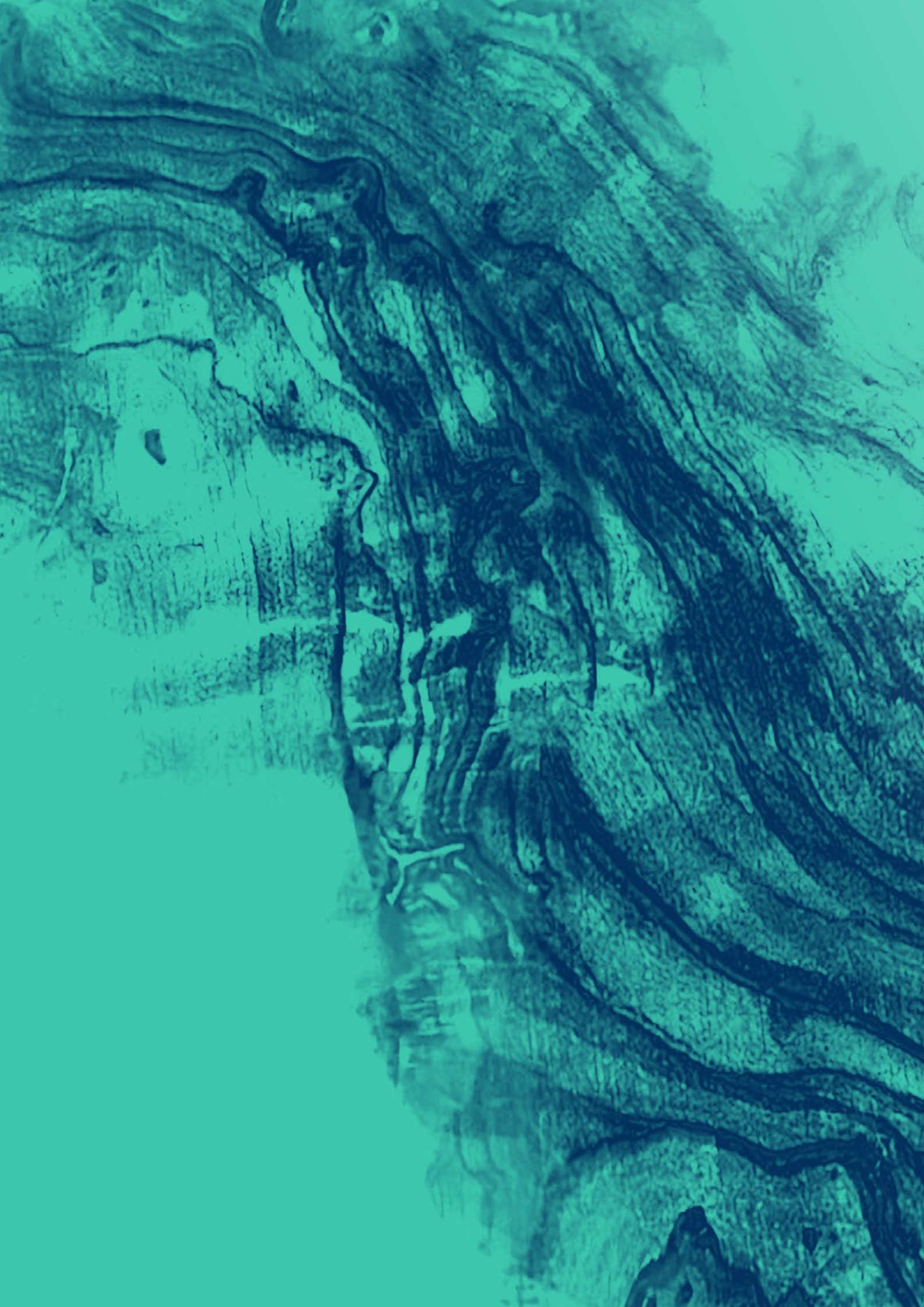
104 SBTi, Financial Sector Science Based Targets Guidance, août 2022.

105 SBTi, Financial Sector Science Based Targets Guidance, p. 31.

106 SBTi, Financial Sector Science Based Targets Guidance, p. 47.

107 SBTi, Financial Sector Science Based Targets Guidance, p. 96.

| Cibles intermédiaires | Cibles en valeur absolue ou en intensité | Intégration spécifique des énergies fossiles |
|---|---|---|
| <p>“NZIA members shall adopt a target year no later than 2030 for their near-term targets, and thereafter publish interim targets every five years in 2035, 2040, and 2045.”⁹⁷</p> | <p>“NZIA members may also choose between intensity-based or absolute overarching emissions reduction targets. [...] Reduction target shall result in absolute emissions reductions in line with the minimum threshold of 34%. NZIA members may also choose, at their discretion, to adopt an intensity-based overarching emissions reduction target that results in absolute emissions reductions greater than 60%.”⁹⁸</p> | <p>Non spécifié.</p> |
| <p>“The Net Zero Investment Framework currently recommends 5 year asset level portfolio coverage targets, and <10 year portfolio level emissions reduction and investment in climate solutions targets.”¹⁰¹</p> | <p>“Absolute or intensity”¹⁰²</p> | <p>Non spécifié.</p> |
| <p>“Targets must cover a minimum of 5 years and a maximum of 15 years from the date the target is submitted to the SBTi for an official validation” “Financial institutions are encouraged to develop such long-term targets up to 2050 in addition to midterm targets”¹⁰⁵</p> | <p>“Intensity targets for scope 1 and scope 2 emissions are only eligible when they lead to absolute emissions reduction targets in line with climate scenarios for keeping global warming to well-below 2°C or when they are modeled using an approved sector pathway.”¹⁰⁶</p> | <p>“FI-R10 – Phaseout of thermal coal investments: Financial institutions should establish a policy within six months from the time of target approval that they will phase out financial support to thermal coal across all their activities in line with a full phaseout by 2030 globally.</p> <p>FI-R11– Disclosure of Fossil Fuel Investments and Lending: Financial institutions with approved SBTs should annually disclose [information].”¹⁰⁷</p> |



ÉNERGIES FOSSILES : PANORAMA DES STRATÉGIES DE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

III. BONNES PRATIQUES : LA SCIENCE COMME BOUSSOLE DE L'ACTION CLIMATIQUE INTÉGRÉE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

SCÉNARIOS CLIMATIQUES : L'OUTIL INDISPENSABLE POUR LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CLIMAT

Les entreprises financières sont de plus en plus sollicitées par les parties prenantes pour produire des informations sur leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. **S'engager à aligner son portefeuille avec une trajectoire «Net Zero en 2050» ou 1.5°C nécessite de définir quelle trajectoire de référence doit être suivie entre aujourd'hui et 2050.**

L'analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C montre la diversité des trajectoires possibles. Les scénarios s'appuient sur des hypothèses très différentes en fonction des leviers de décarbonation retenus par les modélisateurs : certains se montrent plus ou moins ambitieux sur le développement technologique et industriel en fonction des types de leviers de la décarbonation. Les scénarios sont des trajectoires pour atteindre un point précis dans le futur : tout exercice de prospective est par nature incertain, a fortiori sur des durées de temps s'étalant sur plusieurs décennies voire un siècle. Mais **les scénarios adoptés par les institutions financières sont essentiels pour comprendre le chemin qu'elles empruntent, le récit qu'elles adoptent sur l'avenir et ainsi comprendre leur stratégie de transition.**

Message n°1 : Les exercices de prospective sont des outils précieux dans le pilotage de la transition d'une organisation.

L'analyse prospective par scénario est une méthode utile pour traiter les enjeux énergie climat (d'atténuation et d'adaptation), et appréhender les incertitudes associées. Comme le souligne le rapport du Shift Project pour l'Afep, *«Il s'agit d'une méthode déjà bien connue pour modéliser l'accès aux ressources d'une organisation en avenir incertain, pratiquée notamment par les planificateurs d'économie de guerre et de reconstruction. Elle est également couramment utilisée par les entreprises du domaine de l'énergie, notamment les compagnies pétrolières. L'analyse par scénario consiste à confronter une organisation à plusieurs futurs contrastés décrits par des scénarios. Appliquée aux enjeux énergie-climat, elle offre de nombreux avantages pour en évaluer les risques et les opportunités (identification des ruptures, gestion de l'incertitude).»*¹⁰⁸

Message n°2 : Les informations sur le scénario de référence choisi ainsi que sur les hypothèses de travail, sont nécessaires à la bonne compréhension des engagements climatiques des institutions financières

La stratégie des acteurs doit s'appuyer sur un scénario climatique de référence (GIEC, AIE, BNEF, NGFS,...) qui peut éventuellement être adapté au périmètre d'activité (à la fois géographique et sectoriel) de l'organisation : le plus important est la transparence des hypothèses de travail et du scénario de référence retenu : leviers de décarbonation, actions tangibles (chiffrées, budgétées), calendrier prévisionnel. C'est sur cette base que l'alignement de l'institution financière sur l'objectif de l'Accord de Paris peut être évalué. Cette trajectoire ainsi objectivée est essentielle pour pouvoir confronter la vision aux actions tangibles que l'institution souhaite mettre en œuvre.

108 Scénarios énergie-climat : Evaluation et Mode d'emploi, The Shift Project pour l'Afep, novembre 2019, [lien](#)

Message n°3: Il est important de veiller à la bonne cohérence entre les hypothèses retenues lors de l'élaboration de la stratégie climatique et celles de la stratégie globale de l'institution.

La stratégie climat ne se limite pas à un exercice de conformité réglementaire mais s'intègre pleinement dans la stratégie globale de l'institution financière. Cette cohérence entre les différentes composantes stratégiques est rappelée également dans les standards européens d'application de la CSRD.

A. APPRÉHENDER AVEC RIGUEUR ET PRÉCAUTION LES SCÉNARIOS CLIMATIQUES

Pour mettre en œuvre une analyse prospective à partir de scénarios climatiques, il s'agit dans un premier temps de bien maîtriser les composantes du scénario.

Bonne pratique n°1: S'appuyer sur les scénarios climatiques qui font référence dans la communauté scientifique pour comprendre les grandes tendances mondiales et ainsi bâtir une stratégie climat fondée sur la science.

Une grande diversité de scénarios climatiques modélisés par une multitude d'instituts de recherches et d'agences internationale existent. Il s'agit dans un premier temps d'appréhender cette diversité pour comprendre le choix des possibles dans la lutte contre de dérèglement climatique. Chacun de ces scénarios témoigne de «récits» différents sur l'avenir en se fondant sur des jeux d'hypothèses différents. Voir la première publication du groupe de travail, [«Énergies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C»](#), publié en juin 2024, visant à extraire les principaux enseignements des scénarios climatiques alignés avec l'Accord de Paris.

Bonne pratique n°2: Identifier les indicateurs physiques les plus pertinents pour comprendre les scénarios climatiques et suivre la mise en œuvre de la stratégie climat pour son organisation.

Les scénarios climatiques développés par les instituts de recherches et autres organisations internationales sont relativement complexes car ils comportent un grand nombre de variables et d'indicateurs.

Les indicateurs physiques globaux à suivre en priorité sont:

- Les émissions de gaz à effet de serre (au niveau mondial ou toute sous-division géographique pertinente);
- La demande primaire en énergie au global (et la demande en électricité également);
- La demande en gaz, pétrole et charbon;
- L'offre en énergies décarbonées (solaire, éolien, hydrogène, biomasse,...);
- Les capacités de stockage annuelles en CO₂ des leviers d'émissions négatives (CCS, BECCS, DACCS, reforestation,...);
- Les niveaux d'investissements dans la transition énergétique et dans les énergies fossiles (quand les scénarios les mettent à disposition).

Concernant les indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie climat de l'organisation, ils sont à déterminer par chaque des institutions financières en fonction des secteurs couverts. Ils doivent permettre de suivre les différents leviers à actionner par les entreprises.

Bonne pratique n°3: Actualiser régulièrement son scénario de référence pour être à jour des données les plus récentes sur l'évolution réelle des technologies et de l'évolution de la demande.

Les hypothèses adoptées par les scénarios sont le reflet de l'état de la connaissance et de la manière dont on peut envisager les différentes conditions dans lesquelles la transition pourrait intervenir. Les trajectoires de décarbonation dans les différents scénarios impliquent en effet des hypothèses sur la mobilisation de nombreux leviers de décarbonation possibles (déploiement des énergies bas-carbone, de la capture et du stockage du carbone, des technologies d'élimination du CO₂, de l'hydrogène, de la biomasse, de l'efficacité énergétique, de la sobriété, etc.). Ces hypothèses peuvent ainsi s'avérer conservatrices ou au contraire parfois ambitieuses par rapport aux observations empiriques et aux évolutions réelles.

Par construction, certains scénarios vont davantage reposer sur un développement exponentiel des énergies bas-carbone et une décroissance forte des énergies fossiles. D'autres vont miser sur une décroissance plus progressive des énergies fossiles, impliquant des hypothèses optimistes sur les capacités à développer à grande échelle la capture et le stockage de carbone. D'autres misent sur de grands déploiements de l'hydrogène ou encore de la biomasse. Ces différentes hypothèses peuvent être plus ou moins probables selon la connaissance scientifique actuelle.

Par nature, la modélisation par scénario comporte des limites pour appréhender le monde. Comme tout exercice de modélisation, ces scénarios sont utiles pour se projeter et anticiper de grandes tendances en fonction d'hypothèses fixées, mais ils ne visent pas à réaliser des prévisions précises du futur¹⁰⁹.

Bonne pratique n°4: Eviter le «cherry picking» de scénarios, choisir un scénario de référence et s'y tenir.

Définir des objectifs quantitatifs pour une stratégie d'investissement en utilisant des moyennes ou des données tirées de différents scénarios (le «cherry picking») n'est pas une démarche rigoureuse pour construire sa stratégie d'alignement climatique sur l'objectif 1,5°C car chacun des scénarios repose sur un jeu d'hypothèses cohérentes entre elles qui permet de respecter un budget carbone prédéfini. Il s'agit ainsi d'être vigilant dans l'utilisation des scénarios et de comprendre les hypothèses de chacun. Il est ainsi préférable d'utiliser principalement un scénario de référence dans sa stratégie globale d'investissement et de s'y tenir.

109 Concernant les limites inhérentes à ces modélisations, voir le rapport [«Énergies fossiles: analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1,5°C»](#) (IFD, juin 2024)

Bonne pratique n°4 bis: Si besoin de données complémentaires, compléter son scénario de référence avec des scénarios sectoriels ou géographiques spécifiques en s'assurant de la cohérence de l'ensemble.

Il existe des cas de figure où il peut y avoir un déficit de données sur un scénario pour couvrir toutes les spécificités géographiques ou sectorielles de l'activité de l'institution. A titre d'exemple pour le périmètre français, il peut être utile de se référer aux trajectoires de la Stratégie Nationale Bas Carbone plutôt qu'à des trajectoires mondiales qui ne prennent pas en compte les engagements nationaux spécifiques. Aussi, certains modèles sectoriels sont beaucoup plus granulaires en termes de données pour permettre aux acteurs financiers de faire leurs projections. Il est ainsi possible de compléter les scénarios globaux avec des scénarios sectoriels ou déclinant spécifiquement la trajectoire d'un sous-périmètre géographique. Dans ce cas de figure, la cohérence des scénarios entre eux est vérifiée et permet de justifier les choix effectués.

Bonne pratique n°5: S'appuyer en priorité sur des scénarios mis à disposition par les gouvernements et organisations internationales de premier plan, que ce soit au niveau mondial, régional ou national.

Aujourd'hui, il n'existe pas de scénario 1.5°C détaillé qui fasse consensus sur le plan mondial pour décliner l'Accord de Paris. Le processus de négociation internationale lors des COP annuelles laisse les Etats entièrement maîtres de leurs trajectoires climatiques pour atteindre les objectifs de l'Accord. Il n'en demeure pas moins qu'au niveau mondial, certains scénarios se dégagent progressivement comme des références. Les scénarios du GIEC en premier lieu font référence, mais il n'existe pas un scénario du GIEC, ils constituent davantage une base de données de milliers de scénarios établis par des chercheurs du monde entier. Le NZE de l'AIE, établi avec le support des 31 pays membres de l'OCDE, était au cœur des discussions de la COP 28 (en particulier les objectifs de doublement de l'efficacité énergétique et de triplement de la production d'énergies renouvelables).

Au niveau régional ou national, certains scénarios en ligne avec l'Accord de Paris peuvent être plus ou moins détaillés et objectivés. Ainsi, en France, la Stratégie Nationale Bas Carbone, se veut le scénario de référence de la décarbonation de l'économie française. Cela suppose la mise à disposition de données granulaires par les autorités publiques pour que les organisations puissent s'appuyer dessus (voir point 4).

B. CHOISIR SON SCÉNARIO CLIMATIQUE DE RÉFÉRENCE EN S'APPUYANT SUR LE MEILLEUR ÉTAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Comme vu dans la première partie du rapport, le consensus scientifique donne des éléments de cadrage concernant la faisabilité physique et socio-économique de ces trajectoires. L'état de la science d'aujourd'hui peut néanmoins donner quelques indications sur le potentiel de développement de chacun des leviers. Certains leviers sont soumis à des contraintes physiques lourdes qu'il s'agit de prendre en compte dans le choix des scénarios de référence.

Bonne pratique n°6: Choisir un scénario sur une trajectoire 1.5°C avec dépassement («overshoot») nul ou limité, les technologies à émissions négatives étant encore peu matures à ce stade.

Défini par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'«overshoot» qualifie le dépassement de la température cible (1.5°C en 2100) au cours du siècle – généralement entre 1,5 et 2°C – avant de revenir à ce niveau à la fin du siècle. L'overshoot se produit quand il y a dépassement du budget carbone avant l'atteinte du Net Zero. L'hypothèse fondamentale des scénarios intégrant un overshoot est qu'une fois atteint le Net Zero (généralement en 2050), il existerait des techniques d'émissions négatives pour rattraper le retard accumulé dans la première moitié de siècle. C'est une hypothèse ambitieuse étant donné qu'aucune technique d'émission négative ne peut être aujourd'hui développée à grande échelle au niveau mondial. Or, le consensus scientifique converge aujourd'hui pour affirmer qu'il est impossible de tenir l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C sans un minimum d'overshoot (et donc de déploiement de technologies à émissions négatives entre 2050 et 2100). Au-delà de l'overshoot, le scénario choisi doit reposer sur des volumes raisonnables d'émissions négatives y compris d'ici à 2050, et pas uniquement après 2050¹¹⁰ (voir ci-dessous).

Ainsi, il est conseillé de reposer sur des scénarios avec un faible overshoot, autrement dit, des scénarios avec des hypothèses conservatrices concernant le développement des technologies à émissions négatives. Autrement dit, pour rester aligné 1.5°C, il s'agit avant tout de diminuer drastiquement les émissions dès 2030 pour éviter de dépasser le budget carbone mondiale avant 2050. Cette bonne pratique est recommandée par les alliances net zero membres de GFANZ.

110 Voir les travaux du GIEC synthétisés en plusieurs "range" d'émissions négatives par IISD pour filtrer les scénarios qui ne rempliraient pas ce critère, par exemple <https://www.iisd.org/publications/report/navigating-energy-transitions>. Notons que les recherches récentes suggèrent que les "range" en question serait toujours bien trop optimistes par rapport aux capacités réelles de capture (voir: <https://www.nature.com/articles/s41467-024-51226-8>). Il s'agit donc là d'hypothèses optimistes.

Bonne pratique n°7: Choisir un scénario de référence qui repose sur une mobilisation réaliste des leviers de décarbonation au regard du consensus scientifique.

S'il est difficile d'anticiper le développement des futures technologies de la décarbonation sur plusieurs décennies, la recherche scientifique peut donner des éléments de cadrage concernant leur maturité technologique et leur capacité de développement compte tenu des contraintes physiques et socio-économiques. La science du climat étant évolutive, suivre régulièrement le rythme de développement des leviers de décarbonation permet de maintenir à jour ce cadre de suivi.

A date, en l'état de la science (cf. partie I pour plus de détails), certaines grandes tendances doivent être considérées au moment du choix des scénarios de référence par les acteurs financiers:

→ **Prolongation de la forte croissance des énergies renouvelables, et plus largement des énergies bas-carbone, dont en particulier les énergies hydraulique et nucléaire qui sont pilotables.**

En amont de la COP 28, l'AIE recommandait aux Etats signataires de tripler les capacités d'énergies renouvelables d'ici à 2030 ce qui est apparu dans le texte final de l'accord signé par les 198 gouvernements présents. Aujourd'hui, la croissance des EnR est exponentielle: chaque année, l'AIE modifie à la hausse ses projections de développement des capacités d'EnR au vu des progrès mondiaux. En complément au développement des énergies renouvelables intermittentes, les scénarios anticipent également le développement de toutes les énergies bas-carbone, y compris l'hydraulique et le nucléaire qui fait pleinement partie des stratégies de développement du mix énergétique décarboné au niveau international.

→ **Rôle contraint de la biomasse étant donnée sa disponibilité limitée, les conflits des usages, l'impact environnemental et les réglementations en vigueur.**

Comme vu dans la première partie du rapport, la biomasse est soumise à un conflit des usages. Le premier des usages est dans un objectif alimentaire qui accapare déjà la majorité des terres arables disponibles sur le globe. Au vu de la croissance démographique et de la baisse de la productivité de l'agriculture en raison du dérèglement climatique, il est difficilement imaginable de rediriger une part significative des terres vers la production de biocarburants ou la production d'électricité, par exemple. Il semblerait par exemple peu raisonnable de miser sur la biomasse pour décarboner le secteur des transports. Il convient de prioriser l'usage de la biomasse pour des secteurs difficiles à décarboner. Enfin, il faut rappeler que sur le périmètre de l'Union Européenne, la réglementation (directive RED II, 2018) encadre très précisément la définition des bioénergies considérées comme «durables» ce qui limite grandement l'usage de la biomasse comme solution énergétique de long terme¹¹¹.

111 Pour davantage de précisions: <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/durabilite-bioenergies>

→ **Bien que nécessaire pour atteindre la neutralité carbone, le développement des techniques de capture, stockage et d'élimination du CO₂ est contraint, notamment par des limites physiques.**

Comme vu dans le premier chapitre, ces technologies seront probablement nécessaires pour atteindre l'objectif 1.5°C mais ces leviers sont fortement contraints, notamment par des limites physiques et le coût des projets. Il apparaît ainsi que l'usage du CCS et du CDR serait à prioriser pour des secteurs difficiles à abattre.

Selon Achakulwisut et al. (2023)¹¹², dans les scénarios limitant le réchauffement à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité, l'offre mondiale de charbon, de pétrole et de gaz naturel (destiné à toutes les utilisations) diminue en moyenne de 95 %, 62 % et 42 %, respectivement, entre 2020 et 2050, mais le rôle à long terme du gaz est très variable. L'augmentation de l'utilisation du gaz est rendue possible par l'augmentation du captage et du stockage du carbone (CCS) et de l'élimination du dioxyde de carbone (CDR), mais elle est probablement associée à une représentation inadéquate, dans les modèles, de la capacité régionale de stockage du CO₂ et de l'adoption, de la diffusion et de la dépendance des technologies par rapport aux trajectoires. Si la CDR est contrainte par des limites dérivées d'un consensus d'experts, les réductions modélisées respectives pour le charbon, le pétrole et le gaz sont de 99 %, 70 % et 84 %.

→ **Poids variable de l'hydrogène vert dans la transition dû à un coût encore très élevé et des perspectives incertaines de passage à l'échelle, à mobiliser prioritairement pour les secteurs les plus difficile à décarboner.**

Compte tenu des analyses les plus récentes sur le potentiel de développement des technologies reposant sur l'hydrogène, il est très probable que cette énergie gardera un rôle relativement mineur dans la décarbonation de l'économie mondiale. Etant donné son coût et sa difficulté de développement à l'échelle, l'hydrogène doit être prioritairement destiné aux secteurs les plus difficile à décarboner, notamment l'industrie et le transport par véhicules lourds.

→ **Rôle central de l'efficacité énergétique et de l'électrification des usages, la grande majorité des solutions technologiques étant déjà connues et matures.**

L'efficacité énergétique est un «quick win» : en plus de baisser les émissions de CO₂, elle augmente la sécurité énergétique et baisse les factures du consommateur. Les techniques d'efficacité énergétique (électrification, rénovation énergétique, amélioration des procédés industriels, récupération de chaleur,...) sont connues et suffisamment matures pour passer à l'échelle rapidement. Par ailleurs, le passage à une électrification des usages et des process industriels œuvre en faveur de la baisse des émissions carbone.

112 Achakulwisut et al., (2023), Global fossil fuel reduction pathways under different climate mitigation strategies and ambitions, Nature Communications

C. DÉFINIR DES STRATÉGIES ASSORTIES D'ACTIONS TANGIBLES, CHIFFRÉES ET BUDGÉTÉES ET D'UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Bonne pratique n°8: Objectiver et quantifier les trajectoires climatiques, dans la mesure du possible.

Dans cet exercice de quantification des trajectoires (qui s'applique au scope 3 catégorie 15¹¹³), il convient d'être le plus exhaustif possible lorsque les données et méthodologies le permettent :

- Préciser le poids en termes d'abattements des émissions de chaque levier de décarbonation ;
- Décliner la trajectoire par produits et services financiers, à mesure que les méthodologies le permettent ;
- Avoir des cibles de baisse d'émissions quantifiées en particulier pour les secteurs à fort impact ;
- Définir des cibles pour le secteur des énergies fossiles et tous les secteurs fortement émissifs ;
- Définir des objectifs en valeur absolue dans les secteurs des énergies fossiles, une politique de *phase out* pouvant se substituer à cette cible.

Bonne pratique n°9: Suivre un ratio comparant les financements et investissements aux énergies décarbonées avec ceux aux énergies fossiles.

Certains scénarios modélisent les investissements nécessaires dans les énergies décarbonées (AIE, BloombergNEF,...). Il peut être utile de comparer les ratios de l'activité des acteurs financiers (financements, investissements, services financiers) aux grandes tendances mondiales d'investissements nécessaires pour rester en dessous de la cible 1.5°C de réchauffement climatique.

L'enjeu reste la définition des termes au numérateur et au dénominateur. Ainsi, au-delà de l'opposition entre énergies décarbonées et énergies fossiles, se pose la question du périmètre exact des énergies considérées comme décarbonées¹¹⁴, de l'intégration des investissements et des financements dans la flexibilité du réseau et des capacités de stockage, et du périmètre des investissements et des financements dans les énergies fossiles sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur¹¹⁵ (upstream, midstream, downstream, trading). Aussi, ce ratio peut être un ratio en stock (exposition des portefeuilles) ou en flux financiers et ne relèvent donc pas des mêmes réalités.

113 Les émissions liées aux investissements, telles que classées dans la Catégorie 15 du Scope 3 dans le [GHG Protocol](#) Corporate Value Chain (Standard [Scope 3](#)), englobent les émissions de gaz à effet de serre associées au fonctionnement des investissements, y compris les investissements en capitaux propres, en dettes et le financement de projets qui ne sont pas déjà pris en compte dans les émissions du Scope 1 ou 2.

114 Au sens de l'AIE, les investissements dans les énergies décarbonées comprennent «les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les combustibles à faible teneur en carbone, l'énergie nucléaire, le stockage en batterie et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone». Mais on peut questionner plus spécifiquement la pertinence d'intégrer en particulier certaines bioénergies non durables ou du CC(U)S couplé à une centrale électrique fossile, par exemple.

115 Au sens de l'AIE, les investissements dans les énergies fossiles comprennent tous les investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur que ce soit du charbon, du pétrole ou du gaz (y compris les investissements en maintenance et optimisation des émissions de l'activité extractive et de transformation en tant que tel).

Ainsi, quelle que soit la définition retenue, dans tout exercice de publication de ces données, il s'agit de veiller à la transparence des définitions et la comparabilité des périmètres avec les définitions utilisées par les institutions de référence qui produisent ces ratios pour permettre un suivi efficace des dynamiques.

Aussi, deux variantes de ratios sont possibles: un ratio dont le périmètre couvre à la fois l'offre et la demande en énergie (ratio cible de 10:1 en 2030 pour l'AIE – ratio de financement à l'énergie) ou un ratio dont le périmètre qui couvre uniquement l'approvisionnement en énergie (ratio cible de 6:1 en 2030 pour l'AIE – ratio de financement à l'approvisionnement énergétique), l'offre d'énergie couvrant la génération d'électricité, son transport (donc le réseau), son stockage, et toute la chaîne de valeur fossile pour l'autre côté du ratio.

Bonne pratique n°10: Se fixer des points de passage à moyen et long termes.

Il s'agit ainsi de décliner ses objectifs climatiques en des actions tangibles et séquencées dans le temps. Les alliances GFANZ recommandent pour la plupart de se fixer des objectifs à échéances régulières (tous les 5 ans et a minima un objectif intermédiaire pour 2030). A titre illustratif, l'AIE¹¹⁶ a fait cet exercice pour son scénario NZE en fixant des objectifs à court et moyen termes à respecter pour rester en ligne avec le scénario.

D. PROCHAINES ÉTAPES POUR PRÉCISER LE CADRE D'ACTION DES ACTEURS FINANCIERS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les acteurs de la place financière de Paris sont résolument engagés dans la transition énergétique. Afin d'accélérer la dynamique, **une clarification du cadre d'action est nécessaire. Les institutions financières ne peuvent agir seules pour atteindre un objectif de neutralité carbone en 2050.** Pour que l'ambition se traduise par des réductions d'émissions significatives, il faut un dialogue permanent et une action commune résolue entre les décideurs politiques, les acteurs financiers et l'économie réelle. Des politiques publiques favorisant l'accélération de l'action des entreprises et des ménages sont nécessaires pour que les institutions financières puissent jouer leur rôle dans l'accompagnement de la transition de l'économie réelle.

Ces trajectoires climatiques relèvent d'engagements nationaux et internationaux dans le cadre de l'Accord de Paris mais doivent être déclinées avec le plus de granularité possible pour que les acteurs financiers puissent suivre ces trajectoires. Ainsi, l'Institut de la Finance Durable formule ici deux besoins pour mener à bien cette transition:

116 Voir partie I

Travailler à une harmonisation des indicateurs de pilotage du financement de la transition en s'appuyant sur des scénarios partagés.

Pour établir une stratégie de financement de la transition écologique cohérente et permettre un suivi de la bonne mise en œuvre de cette stratégie, une approche convergente sur la définition des financements de la transition semble nécessaire.

La bonne priorisation des besoins de financements est un préalable nécessaire à la mobilisation de l'épargne et au déclenchement des investissements de la transition par les ménages, les entreprises et les acteurs publics. Il s'agit de s'assurer de la cohérence des différentes initiatives pour converger vers une vision harmonisée de ce que sont des financements contribuant à la transition climatique.

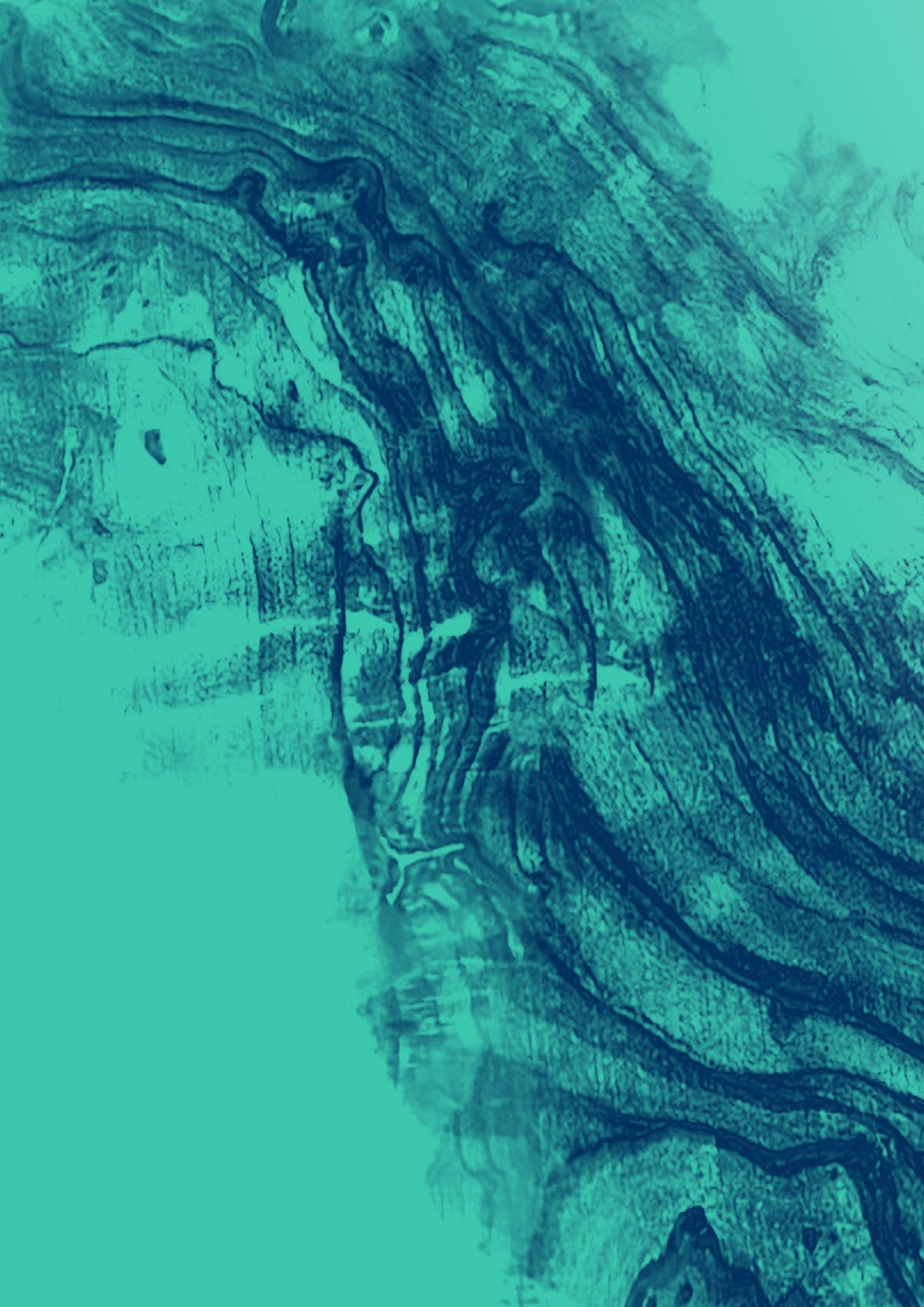
A titre d'exemple, pour que les institutions financières puissent suivre les ratios de financements dans les énergies bas-carbone vs. les énergies fossiles (bonne pratique n°9), il peut s'agir de converger vers une approche harmonisée dans la qualification des financements pour la transition carbone.

Plus généralement, il serait utile d'avoir une définition harmonisée à l'échelle européenne de la transition et donc un cadre européen permettant de définir clairement les financements de la transition.

Mettre à disposition des acteurs financiers des scénarios granulaires pour qu'ils puissent bâtir leurs scénarios en fonction de la composition sectorielle et géographique de leurs portefeuilles de financements et investissements.

De nombreux acteurs (organisations internationales, centre de recherches, entreprises et ONG) produisent des scénarios décrivant des futurs marqués par les enjeux énergie-climat. A ce jour, ces scénarios sont principalement conçus pour l'évaluation des politiques publiques ou pour des recherches académiques. Ils ne sont pas destinés à être utilisés tels quels par les entreprises. La plupart des producteurs de scénarios ont conscience des difficultés rencontrées par les entreprises. Ils sont prêts à travailler avec elles pour construire des scénarios énergie-climat publics plus accessibles et adaptés à leurs besoins. L'AIE, au sein de son «Finance Industry Advisory Board», travaille aujourd'hui avec les acteurs économiques à la construction d'outils de compréhension de leurs scénarios accessibles à l'usage des acteurs financiers.

Au niveau national, le Gouvernement français, par l'intermédiaire du Secrétariat Général à la Planification Ecologique, travaillait à la mise à disposition de la SNBC en données granulaires pour les entreprises pour pouvoir décliner le plan national dans leurs plans de transition respectifs. Ces travaux doivent être repris. Au niveau européen, il conviendrait d'objectiver les trajectoires climatiques du Green Deal dans des scénarios granulaires qui pourraient être mis à disposition des entreprises par la Commission Européenne pour qu'elles puissent construire leur stratégie climat.



ÉNERGIES FOSSILES : PANORAMA DES STRATÉGIES DE
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS

PANORAMA DES STRATÉGIES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PLACE DE PARIS

15 acteurs financiers de la Place ont accepté de se prêter à l'exercice d'exposer leur stratégie climat, leurs outils et leurs actions dans le détail. L'objectif de cette partie est de mettre en lumière les stratégies en matière de transition énergétique, et notamment leur stratégie vis-à-vis des énergies fossiles, de plusieurs institutions financières clés sur la Place financière de Paris. Cette présentation se décline en trois sous-parties afin de comprendre les enjeux et initiatives de chaque type d'acteur financier face à ces enjeux : groupe bancaire, société de gestion et assurances. Les présentations des politiques des institutions ont été produites par les institutions elles-mêmes, dans le cadre des travaux du groupe de travail dédié de l'Institut de la Finance Durable.

A. GROUPES BANCAIRES

La place systémique des banques leur confère un positionnement stratégique pour porter le sujet de transition énergétique via leurs politiques de financement.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a résolument placé ses ambitions ESG au cœur de sa stratégie et mène une série d'initiatives d'envergure pour accélérer sa contribution à la transition environnementale.

La stratégie climatique de Société Générale repose sur trois axes: accompagner ses clients dans leur transition environnementale, gérer les impacts potentiels de ses activités sur le climat et gérer ses risques liés au climat. Pour s'adapter à ces enjeux qui nécessitent de décloisonner les secteurs, Société Générale a lancé début 2021 un grand programme de transition baptisé «Shift» visant à contribuer à la conception de solutions de décarbonation ou bas carbone pertinentes dans les différentes chaînes de valeur. Le Groupe a également déployé son programme «ESG by Design» avec l'objectif d'intégrer la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble des processus et ses outils, à travers ses cadres de gestion des risques, de conformité et de planification financière. Ces programmes s'accompagnent de vastes campagnes de formation des collaborateurs. L'ambition de Société Générale est de continuer à développer sa capacité d'innovation au service de la transition et d'accompagner ses clients en tant que partenaire clé de leur transition.

En parallèle, le Groupe s'est fixé des objectifs précis relatifs à son activité commerciale, afin notamment d'aligner ses portefeuilles de financements à des trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris. Cela porte à la fois sur la réduction des expositions, notamment dans les énergies fossiles, et sur le renforcement des actions en matière de finance durable. En outre, l'action du Groupe s'appuie sur la conviction qu'une partie des solutions proviendra d'acteurs émergents de la transition qui conçoivent de nouvelles technologies. A ce titre, Société Générale a annoncé constituer un fonds de transition de 1 milliard d'euros pour soutenir les futurs leaders de la transition, les solutions fondées sur la nature et les projets basés sur l'impact.

Concernant les activités d'assurance, Société Générale Assurances dispose, en tant qu'investisseur institutionnel de long terme, d'un véritable levier qu'il peut actionner en faveur du climat. Des objectifs précis ont été fixés afin d'aligner les portefeuilles d'investissements avec des trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris, tant sur la réduction de leur empreinte carbone que sur le développement des encours durables.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

La banque a mis en place des politiques sectorielles publiques¹¹⁷ sur un certain nombre de secteurs dont les centrales thermiques, le charbon thermique¹¹⁸, le pétrole et le gaz (conventionnel et non conventionnel). Chaque politique décrit le périmètre couvert (type de clients et de transactions) ainsi que les politiques d'exclusions. Sur les énergies fossiles, ces politiques sont complétées par des objectifs d'alignement de portefeuille qui sont plus ambitieux que le scénario de référence NZE de l'AIE (1.5°C).

Pétrole & gaz:

- Réduction de 80% de l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici à fin 2030 par rapport à 2019, avec une étape intermédiaire de -50 % en 2025;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70% des scopes 1, 2 et 3 en valeur absolue d'ici à fin 2030 par rapport à 2019;

Charbon thermique:

- Sortie totale du secteur charbon thermique d'ici à fin 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici à 2040 pour le reste du monde;

Production d'Électricité:

- Cible sur l'intensité carbone du secteur de la production d'électricité à 125g de CO₂e par kWh en 2030, soit - 43 % par rapport à 2019;
- Cet objectif, qui implique un mix énergétique dépendant de moins en moins des énergies fossiles, encourage le financement de projets de production d'électricité bas-carbone et plus généralement de clients actifs dans cet écosystème.

Plus largement, Société Générale a défini des objectifs de contribution à la finance durable, à travers une offre de produits regroupant à la fois prêts, obligations, et activités de conseil (structuration et placement). Plus

117 [Ethique et gouvernance – Société Générale \(societegenerale.com\)](#)

118 Le charbon sidérurgique est quant à lui couvert dans la politique des Mines.

particulièrement sur le volet “énergie bas-carbone”, Société Générale a développé une franchise extensive sur différents types de technologies et agit comme un acteur important contribuant au développement des **énergies renouvelables**, mais aussi à l'**électrification de l'économie** au travers par exemple de financements d'interconnecteurs, de gigafactories ou d'infrastructures de recharge.

De manière indirecte, le sujet des énergies fossiles est également adressé par le volet “demande” : les secteurs de l'industrie lourde, des transports et de l'immobilier sont fortement consommateurs d'énergies fossiles dans leur processus. Leur décarbonation passe en priorité par un changement de procédé industriel et par une réduction de consommation d'énergie, qui se traduit par une moindre consommation d'énergie fossile, soit en substituant les énergies fossiles par des énergies bas carbone, soit en améliorant l'efficacité énergétique. Ainsi, Société Générale a fixé des objectifs de décarbonation sur les secteurs **ciment, acier, aluminium, automobile, transport maritime, aviation et immobilier commercial**. Tous ces objectifs s'appliquent aux financements de projets ainsi qu'aux entreprises clientes et sont détaillés dans le *NZBA progress report*¹¹⁹

En complément, les engagements suivants ont été pris sur les activités d'assurances dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance :

- Empreinte carbone¹²⁰ : réduction de 30% de l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises à l'horizon 2025 par rapport à 2018
- Encours d'actifs «durables»¹²¹ : doublement des encours d'actifs «durables» entre 2020 et 2025

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Lors de l'examen E&S, s'il s'avère qu'un client ne respecte pas un critère de la politique, un dialogue sera engagé afin de trouver des moyens d'améliorer la situation dans le cadre d'un processus limité dans le temps. Le Groupe prendra des mesures appropriées si ces critères E&S ne sont pas respectés, ou si le client ne cherche pas à les respecter.

Pour faciliter ces analyses et pouvoir les partager avec les clients en vue d'engager des discussions sur leur stratégie de transition, le groupe a développé l'outil TOP (*Transition Opportunities Potential*), spécifique à chaque secteur (y compris Pétrole & Gas et Génération d'Electricité) et bénéficiant d'une méthodologie transparente.

Pour l'ensemble des clients Grandes Entreprises des secteurs les plus émissifs, la banque conduit un examen E&S et porte une attention particulière à : (i) leur empreinte carbone ; (ii) leurs objectifs climatiques ; (iii) la diversification de leurs activités ; (iv) les moyens déployés tels que la R&D et le niveau d'investissements consacrés aux activités en soutien de la transition ; et (v) leur gouvernance mise en place pour mettre en œuvre leurs objectifs climatiques.

Pour les activités d'assurance, la politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie de finance durable, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès et constitue un complément au désinvestissement.

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles Société Générale Assurances investit pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. Cette politique, principalement mise en œuvre via les gestionnaires d'actifs, couvre les principaux contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille.

119 [NZBA Progress Report 2024 \(societegenerale.com\)](https://www.societegenerale.com)

120 Conformément au protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance, l'objectif a été déterminé sur le périmètre scope 1+scope 2.

121 Obligations vertes, fonds thématiques climat et transition énergétique (labellisés ou assimilés), investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables, dette privée infrastructure, fonds actions à thématique climat, fonds obligataires à thématique climat, fonds de place «Ambition Climat»

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Chaque politique sectorielle¹²² décrit les restrictions sur les financements aux entreprises, ou plus largement sur les produits et services financiers accordés par la banque. Cela couvre notamment le financement dans des centrales thermiques et le secteur du charbon thermique ainsi que l'exploration et la production de pétrole et de gaz :

→ Société Générale a décidé de ne plus financer d'entreprises développant de nouvelles mines de charbon thermique, centrales au charbon, et infrastructures directement associées;

→ Société Générale a décidé de ne plus financer de nouveaux champs pétroliers et gaziers ou d'entreprises non diversifiées de l'*upstream* pétrole & gaz (i.e. les indépendants pétroliers).

L'ensemble des restrictions sont listées dans les politiques sectorielles¹²³; elles visent à promouvoir des pratiques commerciales plus durables et à réduire l'impact environnemental des financements et services financiers octroyés.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*) et PACTA (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*) sont utilisées pour l'alignement et le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles. Sur les énergies fossiles, la méthodologie PCAF est utilisée pour le calcul des émissions financées de notre portefeuille "pétrole et gaz"; la méthodologie PACTA, est quant à elle utilisée pour aligner notre portefeuille "génération d'électricité" en utilisant une métrique en intensité physique. Le suivi des métriques nécessite la collecte de données clients sur les émissions de gaz à effet de serre ou les intensités carbone, pour lesquelles Société Générale utilise comme sources de données les fournisseurs IHS Markit (S&P), Bloomberg et Asset Impact. Pour ces secteurs, le scénario de référence utilisé est le scénario IEA NZE 2050 qui est un scénario 1.5°C.

Chaque cible est accompagnée d'un ensemble de critères à l'octroi de crédit, assurant une sélectivité des clients ou projets compatibles avec les objectifs fixés. Les critères d'exclusion mentionnés dans la partie 4 font partie de ces critères à l'octroi.

Pour les activités d'assurance, Société Générale Assurances s'appuie sur le fournisseur S&P Trucost pour le calcul des empreintes carbone.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Société Générale a rejoint plusieurs groupes de travail rassemblant des établissements financiers et des acteurs majeurs des secteurs pour combiner les expertises et travailler collectivement sur la transition des secteurs :

→ Société Générale est signataire de GFANZ – NZBA; cette alliance rassemble de nombreuses banques autour de l'objectif visant à aligner leurs portefeuilles et leurs activités sur des trajectoires compatibles avec une hausse maximale de la température de 1,5 °C.

→ Société Générale a également noué des partenariats avec des organisations spécialisées, comme les Principes de Poséidon sur le secteur des Transports Maritime, ou le *Rocky Mountain Institute* dans des secteurs tels que l'acier, l'aviation et l'aluminium afin de développer des normes communes et des outils de comparabilité entre les secteurs.

→ Société Générale a été la première banque européenne à rejoindre le Conseil de l'hydrogène, qui rassemble plus de 120 membres contribuant au déploiement de l'hydrogène dans le cadre de la transition énergétique.

→ Pour les activités d'assurance, Société Générale Assurances est notamment membre des alliances suivantes: Principes for Responsible Investment, Net Zero Asset Owner Alliance, et Finance for Biodiversity Pledge.

122 [Ethique et gouvernance – Société Générale \(societegenerale.com\)](#)

123 [Ethique et gouvernance – Société Générale \(societegenerale.com\)](#)

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Pour BNP Paribas, première banque de l'Union Européenne et numéro 1 mondial pour le placement d'obligations vertes en 2022 et 2023¹²⁴, contribuer à l'avènement d'une économie plus durable est une priorité. Cette volonté est à la fois au cœur de la raison d'être du Groupe et de son plan stratégique 2025, avec pour boussole de financer une économie neutre en carbone d'ici 2050.

Pour cela, BNP Paribas oriente depuis plusieurs années son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique de toutes ses clientèles, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, et prend des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a, au cours de ces dix dernières années, fait pivoter son encours de crédit à la production d'énergie : aujourd'hui, celui-ci est majoritairement tourné vers le bas carbone, à hauteur de 65 % à fin septembre 2023 contre 35 % pour le fossile. D'ici 2030, les énergies bas-carbone¹²⁵, et tout particulièrement renouvelables, représenteront 90 % des financements de BNP Paribas au secteur.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

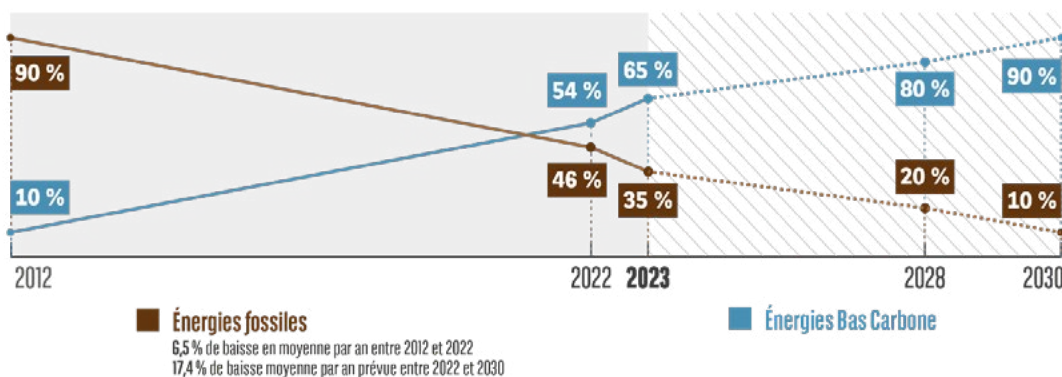
Depuis 2010, BNP Paribas a tracé le sillon d'un politique environnementale tournée vers le financement de la transition énergétique et limitant ou arrêtant ses financements aux industries les plus polluantes. Ainsi, le Groupe, qui n'a pas financé de projet pétrolier depuis 2016, n'accorde plus aucun financement à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers quelles qu'en soient les modalités. Comme annoncé dans son Rapport Climat¹²⁶, il s'est de plus fixé au cours des dernières années des objectifs de plus en plus ambitieux dans les secteurs les plus émetteurs de CO₂.

→ Sortie intégrale de la chaîne de valeur du charbon thermique dans l'UE et dans l'OCDE d'ici 2030, et dans le reste du monde d'ici 2040.

→ En matière d'exploration-production des pétrole et gaz, BNP Paribas s'est engagé à réduire entre septembre 2022 et fin 2030 son exposition de crédit de 80 % pour le pétrole (- 40 % réalisé à fin 2023) et de 30 % pour le gaz (objectif dépassé à fin 2023, avec une baisse de 34 %), ainsi qu'à réduire les émissions financées en valeur absolue pour le secteur de 70 %;

→ En ce qui concerne la production d'énergie, l'objectif 2030 mentionné ci-dessus est d'atteindre une exposition de crédit composée à 90 % d'énergies bas-carbone.

Poids des énergies fossiles et des énergies bas carbone
dans les expositions de crédits à la production d'énergies de BNP Paribas



124 Bloomberg

125 Définition page 5 du Climate Report de la BNP Paribas.

126 https://cdn-group.bnpparibas.com/uploads/file/bnp_paribas_2023_climate_report.pdf

Le Groupe a également pris des objectifs de réduction d'intensité des émissions en matière de transports automobile (-25% entre 2020 et 2025), aérien (-18% entre 2022 et 2030) et maritime (entre -23 et -32% entre 2022 et 2030), assortis d'un objectif dédié à favoriser l'électrification des flottes automobiles. Enfin, le Groupe s'est donné des objectifs de réduction d'intensité des émissions de gaz à effet de serre pour trois matières premières-clé: l'acier (-25% entre 2022 et 2030), l'aluminium (-10% entre 2022 et 2030) et le ciment (-24% entre 2021 et 2030).

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Avec l'implication de tous les métiers du Groupe, la Direction de l'Engagement d'entreprise définit la stratégie environnementale de BNP Paribas. Elle travaille également avec les métiers pour la mettre en œuvre.

Afin d'accompagner les clients du Groupe dans leur transition, en encourageant l'innovation et l'adaptation, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, des batteries, ou encore des technologies d'avenir comme l'hydrogène vert, BNP Paribas a créé en 2021 le «Low-Carbon Transition Group». Ses 200 banquiers se consacrent à l'accompagnement des clients, entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas-carbone. D'autres initiatives, tournées vers les PME et ETI comme vers les clients particuliers, existent également, afin de mettre au service de la décarbonation de l'économie – et en particulier des secteurs de l'énergie, de la mobilité et de l'industrie – un continuum de solutions bancaires et extra-bancaires.

D'ici 2025, le Groupe prévoit de consacrer 200 milliards à la transition de ses clients vers une économie bas carbone, notamment à travers de crédits et d'obligations durables.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Depuis près de quinze ans, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux et sociaux dans ses politiques de financement et d'investissement¹²⁷. Le Groupe a ainsi publié une liste de biens pour lesquels il exclut toute opération en raison des risques environnementaux et sociaux qu'ils représentent.

Les politiques sectorielles portant des exigences environnementales et sociales dans les secteurs sensibles ont conduit à des exclusions dans les secteurs de la production d'électricité à partir de charbon thermique, le pétrole et gaz et l'industrie minière. On peut citer plusieurs dates clés:

- 2011, avec la publication de sa première politique de financement et d'investissement avec des critères restrictifs pour les acteurs du charbon;
- 2017, avec la fin de tout accompagnement aux entreprises et infrastructures spécialisées dans l'exploration-production de ressources non conventionnelles (pétrole ou gaz de schiste, sables bitumineux, pétrole brut extra-lourd et méthane de houille), et dans des zones sensibles (Amazonie, Arctique). A cette date, BNP Paribas a également cessé de financer tout projet de centrale produisant de l'électricité à partir de charbon;
- 2020, avec l'accélération de son calendrier de sortie du charbon thermique, avant 2030 dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde;
- 2023, avec l'annonce de l'arrêt de toute forme de financement à des projets de développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers et de l'objectif 2030 d'avoir réduit ses financements à l'extraction-production de 80 % pour le pétrole et de 30 % pour le gaz comparé à septembre 2022.

127 <https://group.bnpparibas/nos-engagements/transitions/politiques-de-financement-et-dinvestissement>

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

L'étude de BNP Paribas sur les secteurs fortement émetteurs se concentre sur son portefeuille de crédits, composé de prêts et de produits de financement de trésorerie. À l'exception du secteur du pétrole et gaz, pour lequel les indicateurs sont basés sur l'exposition au crédit et les émissions financées en valeur absolue, les indicateurs pour tous les secteurs sont fondés sur des intensités d'émissions de CO₂, et lorsque cela est pertinent d'autres gaz à effet de serre, parfois complétées par des indicateurs opérationnels

L'indicateur d'émissions financées du secteur pétrole et gaz s'appuie sur la méthodologie du PCAF; il est spécifiquement adapté pour mesurer et suivre l'impact de la stratégie de réduction de l'exposition du Groupe. Il couvre les émissions de scope 1 et 2 pour l'amont et le raffinage, ainsi que les émissions de scope 3 pour l'amont (combustion finale). Les émissions de scope 1 et 2 incluent les émissions de méthane qui doivent diminuer de 75 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2020 dans le scénario NZE de l'AIE.

BNP Paribas s'appuie sur des publications de référence comme celles du GIEC, et se fonde principalement sur le scénario «Net Zero Emissions» 2050 de l'AIE, Agence internationale de l'énergie. Le Groupe développe des méthodologies d'alignement pour chaque secteur, relevant à la fois d'expertises internes et d'initiatives de marché, telles que les Pegasus Guidelines, les Poseidon Principles ou les travaux du Center for Climate-Aligned Finance du Rocky Mountain Institute.

Déjà déployé pour les 3000 plus grandes entreprises clientes du Groupe et en cours de déploiement pour les entreprises réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'ESG Assessment de BNP Paribas est l'outil privilégié de suivi de la performance ESG et des risques associés, grâce auquel sont évaluées la conformité des clients aux politiques sectorielles du Groupe ainsi que la maturité de leurs stratégies ESG (notamment climat) et leur mise en œuvre. Cet outil, sous la forme d'un questionnaire divisé en cinq parties complémentaires couvrant l'environnement, le social et la gouvernance, permet aux banquiers de BNP Paribas de maintenir un dialogue stratégique avec les clients du Groupe dans la transformation nécessaire de leur business model, en leur offrant les services adaptés à ces enjeux.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

L'avancée vers une économie neutre en carbone n'est possible que collectivement. C'est pourquoi BNP Paribas contribue activement à plusieurs groupes de travail, alliances et coalitions, et a signé plusieurs principes d'importance, notamment les:

- Net-Zero Banking Alliance (NZBA);
- United Nations Environment Program (UNEP)'s Collective Commitment to Climate Action (CCCA);
- Financial Services Task Force (FSTF) of the Sustainable Market Initiative (SMI);
- Principles for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI;
- Principes de l'Equateur.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le plan de transition climatique du groupe Crédit Agricole s'articule autour de trois axes complémentaires : accélérer le développement des énergies renouvelables, accompagner les transitions vers une économie bas-carbone et accélérer le désengagement des énergies fossiles. Fort de ses travaux sur les trajectoires de décarbonation des portefeuilles de chacun de ses grands métiers (financements, investissement – gestion d'actifs et assurance) et sur son empreinte de fonctionnement, c'est **tout un collectif qui se mobilise depuis plus de vingt ans** pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone 2050.

Membre de la Net Zero Banking Alliance depuis 2021, le Groupe s'engage à aligner les émissions liées à ses activités de financement sur un objectif de zéro émission nette d'ici 2050, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Pour cela, la banque s'engage à se fixer des objectifs intermédiaires d'ici à 2030 sur ses secteurs les plus matériels et à rendre compte chaque année de son avancement.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre du Projet Sociétal¹²⁸, plan-programme initié en 2019 par le Groupe, incarnant la dimension sociale et environnementale de sa vision stratégique et reflétant son engagement à agir pour l'intérêt de la société.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Le Crédit Agricole dispose de 13 politiques sectorielles RSE publiques¹²⁹ dont certaines sont dédiées aux énergies (pétrole et gaz, pétrole et gaz de schiste, charbon thermique, énergie nucléaire et hydroélectricité). Ces politiques ont pour but de préciser les règles d'intervention et critères ESG introduits dans les politiques de financement et d'investissement.

En adhérant à la Net Zero Banking Alliance, le Groupe s'est fixé en 2022 puis 2023 des objectifs de décarbonation¹³⁰ sur 8 secteurs : pétrole et gaz, production d'électricité, immobilier commercial, automobile, aviation, transport maritime, ciment et acier. Il s'engage également à accompagner la transition du secteur agricole et de l'immobilier résidentiel.

Ces dix secteurs prioritaires, couvrent environ 60 % ses encours et représentant plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le détail des engagements est disponible dans le Guide – destination 2050, le plan de transition climat.

Fort de ses engagements, le Crédit Agricole a pris des mesures concrètes pour réduire son exposition aux secteurs de l'énergie :

→ Sortie totale du secteur charbon thermique d'ici 2030 dans l'Union européenne et les pays de l'OCDE, d'ici 2040 dans le reste du monde.

→ Arrêt de tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles.

→ Examen des financements corporate des énergéticiens au cas par cas, et arrêt du financement des énergéticiens indépendants spécialisés.

→ Réduction de 75% en absolu des émissions financées (Scopes 1 et 2 des entreprises du secteur et scope 3 des acteurs de l'extraction) du secteur pétrole et gaz d'ici 2030 (vs 2020) contre 30% annoncés en 2022; soit un rythme deux fois plus rapide que celui prévu par le scénario IEA NZE 2050.

→ Baisse de 25 % de l'exposition de CACIB à l'extraction de pétrole entre 2020 et 2025.

→ Réduction de 58 % en intensité des émissions financées (Scope 1, production d'électricité) du secteur production d'électricité d'ici 2030 (vs 2020)

... et soutenir les énergies renouvelables et infrastructures bas-carbone :

→ Triplement des financements annuels en France de projets d'énergies renouvelables entre 2020 et 2030 via CAT&E,

→ Augmentation de 80 % de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025,

→ Renforcement de la capacité d'investissement en faveur de la filière EnR à hauteur de 1 milliard d'euros

128 [Guide : destination 2050, notre plan de transition climat \(flippingbook.com\)](#)

129 [Nos politiques sectorielles | Crédit Agricole 1re banque des particuliers | \(credit-agricole.com\)](#)

130 [COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Second Workshop Climat 14/12/2024](#)

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Pour chaque secteur matériel¹³¹, un ou plusieurs indicateurs ont été ou seront définis pour capter les performances et progrès des entreprises vers la décarbonation. Ces indicateurs sont suivis et pilotés afin d'engager un dialogue permanent avec les clients et de prendre des décisions éclairées de financement. Les trajectoires de décarbonation sont ainsi pleinement intégrées dans les réflexions business des métiers. Au total, ce sont plus de 900 personnes qui sont mobilisées pour le déploiement et le suivi des plans d'actions.

La prise en compte des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs éventuels liés aux financements des grandes entreprises est basée sur plusieurs piliers:

- L'application des Principes Équateur pour les financements de projets;
- Les politiques sectorielles RSE;
- Une analyse de la sensibilité environnementale ou sociale des transactions, processus permettant d'assurer le respect des critères d'exclusion définis au sein des différentes politiques sectorielles RSE ou d'analyser voire d'anticiper de potentielles controverses auprès des clients;
- Un second regard sur les risques climatiques est intégré aux avis risques émis sur certains cadres de risques sectoriels lors de leurs présentations en Comité des risques Groupe, notamment sur les secteurs les plus émissifs (pétrole et gaz, financement de matières premières, automobile, aéronautique, transport maritime...).

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB s'est doté de deux outils complémentaires:

- Un Comité d'évaluation des opérations présentant un risque environnemental ou social (CERES)
- Un système de notation des aspects environnementaux et sociaux appliqué à l'ensemble de ses clients entreprise.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Le groupe Crédit Agricole a mis en place une stratégie d'exclusion rigoureuse dans le cadre de ses politiques sectorielles RSE, afin d'encadrer les activités et définir les périmètres d'exclusion.

Le Groupe adopte une approche sélective à travers plusieurs engagements:

→ **Pétrole et gaz:** exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) et non-développement de relations avec les entreprises réalisant plus de 30% de leur activité dans leur extraction; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole et gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario Net Zero 2050) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation, en vue de concentrer notre accompagnement sur les entreprises du secteur qui adoptent un comportement de nature à limiter leurs impacts environnementaux et sociaux;; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz. Le Groupe a, de plus, décidé dès 2022 de cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction de pétrole. En 2023, cet engagement a été étendu à l'ensemble des énergies fossiles et le Groupe a annoncé l'arrêt de tout financement corporate des producteurs indépendants se consacrant exclusivement à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz naturel. Il n'accepte plus de mandats de conseil d'émissions obligataires d'entreprises impliquées dans l'exploration ou la production d'hydrocarbures fossiles, sauf s'ils portent sur des obligations vertes ou des sustainability-linked bonds.

→ **Electricité:** finalisation du désengagement des centrales à charbon; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

131 [Pétrole et gaz, production d'électricité, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, aviation, transport maritime, ciment, acier, agriculture](#)

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le Groupe se base sur des méthodologies et des standards de place (GHG Protocol, PCAF, SBTI...) pour définir des cibles réfléchies qui reposent sur des projections et plans d'actions fournis. Dans un souci de transparence, Crédit Agricole S.A. tient à rappeler que ses méthodologies sont susceptibles d'évoluer, de même que la qualité de la donnée et les scénarios de référence.

Comme pour les autres secteurs, le Crédit Agricole a utilisé la méthodologie de comptabilisation des émissions financées développée par Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), sur le secteur pétrole et gaz, et production d'électricité pour calculer les émissions financées sur la base de ses financements à moyen et long terme (exposition au bilan pour le pétrole et gaz, et exposition au bilan et hors bilan pour le secteur production d'électricité).

Pour se faire, le Groupe collecte ainsi des données financières et physiques de ses financements à la maille client et projet provenant des rapports annuels des clients, S&P Trucost, et/ou des dossiers de crédit des projets.

Le Crédit agricole a fait le choix de s'engager sur la réduction de ses émissions financées en valeur absolue sur le secteur pétrole et gaz, le levier principal de décarbonation d'un baril de pétrole étant de ne pas l'extraire; et en intensité (gCO₂e/kWh) sur le secteur production d'électricité afin de piloter le mix électrique financé.

Pour aligner les portefeuilles des secteurs pétrole et gaz et production d'électricité avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, le Crédit Agricole a appuyé ses trajectoires sur le scénario NZE 2050 de l'AIE et a été accompagné par un Comité scientifique dédié.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Le Crédit Agricole est signataire de la Science-Based Target initiative (SBTi) depuis 2016 et a décidé de rejoindre en 2021, la Net Zero Banking Alliance, groupe de banques mondiales qui s'engagent à aligner leurs portefeuilles et activités sur l'objectif zéro émission net d'ici à 2050.

Le Groupe collabore dans des groupes de travail avec ses pairs et établi des partenariats afin de mettre en œuvre ces principes et d'améliorer son impact :

→ CACIB – l'une des premières banques mondiales du financement maritime – a cofondé avec d'autres institutions financières, dès 2019, un cadre mondial permettant d'évaluer l'alignement climatique des portefeuilles de financement, les Principes de Poséidon.

→ Pour décarboner le secteur de l'aviation, le Crédit Agricole a cocréé avec d'autres banques et le soutien du centre d'étude expert Rocky Mountain Institute (RMI), l'Aviation Climate-Aligned Finance Working Group (ACAF).

→ Très actif dans le secteur de l'acier, le Crédit Agricole fait partie depuis 2022 des banques fondatrices des Sustainable Steel Principles (SSP) élaborés en partenariat avec l'institut spécialisé Rocky Mountain Institute.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Banquier, assureur et gestionnaire d'actifs, le Groupe BPCE inscrit sa croissance dans le temps long en mettant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de son modèle de développement. Ses ambitions en termes d'Impact, à la fois sociétal et environnemental, ont été publiées dans le projet stratégique Vision 2030 en juin 2024, avec des objectifs de performance financière et extra financière.

La nature coopérative et l'ancrage territorial des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne couplée à l'expertise des métiers globaux du Groupe BPCE – Natixis Corporate & Investment Banking (NCIB) et Natixis Investment Managers (Natixis IM) – font du Groupe BPCE, un acteur incontournable des transitions, partenaire privilégié de tous ses clients.

En ce qui concerne les énergies fossiles, le Groupe BPCE est convaincu de la nécessité de mettre en œuvre des actions ciblées pour favoriser la décarbonation de l'économie, en intervenant à la fois sur l'offre et la demande. Pour ce faire, il déploie différentes actions au sein des chaînes de valeur, au bénéfice de l'ensemble de ses clients.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Le Groupe BPCE met l'accent sur le financement de la transition afin de diminuer l'usage des énergies carbonées, tout en accompagnant chacun de nos clients.

→ **Soutien aux énergies renouvelables:** Depuis plus de 25 ans, le Groupe BPCE s'engage en faveur des énergies renouvelables, tant en France qu'à l'international, avec pour objectif, une augmentation de 15 % des nouveaux financements dans ce domaine entre 2024 et 2026.

→ **Soutien aux «facilitateurs» de la transition énergétique:** le Groupe BPCE encourage le développement des métaux de la transition, de l'hydrogène bas carbone, des technologies de capture du carbone, des bioénergies et des carburants durables, notamment à travers des services de conseil dans des secteurs stratégiques.

→ **Offres de services complètes pour tous nos clients:** le Groupe BPCE propose des gammes de financements spécifiquement conçues pour accompagner les transitions et aider ses clients à mettre en œuvre des solutions favorisant la décarbonation de l'économie:

- Le Groupe BPCE soutient des entreprises de toutes tailles, des PME aux grands groupes internationaux, ainsi que des acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire dans leurs démarches de transition.
- Pour ses clients BtoB, en particulier les PME, le Groupe BPCE offre des solutions d'accompagnement à la transition énergétique, en partenariat avec Naldeo pour les industriels et Economies d'Énergies. Le Groupe BPCE intègre également les enjeux ESG dans l'analyse des modèles économiques, en adaptant son approche à la taille et au secteur de chaque entreprise.
- Pour ses clients particuliers, le Groupe BPCE propose des services de rénovation énergétique des logements en France, en collaborant avec des partenaires tels que Cozynergy, Izi By EDF, l'ADEME et Leroy Merlin. Ces solutions couvrent divers besoins, allant du diagnostic énergétique à la réalisation des travaux, tout en incluant des options de financement et d'aide à la mobilisation d'aides publiques.

Le Groupe BPCE adopte une approche sélective en matière de financement des énergies fossiles, qui demeurent nécessaires au bon fonctionnement de nos sociétés, en attendant que les énergies bas carbone atteignent leur pleine capacité et maturité.

→ **Exclusion des secteurs incompatibles avec la transition énergétique:** le Groupe BPCE a mis en place, depuis 2015, des politiques RSE qui excluent notamment le charbon et les hydrocarbures non conventionnels.

→ **Approche sélective pour le financement des hydrocarbures:** le Groupe BPCE a interrompu les nouveaux financements pour les projets d'extraction pétrolière et adopte une approche sélective pour les projets gaziers, en tenant compte des enjeux environnementaux et géopolitiques. Le Groupe BPCE analyse les plans de transition des énergéticiens et adapte son accompagnement en conséquence.

→ **Trajectoire Net-Zero:** une trajectoire à l'horizon 2050 a été définie, avec des objectifs intermédiaires à atteindre d'ici 2030 pour les secteurs les plus émissifs, notamment le pétrole, le gaz, la production d'électricité, ainsi que pour le transport (aviation, automobile), l'industrie lourde (acier, aluminium, ciment) et l'immobilier commercial. Concernant le pétrole et le gaz, l'objectif

est de réduire de 70 % les émissions de carbone associées à l'utilisation finale de la production financée entre 2020 et 2030. Le Groupe BPCE a pour ambition de publier une position sur les onze secteurs les plus émissifs en carbone.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Les actions de nos clients sont partagées et évaluées dans le cadre d'échanges réguliers qui permettent d'identifier les risques liés au changement climatique et les opportunités d'accompagnement auxquelles nous pouvons contribuer en apportant des solutions de financement, d'investissement et de services.

Les transactions font l'objet d'un examen approfondi de la part de toutes les parties impliquées au sein du Groupe BPCE à chaque étape du processus, depuis l'origination jusqu'à la validation finale éventuelle.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Le Groupe BPCE accompagne la transition de ses clients et engage un dialogue sur la base des critères définis dans ces politiques. En fonction des pratiques des entreprises et du rythme de leur mise en œuvre, ce dialogue peut conduire à une réévaluation des relations commerciales, dans le respect des accords contractuels en vigueur.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le Groupe BPCE intègre progressivement les avancées les plus récentes en matière de données, de scénarios scientifiques, de normes et de méthodologies d'évaluation carbone pour se conformer à une trajectoire de neutralité carbone. Ses engagements reposent notamment sur les scénarios «Net Zero Emissions by 2050» (NZE 2050) de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) et le WEO 2021.

La gouvernance climatique est placée au cœur des instances dirigeantes du Groupe BPCE. L'alignement des portefeuilles de BPCE vers la neutralité carbone est un enjeu stratégique qui fait l'objet de décisions au plus haut niveau de la gouvernance du Groupe BPCE.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe BPCE :

→ **S'appuie sur ses réseaux d'experts** qui travaillent en collaboration avec les clients pour leur offrir les solutions nécessaires pour relever les défis de la transition.

→ **Développe des outils propriétaires pour mesurer et piloter l'impact climatique de ses financements**, tels que le Green Weighting Factor développé depuis 2018 sur le portefeuille de Natixis CIB. Ces outils orientent les décisions opérationnelles de financement et assurent le suivi des trajectoires sectorielles publiques de décarbonation.

→ **Met en place une plateforme de données ESG** pour collecter, normaliser et distribuer dans tous les systèmes d'information du groupe les données ESG nécessaires aux différents usages

→ **A des objectifs suivis et ambitieux de la formation aux enjeux ESG pour l'ensemble des collaborateurs, avec des modules adaptés selon le métier et niveau d'expertise.**

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

→ Membre des PRB (Principles for Responsible Banking)

→ Membre des PRI (Principles for Responsible Investment)

→ Membre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA)

→ Membre de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

→ Membre des Principes Equateur via Natixis CIB

Pour compléter les solutions apportées à ses clients, le Groupe BPCE développe notamment des partenariats avec Cozyenergy, IzyByEDF, Leroy Merlin, l'ADEME, NALDEO, ECONOMIES D'ÉNERGIES etc.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Dès sa création en 2006, La Banque Postale a fait le choix d'une approche singulière: en refusant de financer les projets énergétiques basés sur les énergies fossiles, et en privilégiant le développement des énergies renouvelables, elle a renoncé à des opportunités de développement et choisi de soutenir une croissance durable des besoins énergétiques de nos sociétés. Cette vision a été renforcée en 2021, avec la publication de deux politiques de maîtrise des risques en lien avec le secteur du charbon, puis du pétrole et du gaz (cf. ci-dessous).

Elle est ainsi devenue la première banque au monde à s'engager pour une sortie totale de ces secteurs d'ici 2030. Cet engagement ambitieux, pris en concertation avec les ONG, est une étape indispensable au respect de son objectif à être «zéro émission nette» d'ici 2040 (sous réserve que les Etats et les entreprises prennent les actions nécessaires en ce sens).

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

La Banque Postale a publié une politique climatique sur le charbon, puis sur le pétrole et le gaz. Au titre de ces politiques, La Banque Postale privilégie ainsi le développement de la production d'électricité basé sur les énergies renouvelables.

A fin 2023, les expositions de La Banque Postale à des entreprises ne respectant pas les principes édictés dans sa politique pétrole et gaz représente 0,01 % des encours de financement accordés à des entreprises, en ligne avec son objectif d'une exposition nulle d'ici 2030. L'exposition nette aux énergies fossiles fin 2023 est de 1,89 million d'euros.

Dans le cadre de ses trois objectifs statutaires de l'entreprise à mission, la Banque s'est fixé l'objectif d'atteindre 5,6 milliards d'euros déployés pour des projets d'énergies renouvelables d'ici à 2025, puis 6,3 milliards d'ici fin 2026. A fin 2023, 4,6 milliards d'euros ont déjà mobilisés, représentant près de 13 % de l'ensemble des financements accordés à des entreprises.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

La Banque Postale, au regard de ses activités, ne mène pas de campagne d'engagement actionnarial en direct. Celles-ci sont conduites par sa filiale de gestion d'actifs, LBP AM, et par sa filiale d'assurance, CNP Assurances.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

La Banque Postale exclut de son univers de financement et d'investissement les entreprises listées dans la «Global Coal Exit List» (GCEL) de l'ONG Urgewald et leurs filiales. Pour les industries extractives, toutes les entreprises dont l'activité est identifiée par le code NACE B5.

En matière de financement de projet, La Banque Postale s'est engagée à ne plus financer de projets de mines ou centrale de charbon ou projets liés, telles que les voies ferrées ou terminaux d'importation et d'exportation de charbon

Plus globalement, La Banque Postale encourage fortement ses clients à fermer et non vendre les actifs afin de participer réellement à la décarbonation du mix mondial.

Concernant le secteur du pétrole et du gaz, La Banque Postale ambitionne une sortie totale des secteurs du pétrole et du gaz à horizon 2030. Sur ce principe, elle s'engage à ne pas financer de projet énergétique basé sur le pétrole et le gaz. Concernant les entreprises du secteur, et notamment celles listées dans la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald, ainsi que les entreprises ayant pour activité le raffinage de pétrole (activité identifiée par le code NACE C.19.2.), la Banque s'engage en particulier à ne plus leur fournir de services financiers (crédits, tenue de compte, moyens de paiements, affacturage...), gérer en extinction les services et encours existants jusqu'en 2030, à ne pas investir et à désinvestir progressivement de ces dernières jusqu'en 2030.

Néanmoins, soucieuse d'accompagner la transition, les entreprises du secteur du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que leurs filières disposant de plans de transition scientifiquement crédibles seront réintégrées dans l'univers de financement et d'investissement de la Banque. La Banque Postale s'autorise également à financer ou à investir dans les projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables des entreprises du secteur.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Ayant fait un choix historique de ne pas soutenir le développement des énergies fossiles, position renforcée par ses deux politiques de maîtrise des risques relatives aux secteurs du charbon et du pétrole & gaz construites selon les recommandations des experts scientifiques, il n'est pas nécessaire pour La Banque Postale d'opérer un suivi particulier de ses expositions. L'enjeu pour la Banque est de s'assurer que les nouvelles opérations de financement et d'investissement en lien avec des entreprises de ces secteurs respectent bien les principes édictés dans les deux politiques. A fin 2023, les expositions de La Banque Postale à des entreprises ne respectant pas les principes édictés dans sa politique pétrole et gaz représente 0,01 % des encours de financement accordés à des entreprises, en ligne avec son objectif d'une exposition nulle d'ici 2030.

Comme précisé au-dessus, La Banque Postale a mobilisé fin 2023 4,6 milliards d'euros pour le développement de projets d'énergies renouvelables.

Elle est aussi en ligne avec les messages portés par les ONG et les experts scientifiques, notamment l'Agence Internationale de l'Energie qui conditionne l'atteinte de la neutralité carbone à l'arrêt du financement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

La Banque Postale est membre de la NZBA dès avril 2021, soit depuis sa création. Elle s'est également engagée depuis 2017 auprès de la SBTi, et a été une des premières banques à disposer de trajectoires de décarbonation alignées sur l'Accord de Paris validé par l'initiative.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Crédit Mutuel Arkéa, société à mission, a inscrit dans ses statuts un objectif dédié à l'accompagnement de la transition environnementale de ses parties prenantes.

En 2020, il a adopté une stratégie climat portant sur le périmètre du groupe. Déclinaison de cette stratégie, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'une sortie totale du charbon d'ici la fin 2027 et du secteur des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030.

Il décline également cette stratégie climat à travers d'autres politiques sectorielles et des cibles climatiques à 2030 dont l'objectif est d'orienter les financements et investissements vers une économie bas carbone.

En complément de ces politiques, afin de servir la transition, il a adopté dans sa feuille de route Entreprise à mission un objectif de développement de sa production de crédits fléchés vers des projets de transition environnementale (énergies renouvelables, mobilité durable, rénovation énergétique, ...).

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Le Crédit Mutuel Arkéa a adopté les politiques sectorielles suivantes dans l'objectif d'un alignement aux Accords de Paris :

→ Charbon : sortie totale d'ici fin 2027 sur l'ensemble du périmètre du groupe (banque, gestion d'actifs, assurance-vie, capital investissement). Cette sortie concerne le financement des acteurs et des projets.

→ Pétrole et gaz : selon des critères permettant un alignement aux recommandations du scénario "net zéro émissions" de l'AIE, sortie d'ici fin 2030 sur le périmètre banque, assurance-vie et capital investissement. Cette sortie concerne le financement des acteurs et des projets. Le périmètre de la gestion d'actifs dispose également d'une politique sectorielle et d'une trajectoire de sortie.

Le Crédit Mutuel Arkéa a également fixé des objectifs d'intensité carbone à 2030 pour le secteur de la production d'électricité sur le périmètre de ses placements de trésorerie. La cible à 2030 est de 186 gCO₂/kWh.

Nous considérons que le sujet de la transition énergétique doit être traité dans une approche chaîne de valeur. C'est pourquoi, nous avons également défini des politiques et/ou objectifs climatiques sur des secteurs de l'aval très consommateurs d'énergie :

→ Transport aérien, avec notamment l'arrêt des nouveaux financements à l'acquisition d'aéronefs d'affaires et privés qui ne seraient pas zéro émission.

→ Transport maritime, avec des critères portant sur les investissements auprès d'acteurs du transport de fret (portefeuille des placements de trésorerie) et sur le financement des navires de transport international de fret.

→ Objectifs climatiques à 2030 sur les portefeuilles acier et ciment avec des objectifs respectifs de 1 024 gCO₂/t et 463 gCO₂/t.

En outre, le groupe a créé en 2020 une Direction de la Transition Environnementale, localisée au sein d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, qui accompagne spécifiquement le financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires (éolien, photovoltaïque, méthanisation, biomasse principalement) et les infrastructures énergétiques (réseaux de chaleur, centres de tri de déchets, unités de valorisation énergétique).

Entre 2020 et 2023, elle a permis de financer 136 ouvrages pour 1462 Mégawatts de puissance installée et 1261 Gigawatts / heure de production annuelle d'électricité. Son encours de crédits a dépassé le milliard d'euros en juin 2024.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

En tant qu'acteur bancaire, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas adopté, à date, de stratégie d'engagement actionnarial. Il a participé ponctuellement à des campagnes d'engagement collectives sur le volet climatique en lien avec ses placements de trésorerie. Les stratégies d'engagement sont mises en place par ailleurs par ses filiales de gestion d'actifs.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Le Crédit Mutuel Arkéa intègre des critères d'exclusion dans certaines de ses politiques sectorielles. Le détail de ces critères est précisé dans les politiques publiques.

Politique charbon:

→ exclusion des nouveaux investissements / financements aux sociétés: qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique; qui produisent plus de 10 % d'énergie à partir de charbon; qui extraient plus de 10 millions de tonnes de charbon par an; qui ont une capacité de production d'énergie à partir du charbon supérieure à 5 GW; qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures; qui ont des plans d'expansion de leur capacité de production d'énergie à partir du charbon.

→ les financements / investissements directs dans des projets de mines et de centrales charbon.

Politique pétrole et gaz:

→ interdiction des financements/investissements aux acteurs: dont les Énergies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC) représentent plus de 5 % de la production annuelle d'énergies fossiles; qui développent leurs capacités de production existantes (en conventionnelles ou en non conventionnelles); qui ont une activité d'exploration liée à des nouveaux projets en énergies fossiles (conventionnelles ou non conventionnelles); du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL; impliqués dans des controverses.

→ interdiction de tout financement et/ou investissement dans un projet dédié aux énergies fossiles (détaillés dans la politique publique).

Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite accompagner la transition énergétique des acteurs de ces secteurs, et n'applique pas ces critères d'exclusion à des filiales, projets et véhicules dédiés à la transition énergétique de ces acteurs.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Afin de s'assurer du respect de ces trajectoires de sorties du charbon et du pétrole/gaz, le groupe s'appuie sur des listes (GOGEL et GCEL) et bases de données externes permettant d'identifier les acteurs concernés.

Pour calculer les émissions financées de ses portefeuilles, le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur la méthodologie PCAF. Pour construire ses cibles d'intensité carbone par secteur, il a retenu le scénario "Net Zero Emissions 2050" de l'Agence Internationale de l'Énergie, compatible avec un réchauffement climatique limité à 1,5°.

Ces objectifs impliquent une sélectivité des acteurs concernés à l'octroi de crédit / l'investissement, tant au regard de l'intensité carbone actuelle de l'acteur/projet concerné que de la trajectoire à 2030. Ces critères sont intégrés aux politiques d'octroi et d'investissement.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Le Crédit Mutuel Arkéa est membre de la Net Zero Banking Alliance depuis 2021 ainsi que du Finance for Biodiversity Pledge. Il est également signataire des Principles for Responsible Banking (PRB) de l'UNEP-FI.

Pour ses activités de gestion d'actifs, ses filiales sont toutes signataires des Principles for Responsible Investment. Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion sont également signataires du Finance for Biodiversity Pledge.

A l'échelle des territoires, Crédit Mutuel Arkéa est partenaire de nombreuses Sociétés d'Économie Mixte d'énergie.

B. SOCIÉTÉS DE GESTION

Les gestionnaires d'actifs ont un impact sur l'économie réelle via les arbitrages sur leurs portefeuilles d'actifs qui ont des implications directes sur l'orientation des capitaux. Ils jouent donc un rôle clé dans l'engagement vis-à-vis des entreprises avec un fort enjeu climatique.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le plan de transition climatique du groupe Crédit Agricole s'articule autour de trois axes complémentaires : accélérer le développement des énergies renouvelables, accompagner les transitions vers une économie bas-carbone et accélérer le désengagement des énergies fossiles. Fort de ses travaux sur les trajectoires de décarbonation des portefeuilles de chacun de ses grands métiers (financements, investissement – gestion d'actifs et assurance) et sur son empreinte de fonctionnement, c'est **tout un collectif qui se mobilise depuis plus de vingt ans** pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone 2050.

Amundi, qui gère plus de 800 milliards d'euros d'actifs avec une approche ESG, s'engage à rester à la pointe de l'innovation financière ESG pour soutenir tous ses clients dans leur propre démarche ESG.

Dans le cadre de son engagement dans l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), Amundi s'est fixé une cible de **18 % d'encours sous gestion dans des fonds/mandats gérés avec des objectifs d'Alignement Net Zéro 2050 d'ici 2025**. Amundi a par ailleurs défini ses engagements climatiques dans son plan «**ESG Ambitions 2025**», qui vise notamment à :

- Intégrer dans nos fonds ouverts de gestion active une note de transition énergétique.
- Proposer sur l'ensemble des classes d'actifs des fonds ouverts avec un objectif Net Zéro.
- Atteindre 20 Mds€ d'encours dans les fonds dits à impact.
- Avoir 40 % de notre gamme d'ETF constituée de fonds ESG.
- Étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous ouvrons un dialogue continu sur le climat.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Les politiques d'exclusion sectorielles d'Amundi concernant le charbon thermique s'appliquent aux secteurs suivants : Services publics, Transport, Exploitation minière. Les politiques d'exclusion

sectorielles d'Amundi concernant le pétrole et le gaz s'appliquent au secteur suivant : Énergie. Ces deux politiques s'appliquent à l'ensemble des stratégies gérées de manière active et des stratégies ESG gérées de manière passive, sur lesquelles Amundi a une pleine discrétion.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Amundi mène une politique d'engagement proactive auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues, afin de les accompagner dans leurs efforts de durabilité. Amundi engage les émetteurs sur cinq thèmes¹³² à travers les piliers E, S et G avec une perspective de double matérialité :

Sur le climat, à fin 2023, Amundi avait engagé 966 émetteurs supplémentaires par rapport à l'objectif de 1000 émetteurs supplémentaires à fin 2025. Amundi a lancé une campagne d'engagement dédiée à la transition net zéro, principalement axée sur les secteurs fortement émetteurs, visant à améliorer la transparence, la comparabilité et la responsabilité des informations communiquées par les entreprises tout en favorisant leur ambition sur les objectifs liés au climat.

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion (cf. Politique d'engagement responsable).

Par ailleurs Amundi mène des actions d'engagement auprès de ses clients, en mettant en place des événements et actions promotionnelles à destination des clients institutionnels, des distributeurs et particuliers pour promouvoir ses pratiques d'investissement responsable et présenter les enjeux ESG et climat. Conformément au plan «**Ambitions ESG 2025**» et à ses engagements envers l'initiative Net Zero Asset Managers, Amundi guide la transformation Net Zéro de ses clients institutionnels.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Charbon thermique : Amundi s'engage à éliminer le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 dans les pays non membres de l'OCDE. Conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie est basée sur les recherches et les recommandations du Comité scientifique de Crédit Agricole, qui tient compte des scénarios élaborés par le scénario de développement

¹³² la transition vers une économie bas-carbone, la préservation du capital naturel, le capital humain et les droits de l'homme, la protection des clients et les garanties sociales, ainsi que la gouvernance.

durable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le rapport de Climate Analytics et les objectifs scientifiquement fondés. Le cas échéant, Amundi exclut :

→ Les entreprises minières, les services publics et les infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.

→ Les entreprises ayant des projets de charbon thermique à des stades antérieurs de développement, y compris ceux annoncés, proposés ou pré-autorisés, sont surveillées chaque année.

En ce qui concerne l'extraction minière, Amundi exclut :

→ Les entreprises générant plus de 20 % de leurs revenus grâce à l'extraction minière de charbon thermique ;

→ Les entreprises extrayant annuellement 70 MT ou plus de charbon thermique sans intention de réduire.

Pour les entreprises considérées comme trop exposées pour pouvoir éliminer progressivement le charbon thermique à la bonne cadence, Amundi exclut :

→ Toutes les entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de l'extraction minière de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;

→ Toutes les entreprises dont entre 20 % et 50 % des revenus proviennent de la production d'électricité à partir de charbon thermique et de l'extraction minière de charbon thermique, avec un faible parcours de transition.

Pétrole et gaz non conventionnels : Amundi exclut les entreprises dont l'activité est exposée à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz non conventionnels (y compris le pétrole et le gaz de schiste et les sables bitumineux) à plus de 30 % de leurs revenus. Cette politique s'applique à l'ensemble des stratégies de gestion active et des stratégies ESG gérées passivement, sur lesquelles Amundi a une pleine discrétion.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

A l'échelle des portefeuilles, Amundi a développé des outils et méthodologies dédiés au pilotage des fonds Net Zéro, qui fournissent aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires de risque et à certains clients des données en temps réel sur un ensemble d'indicateurs ESG.

A l'échelle des émetteurs, l'évaluation du risque lié à la transition exige l'utilisation d'un nouvel ensemble de métriques et d'outils pour adopter une approche prospective. Afin de pallier les problématiques de cohérence

et comparabilité entre différents fournisseurs de données (par exemple sur les données de scores de températures), Amundi développe actuellement son propre score de transition basé sur une combinaison de données externes et d'analyses internes. Amundi mène également des travaux de recherche quantitative sur des sujets clés tels que les émissions scope 3, les stress-tests climatiques, ou la valuation des risques climat.

Concernant les sources de données utilisées :

→ **exposition des entreprises au charbon thermique :** Trucost et MSCI.

→ **développement de nouvelles capacités de charbon thermique,** Amundi utilise différentes sources, y compris la liste d'exclusion officielle du groupe Crédit Agricole basée sur les informations de Trucost.

→ **exposition des entreprises aux combustibles fossiles non conventionnels :** MSCI et Sustainalytics.

Cela nous permet d'avoir une large couverture de données provenant de différentes sources intégrées dans notre analyse ESG et notre méthodologie de notation, et d'obtenir une compréhension plus complète de l'exposition des entreprises à fournir à nos équipes d'investissement.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Amundi est un participant actif et un leader dans les initiatives suivantes :

- Climate Action 100+
- Institutional Investors Group on Climate Change
- Transition Plan Taskforce (joined 2023)
- EU PAB Developer Community (joined 2024)
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- "CDP Non-Disclosure Campaign (Climate Change, Water, Forest)"
- The CDP Science Based Targets (SBTs) Campaign
- China-Singapore Green Finance Taskforce
- Initiative Climat International – Private Equity Action on Climate Change
- Investors for a Just Transition
- Powering Past Coal Alliance
- Asia Investor Group On Climate Change
- Principles for Responsible Investment
- Science-Based Targets initiative
- United Nations Global Compact

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Groupe LBP AM s'est doté de politiques de gestion de son exposition au charbon dès 2019, et pétrole et gaz en 2022, régulièrement actualisées. Ces politiques décrivent l'objectif et la critériologie par lesquels ces expositions sont gérées par le biais des leviers de sélection, d'engagement et d'exclusion, et ce pour l'ensemble de ses encours sous gestion. En 2024, il a revu et renforcé ses politiques d'investissement dans les énergies fossiles: que ce soit pour celle relative au charbon applicable depuis avril dernier ou pour celle dédiée au pétrole et au gaz qui rentrera en vigueur au 1er janvier 2025, il a fortement augmenté son niveau de sélectivité afin d'accompagner la mise en œuvre de son ambition 2030 qui vise une allocation sectorielle 100% alignée avec un scénario 1.5°C.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Charbon (thermique)

Pétrole conventionnel/non-conventionnel

Gaz conventionnel/non-conventionnel

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Pétrole et gaz:

Le Groupe LBP AM a mis en place une stratégie d'engagement actionnarial et de vote exigeante avec les entreprises du secteur pétrole et gaz pour les accompagner dans leur transition énergétique, en leur demandant d'adopter une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5°C transparente et crédible.

En effet, le Groupe attend des entreprises et sociétés projet opérant (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, ou produits ou services associés à ces activités, directement ou comme partenaire ou actionnaire) dans ce secteur, qu'elles établissent et rendent publique une stratégie de transition énergétique vers la neutralité claire, crédible et alignée avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux.

Cette stratégie devra notamment adapter le pilotage des investissements à l'enjeu de concentration des investissements dans les champs existants. L'objectif est d'éviter les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales. Elle devra également permettre de maîtriser les risques physiques liés issus du changement climatique, les risques pour la biodiversité issus de leurs opérations et les risques sociaux de leur stratégie.

Pleinement conscient que la transition ne doit pas se faire au détriment du respect des droits humains, le Groupe LBP AM a également défini ses lignes d'attentes (incluant des segmentations d'attendus spécifiques entre «attentes» et «bonnes pratiques») en matière d'intégration de ces problématiques dans les stratégies des entreprises. Ces attentes s'articulent autour de quatre thématiques clés: Adoption d'une politique droits humains, Transition juste, Consultation et négociation équitable, Conditions de travail décentes.

Charbon:

Le Groupe LBP AM engage les entreprises ayant formalisées un plan de sortie du charbon thermique mais qui n'est pas aligné avec les recommandations scientifiques. L'objectif est de les inciter à revoir l'échéancier de leur plan. Le maintien du titre en portefeuille est décidé à l'issue de l'année civile.

Le Groupe LBP AM a mis en place une stratégie d'engagement spécifique pour les émetteurs disposant de plans de sortie du charbon jugés crédibles. Elle se fonde sur une analyse de la qualité et la crédibilité des plans de sortie du charbon de ces entreprises, notamment la qualité de la gouvernance, la robustesse de la trajectoire de sortie et des engagements climatiques de l'entreprise, l'absence de lobbying en faveur du charbon thermique ainsi que la présence de garanties minimums sur la transition juste. A l'issue de l'analyse 3 options sont possibles:

1. Avis favorable: Si le plan est jugé crédible, la société déroge à l'exclusion pour l'année en cours et fait l'objet d'un suivi annuel pour veiller à la bonne exécution de la stratégie avec possibilité de révision de l'avis.
2. Avis neutre: Si le plan ne permet pas de statuer factuellement quant à sa crédibilité, la société **fait l'objet d'un engagement** afin de le clarifier et statuer au plus tard au 31/12 de l'année en cours sur la dérogation ou l'exclusion.

3. Avis défavorable: Si le plan met en évidence de mauvaises pratiques ou que **l'engagement n'a pas permis de statuer** factuellement et dans les délais impartis sur sa crédibilité, alors la société est exclue.

Say on Climate

De manière générale, les soutiens de LBP AM aux plans climats soumis au vote des actionnaires sont conditionnés par les éléments suivants: le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme; le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat; la rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés; le Conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans).

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

La politique «**pétrole et gaz**» exclue les entreprises dont 20% ou plus du chiffre d'affaires est issus des énergies non conventionnelles¹³³. Sont également exclus les entreprises qui n'ont pas la capacité d'effectuer leur transition énergétique d'ici 2030, dans la mesure où elles n'ont actuellement pas d'objectif de neutralité carbone des émissions de scope 1 et 2 ou pas d'objectif de réduction des émissions de GES de scope 3.

En complément de cette politique d'exclusion, le Groupe LBP AM renforce également sa politique de sélection via:

→ L'intégration d'une analyse qualitative: des objectifs de réduction des GES, de la transparence du plan de transition, de l'impact climatique des leviers (dépendance de la stratégie à la compensation carbone, arrêt du développement de nouvelles capacités de production fossiles, et la part et l'évolution des investissements dans les ressources bas carbone), de la gouvernance du plan de transition, aussi que de la cohérence et la faisabilité.

→ L'introduction d'une gradation de sélectivité en fonction des produits:

- Produits ISR: Intégration des dispositions spécifiques liées aux labels ISR nationaux (exclusions larges)
- Fonds ouverts crédit: exclusion dès 2025 de la dette classique de sociétés développant de «nouvelles capacités»

- Diligences sur les politiques fossiles des SGP pour la sélection de fonds et usage dans les Fonds de Fonds ISR.

La politique d'exclusion du **charbon thermique** mise en place par LBPAM vise une fin totale des investissements dans les sociétés minières ou de production d'électricité qui ne se sont pas engagées à éliminer le charbon thermique de leurs opérations d'ici à 2030 (pour les entreprises dont le siège social est situé dans un pays OCDE) et d'ici à 2040 (reste du monde).

Les émetteurs engagés dans des projets de développement liés au charbon thermique ou extension de projets existants sont systématiquement exclus.

D'autres critères d'exclusions varient en fonction des périmètres/secteurs concernés et sont dérogeables si l'entreprise a mis en place un plan de sorti crédible:

→ (Tout secteur) Entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction et la vente de charbon thermique / dans les activités de service liées directement (exploration et transport) ou indirectement (logistique, ingénierie, opérations...) au charbon thermique.

→ (Secteur Minier) Entreprises dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes par an.

→ (Secteur de l'Energie) Entreprises dont la puissance installée des centrales au charbon thermique dépasse 5GW. Entreprises dont la production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut, la capacité installée, excède 10% de leur mix énergétique.

133 Energies non conventionnelles: selon la définition extensive de ces ressources proposée par le comité scientifique de l'observatoire de la finance durable (pétrole et gaz de schiste, issus des sables bitumineux, pétrole extra-lourd, issues de ressources localisées en arctique selon la zone de l'Arctic Monitoring and Assessment Program, pétrole et gaz issu de ressources offshore très profond) plus extensive que la définition usuellement retenue par le secteur.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

→ Scénarios de référence: P1 et P2 du GIEC et Net Zéro by 2050 de l'IEA

→ Bases de données externes spécifiques (S&P Trucost Urgewald (bases GECEL et GOCEL); données publiées par les sociétés):

- Charbon: L'identification des entreprises exposées au charbon thermique est effectuée en utilisant une base de données de S&P Trucost pour identifier les entreprises générant des revenus à partir de cette ressource, puis la Global Coal Exit List de l'ONG allemande Urgewald qui permet d'identifier les sociétés minières ou productrices d'électricité impliquées dans des nouveaux projets d'expansion, et les sociétés de services générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique.

- Pétrole & Gaz: Les entreprises sont identifiées en utilisant les données fournies par S&P Trucost permettant d'identifier les sociétés en fonction du pourcentage de chiffre d'affaires généré à partir de l'extraction et/ou de la production d'énergies fossiles non conventionnelles. La liste Global Oil & Gas Exit List de l'ONG allemande Urgewald est utilisée pour identifier les sociétés développant de «nouvelles capacités».

→ Création de listes d'exclusions spécifiques pilotées via nos systèmes d'information interne

→ Politiques sectorielles du Groupe LBP AM s'inscrivant dans un cadre global de transition visant d'ici 2030, une allocation sectorielle 100% alignée sur une trajectoire de transition énergétique permettant d'atteindre l'objectif Net Zero d'ici 2050.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

→ GFANZ

→ IIGCC

→ NAZMi

→ CDP

→ CA 100+

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

La stratégie d'alignement de Groupama AM sur les objectifs de l'accord de Paris couvre la gestion assurantielle réalisée pour le Groupe Groupama, qui se caractérise par un horizon long terme et une approche cohérente avec un objectif d'alignement à horizon 2030. Concrètement, cet objectif implique que Groupama AM réduise de 50% l'intensité carbone des scopes 1 et 2 des portefeuilles assurantiers à horizon 2030, par rapport à 2021.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Groupama AM applique depuis 2019 à l'ensemble de ses investissements une politique charbon exigeante avec une stratégie de sortie des entreprises exposées au charbon thermique dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne et de l'OCDE d'ici 2030 et d'ici 2040 pour le reste du monde.

En outre, Groupama AM a mis en place en 2023 une politique généralisée de non-réinvestissement sur les énergies fossiles non conventionnelles.

Ces politiques s'appliquent à tous les instruments financiers individuels émis par les entreprises concernées ou permettant de s'y exposer. Ainsi, Groupama AM ne pourra pas investir dans une obligation durable émise par une entreprise visée par cette politique, sauf instruction contraire d'un client pour ses fonds dédiés et mandats.

Nos seuils sont régulièrement abaissés pour tendre vers une exposition nulle sur le charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et de l'UE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de sa politique d'engagement, Groupama AM met en place 3 typologies d'initiatives :

1. Le dialogue avec les entreprises qui comprend des rencontres régulières avec le management d'entreprises en portefeuille ou non, l'engagement individuel avec les entreprises ciblées et des échanges sur les projets de résolution présentés aux Assemblées générales;
2. Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale;

3. Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001.

Les thématiques de l'engagement et les objectifs précis sont définis en amont, dès l'entrée en dialogue. Il s'agit d'une démarche de long terme (3 ans minimum) qui doit aboutir aux réels progrès de la part des entreprises contactées, constatés dans le cadre d'un suivi régulier et d'une mesure d'impact via des indicateurs sélectionnés.

En 2023, Groupama AM a échangé avec chacune des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel pour faire le point sur les progrès réalisés, l'atteinte des objectifs fixés par l'engagement, mais aussi partager les difficultés des entreprises comme les bonnes pratiques constatées par Groupama AM chez d'autres entreprises.

Lorsque les échanges avec l'entreprise n'ont pas permis l'atteinte des objectifs fixés, Groupama AM peut décider de se désinvestir totalement ou partiellement de l'entreprise. Ce fut le cas en 2023 avec l'entreprise suédoise Fortnox AB. Cette société s'était engagée envers Groupama AM à définir et divulguer des indicateurs ESG précis sous 3 ans, sur des sujets touchant par exemple aux employés (heures de travail, accidentologie) ou à l'intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Face aux peu d'avancées concrètes, Groupama AM a pris la décision de désinvestir partiellement de la société pour tous les portefeuilles ouverts de la stratégie concernée (environ 7% des encours). Les objectifs à atteindre ont été renouvelés auprès de la nouvelle responsable ESG de l'entreprise début 2024.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Groupama AM met en œuvre une politique d'exclusion sur le charbon thermique et une politique de non-réinvestissement pour les énergies fossiles non conventionnelles.

Ces politiques s'appliquent à tous les instruments financiers individuels émis par les entreprises concernées ou permettant de s'y exposer. Ainsi, Groupama AM ne pourra pas investir dans une obligation durable émise par une entreprise visée par cette politique, sauf instruction contraire d'un client pour ses fonds dédiés et mandats.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Notre méthodologie interne environnementale repose sur 4 axes dont un pilier dédié aux enjeux climatiques évalué à travers plusieurs indicateurs dont l'intensité carbone, l'indicateur de température implicite, l'intégration d'un prix du carbone interne, l'utilisation des énergies renouvelables et l'intensité énergétique. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble des secteurs.

GAM fixe des objectifs de performance environnementale (liée à l'intensité carbone) sur une majorité des OPC labellisés ISR de sa gamme.

Concernant sa gestion assurantielle, Groupama AM a développé des catégories de capital naturel, qui classifient les émetteurs qui sont à risque face à la transition écologique au niveau de sa gestion assurantielle en s'appuyant sur trois indicateurs: intensité carbone, température et NEC (net contribution environmental).

Dans notre analyse environnementale qualitative, sous le pilier «Management des enjeux environnementaux», nous identifions si l'entreprise a fait certifier ses objectifs de réduction des émissions auprès de la SBTi. Nous valorisons cette approche afin de démontrer l'engagement et la crédibilité de la stratégie de l'entreprise.

Par ailleurs, la méthodologie de notre indicateur de température implicite (intégré dans notre scoring environnemental) prend en compte des références méthodologiques telles que la SBTi et ACT.

GAM appuie sa stratégie climatique sur le scénario Net Zero Emissions de l'AIE.

Pour nos politiques des énergies fossiles, nous nous appuyons sur les listes provenant d'Urgewald. Pour les données carbone, nous utilisons les données d'Iceberg DataLab.

Les politiques liées aux énergies fossiles sont suivies et validées dans le cadre du comité des Risques de Durabilité, qui se tient sur un pas trimestriel.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Le Groupe Groupama est membre de la NZAOA.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

En 2019, BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'est engagé à aligner progressivement ses investissements avec l'objectif de l'Accord de Paris. En 2021, la société a renforcé son engagement en signant l'initiative «Net Zero Asset Manager». Dans ce cadre, elle s'est engagé à travailler en partenariat avec ses clients afin de les encourager à :

- se fixer des objectifs de décarbonisation;
- fixer un objectif intermédiaire portant sur la proportion d'actifs sous gestion, incluse dans le périmètre des engagements climatiques d'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050;
- revoir l'objectif provisoire au moins tous les cinq ans, en vue d'augmenter la proportion d'actifs couverts jusqu'à atteindre 100 %.

La feuille de route «Net Zero» de BNPP AM, publiée en 2022, repose sur [10 engagements](#), dont entre autres :

- réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport aux données de référence de 2019;
- aligner les investissements avec l'objectif de neutralité carbone, en ciblant 60 % du périmètre d'investissement dans des entreprises ayant déjà atteint la neutralité carbone, alignées avec cet objectif ou en cours d'alignement d'ici 2030;
- achever totalement la sortie du charbon d'ici 2030 au sein de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde conformément à l'engagement du Groupe BNP Paribas ([voir le détail ici](#));
- augmenter les investissements thématiques dans les solutions environnementales et climatiques.

Ces engagements s'appuient sur le travail accompli par BNPP AM au cours des dernières années. La feuille de route «Net Zero» de BNPP AM couvre un périmètre initial de 50 % de ses actifs sous gestion. BNPP AM prévoit à la fois d'accroître la proportion de ses encours couverts par ses engagements et de renforcer ses objectifs pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Dans les énergies fossiles, la politique d'exclusion couvre le charbon thermique (activité minière et production d'électricité), les sociétés pétrolières et gazières impliquées dans le pétrole et le gaz non conventionnels, les sociétés de trading impliquées dans le pétrole et le gaz non conventionnels sont également couvertes ainsi que les entreprises liées aux ressources pétrolières et gazières situées dans les régions de l'Arctique et de l'Amazonie.

La problématique de la demande en énergie est adressée au travers de différentes politiques sans cibler un secteur en particulier. C'est le cas dans les engagements portant sur l'empreinte carbone des émetteurs où la consommation énergétique ainsi que la nature de cette énergie consommée sont prises en compte dans les émissions scope 2 des entreprises financées. C'est également le cas dans le modèle de notation ESG, où les enjeux liés à la consommation énergétique des entreprises financées ont un poids prépondérant en particulier pour les secteurs les plus carbo intensifs. Ceci les conduit à privilégier les entreprises les plus efficaces et les moins carbonées. Le modèle d'évaluation de l'alignement des entreprises avec les objectifs climatiques prend également en compte les enjeux liés à la consommation énergétique en exigeant des objectifs de réduction portant sur les émissions directes mais également celles liées aux achats énergétiques.

Dans le cadre de son [Rapport Sustainability de 2023](#), BNPP AM a publié des informations sur les progrès réalisés depuis la publication de sa feuille de route en fin 2022. Ainsi, en 2023, 4 % des actifs sous gestion du périmètre considéré avait atteint la neutralité carbone, 28 % (+7 points depuis 2019) était aligné et 15% était en cours d'alignement avec une trajectoire «net zero». La proportion de ses investissements dans les entreprises "non alignées" a été réduite à 45 % des actifs sous gestion (-15 points depuis 2019), se rapprochant de l'objectif intermédiaire de 40 % en 2030.

De plus, afin d'accroître les solutions en faveur des clients, BNPP AM a continué d'augmenter son offre de fonds thématiques environnementaux et climatiques au cours des dernières années. L'investisseur propose désormais 22 fonds, représentant 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

La politique de vote et d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investisseur responsable développée par BNPP AM.

La procédure d'escalade prévoit notamment, à travers la politique de vote, une sanction pour les entreprises qui ne répondent pas aux attentes de transparence et d'engagement en matière de climat fixées par BNPP AM, en s'opposant de manière systématique à certaines catégories de résolutions aux assemblées générales. Les détails sont disponibles dans la [politique de vote](#). Il y a également une stratégie d'escalade à travers le dépôt de résolutions d'actionnaire (par exemple sur le sujet du lobbying climatique) et à travers ses stratégies d'exclusion.

Dans la politique d'engagement, BNPP AM mène des engagements individuels sur ces sujets avec les entreprises et participe activement à des initiatives collaboratives comme [Climate Action 100+](#). En 2023, la société a conduit 185 engagements sur les sujets environnementaux en 2023.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

La [Stratégie Globale «Sustainability»](#) couvre toutes les classes d'actifs et les piliers de durabilité, dont l'intégration ESG, les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que le vote et l'engagement. L'exclusion d'une société peut arriver automatiquement dès qu'un seuil est franchi ou au terme d'un engagement qui n'aboutit pas. Les règles s'appliquent aux fonds ouverts européens et au mandats et fonds dédiés qui souhaitent y adhérer.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

BNPP AM a développé un cadre propriétaire pour mesurer l'alignement des investissements dans les entreprises, mise à disposition de nos gérants. Ce cadre propriétaire "triple A (NZ:AAA)", Net Zero Achieving, Aligned or Aligning (neutralité carbone atteinte, alignée ou en cours d'alignement avec «net zero»), permet de classer les entreprises par catégories en fonction de leur niveau d'alignement avec l'objectif «net zero». Pour les scénarios climatiques, la société se réfère à la méthodologie [CDP WWF](#). Les principaux fournisseurs de donnée sont CDP, SBTi, SDG Fundamentals développé en collaboration avec [Matter](#) (fintech spécialisée dans les données et l'analyse ESG) pour les ODD et Bloomberg pour la taxonomie.

BNPP AM publie les différents ratios d'investissement entre énergies fossiles et énergies bas carbone dans la déclaration sur les principales incidences négatives (PAI), le rapport de l'article 29 de la loi énergie-climat et dans le rapport climat.

Dans les portefeuilles suivis, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à son indice de référence ou univers, et son empreinte carbone inférieure à celui de son indice de référence ou univers. La société de gestion utilise également l'approche *Paris Aligned Benchmark* dans plusieurs stratégies d'investissement.

A ce stade la [stratégie Globale «Sustainability»](#) suffit pour piloter l'engagement. Les leviers de la stratégie incluent la politique d'exclusion, les scores ESG, le suivi de l'empreinte carbone et l'engagement. Nous n'excluons pas de mettre en place des règles plus précises au niveau des stratégies individuelles à l'avenir.

L'approche de la gestion des risques ESG s'inscrit dans un cadre de gouvernance à l'échelle de l'entreprise. Plusieurs comités, depuis le Comité Exécutif jusqu'au Comité Global Produits, en passant par le Comité de Durabilité sont en place pour encadrer l'intégration des risques ESG dans le processus d'investissement.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Association Française de la Gestion financière (AFG)

Climate Action 100+

Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) – 2005

The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) – 2002

Net Zero Asset Managers Initiatives (NZAM) – 2021

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) – 2017

Climate Bonds Initiative (CBI) – 2019

Voir la liste complète de tous nos partenariats et alliances ici: [Partenariats et alliances](#)

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Ofi Invest Asset Management a pris des engagements pour aligner ses investissements avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et soutenir la transition énergétique:

1. Politique d'exclusion:

- Arrêt du financement par la dette: fin des financements pour les entreprises impliquées dans les hydrocarbures non conventionnels et/ou dans des projets d'expansion et d'exploration.
- Pas d'investissements en actions dans des entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient de la production ou de l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels
- Pour le charbon seuil d'exclusion alignés avec le Label ISR V3

2. Suivi des réductions des émissions de CO₂ des OPCs: Réduction des émissions de GES pour ses fonds ouverts, avec des objectifs alignés sur l'Accord de Paris, à horizon 2030.

3. Suivi de la crédibilité de plan climat par une méthodologie propriétaire

4. Stratégie d'engagement dédié au climat

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Ofi Invest AM a défini des cibles intermédiaires pour réduire son exposition au secteur fossile:

1. **2025**: Exclusion des entreprises refusant de coopérer.

2. **2027**: Maintien des investissements si deux des trois critères suivants sont remplis:

- Arrêt des projets d'exploration/extraction pétrolière.
- Réduction des émissions de GES alignée avec la neutralité carbone à 2050.
- Au moins 30% des CAPEX alignés à la taxonomie.

3. **2040**: Sortie définitive des hydrocarbures non conventionnels.

Pour le **charbon thermique**, Ofi Invest AM s'engage à ne plus financer ces activités d'ici 2030, incluant:

- Entreprises avec des mines de charbon thermique.
- Nouveaux projets d'extraction minière et de génération d'énergie au charbon.
- Entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique est $\geq 5\%$.
- Entreprises avec plus de 10% de charbon thermique dans leur mix énergétique.

Pour plus de plus amples informations:

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique_petrole-et-gaz.pdf

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique_charbon.pdf

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Ofi Invest Asset Management met en œuvre une stratégie d'engagement pour atteindre ses objectifs climatiques. Voici les points clés:

1. Formes d'engagement:

- **Dialogue avec les entreprises**: Participation active à des groupes de travail pour soutenir la transition énergétique.

- **Intervention en assemblées générales**: Influence des décisions via des votes et des résolutions.

- **Engagements spécifiques**: 35 engagements individuels entre 2023 et 2024, notamment dans le secteur pétrole et gaz.

2. Processus d'escalade:

- **Mesures de premier niveau**: Intensification des efforts si les réponses initiales sont insatisfaisantes ou des mesures qui seront visibles publiquement.

- **Mesures de deuxième niveau**: Actions en assemblée générale ou vente des positions si aucune amélioration n'est constatée.

3. **Indicateurs de suivi de l'impact**: l'objectif est d'évaluer de manière factuelle des améliorations des pratiques des entreprises. On utilise un guide d'entretien et d'indicateurs spécifiques pour suivre les progrès. On retrouve des indicateurs comme: – Le fait d'avoir des objectifs certifiés par SBTi – La présence d'objectifs à court, moyen, long, terme dans sa stratégie climatique – Le % de scope 3 couvert par ces objectifs – Le % de Capex alignés à la taxonomie – Le % de CA consacré aux énergies renouvelables

Pour plus de plus amples informations :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-d-engagement_ofi-invest-asset-management.pdf

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

1. Charbon thermique :

- Exclusion des entreprises avec des mines de charbon thermique.
- Exclusion des nouveaux projets d'extraction minière et de génération d'énergie au charbon.
- Exclusion des entreprises dont $\geq 5\%$ du chiffre d'affaires provient du charbon thermique.
- Exclusion des entreprises avec $> 10\%$ de charbon thermique dans leur mix énergétique.
- Exclusion des entreprises avec des centrales électriques au charbon > 5 GW.

2. Pétrole et gaz :

- Arrêt du financement par la dette pour les hydrocarbures non conventionnels.
- Pas d'investissements en actions dans des entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires provient de la production ou de l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels

3. **Méthodologies :** Utilisation de sources comme Urgewald et MSCI pour identifier les entreprises à exclure. Politique revue annuellement.

4. **Périmètre d'application :** S'applique aux OPC ouverts gérés par Ofi Invest AM ou OFI Invest Lux, sauf avis contraire des investisseurs ou partenaires.

5. **Exceptions :** Possibilité d'exceptions pour encourager la transition vers des énergies bas carbone, comme les Green Bonds avec une opinion positive.

Pour plus de plus amples informations :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique_petrole-et-gaz.pdf

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique_charbon.pdf

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Méthodologie de suivi d'alignement d'Ofi Invest AM :

Ofi Invest AM s'est inspiré des meilleures pratiques identifiées au sein des coalitions Net Zero Alliance, notamment les objectifs de réductions pour les classes d'actifs actions et obligations d'entreprises privées.

→ Réduction de 22% à 32% d'ici 2025

→ Réduction de 49% à 65% d'ici 2030.

Objectif de -50% sur les scopes 1, 2 et 3.

Indicateurs utilisés : Taux de réduction des émissions par million d'euros investi.

Scénario choisi : Scénario GIEC 1,5 P2 pour évaluer les risques et opportunités liés à la transition vers une économie bas-carbone.

Bases de données : Utilisation de sources comme Urgewald, MSCI, et CDP.

Méthodologie de crédibilité des plans climat : Ofi Invest AM a mis en place une méthodologie en 2023 pour évaluer la fiabilité des plans climat des entreprises. Nous avons développé une mesure couvrant 8 000 émetteurs, basée sur une approche qualitative sectorielle et trois piliers principaux

Indicateurs climatique et stratégie d'investissement :

Le suivi de ces indicateurs climatiques est crucial pour la stratégie d'investissement d'Ofi Invest AM. Les entreprises qui ne respectent pas les critères de transition énergétique peuvent être exclues de l'univers d'investissement. Les décisions d'investissement sont fortement influencées par la capacité des entreprises à aligner leurs pratiques avec les objectifs climatiques.

Gouvernance : Ofi Invest AM a mis en place une gouvernance structurée pour assurer le suivi de ses politiques d'investissement responsables, notamment en matière climatique, à travers différents comités :

→ Comité finance responsable

→ Comités d'exclusion

→ Réunions de suivi de portefeuille

Certifications : Ofi Invest AM a participé aux groupes de travail sur l'adaptation de l'approche ACT au secteur financier pendant la phase de test. Ce qui a conduit à une évaluation et restitution de sa démarche climatique par des experts de l'institution.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Voici les alliances, coalitions et initiatives spécifiquement liées au climat auxquelles Ofi Invest Asset Management participe :

- PRI (Principles for Responsible Investment)
- TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)
- Observatoire de la finance durable
- CDP (Carbon Disclosure Project)
- IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change)
- Climate Action 100+
- ACT4Finance
- TNFD Taskforce on Nature-related Financial Disclosure
- Sustainable Blue Finance Initiative (UNEP FI)

C. ASSURANCES

Les acteurs de l'assurance disposent d'un positionnement particulier puisqu'ils portent des produits financiers de long terme permettant de considérer des horizons temporels plus directement alignés sur ceux des enjeux environnementaux. Leur potentiel de contribution au déploiement d'une finance qui intègre ces enjeux est donc important.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Le plan de transition climatique du groupe Crédit Agricole s'articule autour de trois axes complémentaires : accélérer le développement des énergies renouvelables, accompagner les transitions vers une économie bas-carbone et accélérer le désengagement des énergies fossiles. Fort de ses travaux sur les trajectoires de décarbonation des portefeuilles de chacun de ses grands métiers (financements, investissement – gestion d'actifs et assurance) et sur son empreinte de fonctionnement, c'est **tout un collectif qui se mobilise depuis plus de vingt ans** pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone 2050.

Membre de la Net Zero Asset Owner Alliance depuis 2021, Crédit Agricole Assurances, acteur engagé dans la transition de ses portefeuilles d'investissement, prend un nouvel engagement à horizon 2030 : réduire de 50% l'empreinte carbone (en équivalent tonnes de CO₂ par million d'euros investis) de ses portefeuilles d'investissement coté en actions et obligations corporate et immobilier détenu en direct d'ici fin 2029 par rapport à fin 2019.

Ce nouvel engagement s'inscrit dans la poursuite de la trajectoire de décarbonation des portefeuilles d'investissement de Crédit Agricole Assurances et des objectifs fixés précédemment à horizon 2025, à savoir :

- Réduire de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement coté en actions et obligations corporate par rapport à 2019.
- Augmenter ses investissements dans les énergies renouvelables pour contribuer à l'installation d'une capacité de production de 14 GW (sur une base de détention à 100%), soit la consommation moyenne en énergie de 5 millions de foyers français par an.
- Engager un dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille parmi les plus émettrices.

Politique sur les énergies fossiles

Concernant les énergies fossiles, Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique d'exclusion progressive du charbon thermique. Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus investir dans le développement de nouvelles capacités charbon et à se désengager complètement du charbon d'ici 2030.

De plus, en alignement avec la note de position de la NZAOA sur le secteur du pétrole et du gaz, Crédit Agricole Assurances s'engage à ne plus investir dans de nouvelles infrastructures de pétrole et de gaz et à inciter les acteurs du secteur à se fixer des objectifs de décarbonation compatibles avec les scénarios 1,5°C.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Il existe des politiques sectorielles au sein du groupe Crédit Agricole. Sur le volet investissement, Crédit Agricole Assurances a fixé des orientations stratégiques concernant le charbon, le pétrole et gaz et toutes les formes d'énergies renouvelables.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Crédit Agricole Assurances met en œuvre sa stratégie climatique à travers une politique d'engagement active auprès des entreprises de son portefeuille. Crédit Agricole Assurances dispose d'une politique de vote et d'engagement formalisée.

Cela se traduit par un dialogue régulier avec les dirigeants, l'exercice des droits de vote en assemblées générales, et la définition d'objectifs de progrès à atteindre par les entreprises.

En cas de non-réponse ou d'insuffisance des progrès, Crédit Agricole Assurances peut mettre en œuvre un processus d'escalade, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'investissement.

Crédit Agricole Assurances suit l'impact de son engagement à travers des indicateurs clés, comme le taux de votes d'opposition, le nombre d'entreprises engagées, ou l'évolution des performances ESG des participations.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Exclusions mises en place

Outre l'exclusion progressive du charbon, Crédit Agricole Assurances a également mis en place des exclusions sur les entreprises les plus exposées aux hydrocarbures non conventionnels, ainsi que sur celles impliquées dans des controverses ESG majeures.

Critères et méthodologies

Ces exclusions reposent sur des seuils de chiffre d'affaires liés à ces activités, ainsi que sur une analyse approfondie des pratiques ESG des entreprises.

Périmètre des exclusions

Ces règles d'exclusion s'appliquent à l'ensemble des actifs financiers détenus par Crédit Agricole Assurances, que ce soit en gestion directe ou en gestion déléguée.

Exceptions

Des exceptions peuvent être envisagées dans certains cas, lorsque l'entreprise démontre des progrès significatifs dans sa transition.

5. OUTILS

Méthodologies de suivi climat

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur plusieurs méthodologies pour suivre l'alignement climatique de ses portefeuilles :

- L'intensité carbone des portefeuilles (scopes 1, 2 et 3 amont),
- Indicateur de température (alignement avec l'Accord de Paris)
- Analyse du mix énergétique : la part des énergies renouvelables, l'exposition aux énergies fossiles.

Scénarios et data providers

Le groupe s'appuie notamment sur les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie, ainsi que sur les données fournies par sa principale société de gestion d'actifs Amundi, Iceberg Data Lab et d'autres data providers spécialisés.

Ces indicateurs climatiques sont pleinement intégrés dans le processus décisionnel d'investissement de Crédit Agricole Assurances, à travers un cadre de gouvernance dédié.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Crédit Agricole Assurances fait partie de plusieurs initiatives et alliances climat de référence, comme :

- Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)
- Principles for Responsible Investment (PRI)
- Principles for Sustainable Insurance (PSI)
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) au niveau Groupe Crédit Agricole
- PCAF au niveau Groupe Crédit Agricole
- FIT
- TNFD au niveau groupe Crédit Agricole (early adopter)

Crédit Agricole Assurances collabore également étroitement avec des organismes comme l'ACPR, France Assureurs et la Place de Paris sur ces enjeux.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

La contribution aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat est le point de départ de la stratégie climat volontariste déployée depuis 2020 lorsque MAIF a pris comme engagement d'aligner, d'ici 2030, son portefeuille d'investissements sur une trajectoire au plus proche de +1,5° C.

MAIF n'a pas attendu la réglementation pour définir son ambition en matière climatique. Elle s'appuie principalement sur le cadre international que constitue l'Accord de Paris sur le climat ainsi que sur les recommandations des experts scientifiques. La stratégie climat constitue également un axe de déploiement important de la mission de l'entreprise, en particulier sur l'objectif de contribution à la transition écologique. La réglementation constitue pour MAIF un levier d'accélération de prise en considération des enjeux climatiques et un accélérateur en matière de transparence sur sa démarche.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Politique fossile

→ *Politique d'exclusion appliquée à la gestion en direct, sur le flux et sur le stock, ainsi que sur les fonds dédiés:*

- charbon thermique (y compris production d'électricité à partir du charbon),
- pétrole et gaz (non-conventionnel) upstream (i.e. pétrole et gaz de schiste, pétrole issu des sables bitumineux, forage en eau très profondes, forage en Arctique),
- pétrole (conventionnel) upstream + midstream (y compris production d'électricité à partir de pétrole).
- Les seuils d'exclusion appliqués se situent, selon le combustible, entre 0 et 10%.

→ *Politique appliquée aux fonds ouverts:*

- Analyse systématique des politiques fossiles des sociétés de gestion et des fonds d'investissements (questionnaire préinvestissement puis annuel)
- Analyse de l'exposition des fonds aux activités fossiles

→ *Pour l'ensemble de la gestion déléguée*

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, pas de nouveaux investissements dans les sociétés de gestion qui n'ont pas défini d'horizon de sortie du charbon thermique

→ *Pour l'ensemble du portefeuille (gestion directe et gestion déléguée)*

- L'arrêt du financement de nouveaux projets de pétrole et de gaz d'ici 2030;
- La sortie du charbon thermique et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030;
- La sortie de l'industrie pétrolière d'ici 2040.

Financement de la transition énergétique

Les investissements et projets écoresponsables participant à la transition énergétique et écologique constituent la «part verte» des actifs financiers selon la définition interne du groupe MAIF, se basant sur le référentiel du label français Greenfin.

MAIF considère que seuls les projets exclusivement dédiés aux activités concourant à la transition énergétique et écologique, les immeubles labellisés depuis moins de cinq ans ou les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ces activités, peuvent être comptabilisés dans la part verte de ses investissements financiers.

N.B. Le périmètre du référentiel Greenfin est plus large que le seul financement des énergies renouvelables. Il comprend notamment: la production d'ENR (solaire, éolien, hydro, bioénergie) et leur distribution, les bâtiments verts, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, les transports bas-carbone, l'agriculture et les forêts durables.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

MAIF applique une démarche d'engagement pragmatique en instaurant un dialogue ciblé avec ses sociétés de gestion partenaires et des entreprises dans lesquelles elle investit.

Engagement auprès des entreprises

S'agissant des entreprises engagées, sont ciblées celles dont les trajectoires de décarbonation de long terme ne sont pas alignées avec les engagements pris par le groupe MAIF. Ces échanges sont une opportunité de sensibiliser les entreprises aux enjeux de transition juste et durable, nécessaire afin de contenir la hausse de la température mondiale au plus proche de +1,5° C. Ces engagements sont réalisés aussi bien de manière bilatérale entre MAIF et l'entreprise cible qu'à travers les coalitions d'investisseurs dont MAIF fait partie (CA100+, FIR).

Les entreprises conservant une exposition résiduelle au charbon thermique font l'objet d'un engagement spécifique afin de s'assurer que celles-ci mettent en œuvre leur plan de sortie du charbon d'ici 2030 au plus tard. Depuis le 1er janvier 2024, les entreprises conservant une exposition au charbon thermique (dans le respect des seuils d'exclusion définies plus haut) et n'ayant pas adopté de plan de sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 ne sont plus éligibles à de nouveaux investissements.

Engagement auprès des sociétés de gestion

En 2023, MAIF a poursuivi son engagement en faveur du climat en lançant une campagne de dialogue à destination de ses partenaires sociétés de gestion sur la fin du financement des acteurs du secteur du charbon. Depuis le 1er janvier 2024, les sociétés de gestion qui n'ont pas défini de stratégie de sortie du charbon thermique ne sont plus éligibles à de nouveaux investissements. Cela ne marque pas pour autant la fin de la campagne qui se poursuit en 2024 auprès des sociétés de gestion n'ayant pas encore pris d'engagement de sortie du charbon thermique.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Gestion directe et fonds dédiés:

MAIF exclut les activités montrant un impact significativement négatif sur la vie humaine ou l'environnement des investissements en direct de ses actifs financiers.

Exclusions sectorielle appliquées aux entreprises; applicable à la gestion directe et aux fonds dédiés:

- Les entreprises minières qui produisent du charbon;
- Les entreprises qui développent de nouveaux projets de mines, centrales, et infrastructures de charbon thermique;
- Les entreprises dont plus de 10 % de la production d'électricité est réalisée à partir du charbon;
- Les entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à 5 GW;
- Les entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires grâce au charbon thermique.
- Les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel;

→ Les entreprises produisant des énergies fossiles non conventionnelles au-delà d'un seuil de 5% de leur production (sont concernés la production de pétrole et gaz de schiste, de pétrole issu de sables bitumineux, le forage en Arctique, le forage en eaux très profondes, l'extraction de pétrole extra-lourd ou l'exploitation du gaz de houille);

→ Les entreprises de l'industrie pétrolière au-delà d'un seuil de 5% du chiffre d'affaires (sont concernés la production de pétrole et les équipements associés, le raffinage, le transport de pétrole et la production d'électricité à partir de pétrole).

Cette politique d'exclusion s'est matérialisée par la cession de tous les émetteurs détenus en direct qui ne respectaient pas les seuils définis dans notre politique, entre 2019 et 2022.

Exceptions

MAIF ne déroge pas à ces règles d'exclusions, qui s'appliquent au flux et au stock. Elle, n'investit pas dans des filiales de sociétés exclues ni des émissions durables (Green Bond, Sustainability-Linked Bonds, ...) de sociétés exclues.

Fonds ouverts

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie climat lors de l'étude d'un fonds ouvert, une analyse préinvestissement de la politique d'exclusion du fonds et de son exposition aux énergies fossiles peut conduire à renoncer à l'investissement s'il est fait état d'écarts trop important avec la politique d'exclusion de MAIF.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le déploiement de la stratégie climat appliquée aux investissements est suivi grâce à différents indicateurs: **mesure du réchauffement induit par les investissements, empreinte carbone, part verte des investissements**. Ces indicateurs complémentaires permettent d'évaluer différents aspects de la performance climatique du portefeuille.

La **mesure du réchauffement climatique induit par les investissements** telle que calculée par **S&P Trucost** répond de la méthodologie suivante: comparaison de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ passées ainsi que les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) annoncées par chaque entreprise en portefeuille, avec les réductions attendues d'ici 2030 par les scénarios de limitation du réchauffement climatique sous 1,75 ° C, 2 ° C et 3 ° C présentés par le GIEC et l'AIE. Les résultats de chaque entreprise sont ensuite agrégés au niveau du portefeuille d'investissements de MAIF.

Cet indicateur prospectif, prenant en compte les trajectoires annoncées des contreparties, est complémentaire avec l'indicateur **d'empreinte carbone** (scope 1 + 2 + 3 amont), qui permet de mesurer les émissions de gaz à effet de serre auxquelles ont contribué les investissements de MAIF VIE. La **part verte** est un indicateur spécifique au groupe MAIF (dont le calcul repose sur le référentiel du label Greenfin) permettant d'ajouter à la mesure de l'atténuation du changement climatique une dimension de contribution à la transition énergétique et écologique.

Le pendant de la part verte est la **part fossile** évaluée par **Carbon4 Finance**. Cette part correspond à l'exposition de MAIF aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (en considérant l'intégralité de l'investissement de MAIF dans les entreprises concernées). Un indicateur plus précis permettant de ne prendre en considération que la part du chiffre d'affaires de ces entreprises effectivement liée à l'extraction, la production de combustibles fossiles ou la production d'énergie à partir de combustibles fossiles est aussi calculé : la **part brune**.

Ces indicateurs climatiques s'inscrivent dans une panoplie plus large d'indicateurs permettant aux analystes en finance durable d'intégrer les risques de durabilité dans la démarche d'investissement responsable de MAIF. Celle-ci est déployée à travers 3 stratégies dédiées aux enjeux du développement durable : la stratégie climat, la stratégie biodiversité et la stratégie sociale. Cette démarche est inscrite dans les politiques d'investissement, et est validée chaque année par la direction générale et les conseils d'administration des sociétés du groupe MAIF, après présentation au comité des risques d'audit et des comptes.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Cette stratégie Climat volontaire s'est vue renforcée par l'adhésion du groupe MAIF à la Net Zero Asset Owner Alliance en octobre 2021. De plus, MAIF nourrit sa stratégie climat de ses dialogues et échanges avec ses pairs au sein des PRI ou encore du FIR. Enfin, son implication dans le CA100+ permet à MAIF de s'inscrire dans une coalition d'investisseurs visant à inciter les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à mener des actions plus vertueuses pour la planète.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Membre de la NZAOA depuis 2022, Aéma Groupe et ses marques assureurs Macif, Abeille Assurances et Aésio se fixent une cible de réduction de l'intensité carbone de leurs investissements, avec un premier jalon à horizon 2030 :

→ **Réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles** d'obligations d'entreprises et d'actions cotées détenues en direct de 50 % d'ici à 2030. Cet objectif s'entend sur les émissions des scope 1,2 et 3 des entreprises des portefeuilles des assureurs du Groupe (éventuellement modélisées sur le Scope 3).

La période de référence commence au 31/12/2019 (ajustée en cas de difficulté de données).

Cet objectif couvre plus de 95 % des encours de tels titres détenus en direct ou en OPC dédiés par les assureurs du Groupe.

→ **Engager les 20 plus grands émetteurs de GES** de leurs portefeuilles d'investissements pour les inciter à réduire leur empreinte carbone.

→ **Pour les actifs immobiliers** détenus en direct par les assureurs du Groupe : atteindre un objectif de décarbonation NZ 1.5 degrés d'ici 2030 sur la base de la méthodologie CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Abeille Assurances a pris des engagements complémentaires :

→ en matière d'investissement : réaliser a minima 750m€ bruts d'investissements durables par an dont une partie importante est consacrée à la transition énergétique et aux financements des ENR

→ en matière d'engagements sur des sociétés de gestion gérant des Unités de Compte ou des OPC pour le compte du fonds général : Abeille Assurances a mis en place un programme d'engagement climatique avec la quasi intégralité des sociétés de gestion gérant des fonds ouverts ou des UC pour son compte

La prise en compte, lors des due diligence d'investissement, des facteurs climat et des investissements dans les énergies fossiles des OPC et des UC.

Ofi Invest AM, société de gestion du groupe AEMA, s'est fixé un objectif compatible des baisses d'émissions de CO₂ sur les trois scopes pour ses OPCs directs (cf. détails dans le document LEC29).

Politiques et objectifs relatifs aux énergies fossiles :

→ **Charbon** : Aéma Groupe et ses marques Abeille Assurances, Aésio, Macif et Ofi Invest AM ont mis en place une politique de sortie du charbon à horizon 2030 toute géographie confondue, se plaçant ainsi en position de leader sur le sujet selon Reclaim Finance ([Coal policy tracker](#)). Abeille Assurances, Macif et Aésio ne financent plus le charbon thermique et ont abaissé leurs seuils d'exclusion en 2022 (>2 GW de capacité installée, >10% de CA pour Abeille Assurances¹³⁴, >5 GW de capacité installée, >20% de CA pour Macif¹³⁵ et Aésio). Ofi Invest AM a aligné sa politique charbon avec les préconisations du Label ISR V3, c'est-à-dire un seuil à 5% du CA.

→ **Hydrocarbures** : Aéma Groupe et ses entités assurantielles ont mis en place une politique d'arrêt des nouveaux investissements dans les hydrocarbures non conventionnels (seuil à 5% de CA), et dans des développeurs de nouveaux projets d'exploitation ou de productions d'hydrocarbures conventionnels, conformément aux recommandations de l'AIE pour suivre une trajectoire +1,5 °C.¹³⁶

Sur le périmètre de la gestion d'actif :

→ Ofi Invest AM arrête dans ses OPCs ouverts le financement via la détention et l'achat de toute dette obligataire des entreprises impliquées dans la production et l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels et / ou dans des projets d'expansion d'exploration

→ Pour les détentions en actions, Ofi Invest cible des entreprises qui font l'objet d'un engagement en vue d'évaluer, d'accélérer et de soutenir leur démarche de transition. Ces détentions en actions constitueront le meilleur levier pour accompagner les émetteurs dans cette démarche, de même que votes et dépôt de résolutions d'actionnaires.

→ Ofi Invest AM s'engage à sortir définitivement des hydrocarbures non conventionnels d'ici à 2040

134 <https://www.abeille-assurances.fr/documents/abeille/pdf/entreprise/engagements/strategie-investissement-charbon-Abeille-Assurances.pdf>

135 https://www.macif.fr/files/live/sites/maciffr/files/maciffr/LeGroupe/Panoramadugroupe/Publications/2020/Strategie_de_sortie_et_d_exclusion_totale_du_charbon.pdf

136 <https://www.abeille-assurances.fr/documents/abeille/pdf/entreprise/engagements/strategie-hydrocarbures-abeille-assurances-2022.pdf>

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Côté énergies fossiles, Aéma Groupe et ses marques s'appuient sur les définitions retenues par Urgewald, dans ses listes GCEL (Global Coal Exit List) et GOGEL (Global Oil & Gas Exit List). La définition des hydrocarbures non conventionnels est précisée dans la [stratégie pétrole et gaz des marques Abeille Assurances, Macif et Aésio](#). Il s'agit des pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique, gaz de schiste, pétroles extra lourds, méthane de couche, hydrocarbures issus de forages ultra profonds et hydrocarbures issus de forages situés dans la zone Arctique (définition de la liste GOGEL).

Aéma Groupe et ses marques d'assurance n'ont pas, à date, défini de nomenclature précise de solutions bas carbone, mais se fondent sur les standards internationaux reconnus en la matière tels que la Taxonomie de l'Union européenne, les principes et ligne directrices de l'ICMA sur les projets éligibles à des financements sous format d'obligations vertes; les marques d'assurances du groupe se sont fixé une cible intermédiaire pour les producteurs d'énergies fossiles conventionnelles.

Aéma et ses marques d'assurances ont mis en place une stratégie d'exclusion graduelle des émetteurs développant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation de champs pétro gaziers. Depuis juillet 2022, les émetteurs du secteur pétro-gaziers sont classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (CAPEX) considérée comme en dépassement par rapport au scénario Net Zero de l'AIE.

→ Les émetteurs appartenant aux deux premiers terciles de ce classement sont exclus de l'univers d'investissement à compter du 1er juillet 2022;

→ Les émetteurs appartenant au dernier tercile de ce classement font l'objet d'une démarche d'engagement. A l'issue de cet engagement, et au plus tard en 2025, les émetteurs n'ayant pas démontré la tangibilité de leur démarche de transition énergétique seront exclus de l'univers d'investissement.

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT¹³⁷

Nous menons en partenariat avec Ofi Invest AM une stratégie d'engagement auprès des 20 entreprises de notre portefeuille les plus émissives en gaz à effet de serre. Cette politique est structurée autour de plusieurs piliers: des échanges écrits, des dialogues, et des mesures d'escalade.

Sont également engagées les entreprises actives dans le secteur du pétrole et le gaz à titre individuel ou avec d'autres assureurs investisseurs.

Les cibles prioritaires de l'engagement sont les émetteurs présentant des dépenses en CAPEX en dépassement par rapport au scénario Net Zéro de l'AIE, et appartenant au dernier tercile du classement. Cet engagement s'applique aux actifs détenus en direct par les marques d'assurances du Groupe. Pour être maintenus au sein de l'univers d'investissement des entités, les émetteurs engagés doivent mettre en œuvre une démarche de transition énergétique. Celle-ci est évaluée par Ofi Invest AM. Une évaluation des résultats de l'engagement sera effectuée en 2025. A cette date, Les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Ofi Invest AM ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de transition seront exclus de l'univers d'investissement.

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

Stratégie d'exclusion charbon:

Les entités excluent tout nouvel investissement dans les entreprises suivantes:

Développeurs charbon: Entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique, de génération d'énergie impliquant l'utilisation du charbon thermique ou de développeurs d'infrastructures de charbon quelle que soit leur taille;

Abeille Assurances¹³⁸, Macif et Ofi Invest excluent tout nouvel investissement dans les entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon dépasse 5 GW (2 GW pour Abeille Assurances) et les entreprises actives dans les mines de charbon à partir du 1er euro de chiffre d'affaires;

Ofi Invest AM, Abeilles Assurances et Macif excluent tout nouvel investissement dans les entreprises dépassant un seuil provenant (5 % pour OFI Invest AM, 10% pour Abeille Assurances, 20% pour Macif) de revenus provenant de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir de charbon pour les énergéticiens; à défaut le pourcentage des capacités installées.

Macif et Abeille Assurances excluent tout nouvel investissement dans les entreprises dont 20 % ou + des revenus (10% ou + pour Abeille Assurance) proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir de charbon pour les énergéticiens; à défaut le pourcentage des capacités installées.

¹³⁷ https://www.macif.fr/files/live/sites/maciffr/files/maciffr/LeGroupe/Panoramadugroupe/Publications/2022/Politique_Petrole_Gaz_MACIF_%202022%2006%2030.pdf

¹³⁸ <https://www.abeille-assurances.fr/documents/abeille/pdf/entreprise/engagements/strategie-hydrocarbures-abeille-assurances-2022.pdf>

Aéma Groupe et ses marques Abeille Assurances, Macif, Aésio et Ofi Invest AM s'engagent à sortir de l'ensemble de ses positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard quelle que soit la zone géographique et la classe d'actifs. La stratégie de sortie et d'exclusion du charbon thermique en 2030 es entités est mise en œuvre par délégation de gestion à Ofi Invest AM.

Stratégie d'exclusion pétrole et gaz:

Depuis le 1er juillet 2022, les entités excluent tout nouvel investissement dans les entreprises:

- Dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile;
- Dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels;
- Ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique, après le 1er juillet 2024.

Tout émetteur répondant à l'un d'eux fera l'objet d'une exclusion.

A compter du 1er janvier 2030, les entités s'engagent à exclure tout nouvel investissement sur les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels. Toutefois, afin d'encourager les efforts d'atténuation mis en œuvre par ces émetteurs, les entités se réservent le droit d'investir:

- Sur d'éventuels Green Bonds émis par des entreprises exclues de leurs univers d'investissement, sous réserve que ceux-ci aient fait l'objet d'une Second Party Opinion attestant de leur caractère durable ainsi que d'un avis positif de notre société de gestion (Ofi Invest Asset Management);
- Sur d'éventuelles émissions de dettes de filiales ou joint-ventures de ces émetteurs, pourvu qu'elles soient entièrement dédiées à la production d'énergies renouvelables.

La stratégie d'engagement s'applique aux actifs détenus en direct par les entités assurantielles du Groupe concernées par cette stratégie.

Pour la société de gestion Ofi Invest AM, une différenciation est réalisée entre actions et obligations, comme suit:

- Dans sa gestion obligataire, Ofi Invest AM exclut les investissements sur des émetteurs du secteur impliqués dans la production et l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels et / ou dans des projets d'expansion («brownfield») ou d'exploration («greenfield»)¹³⁹.
- Dans sa gestion en actions, Ofi Invest AM exclut tout nouvel investissement sur des émetteurs privés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production et à l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels¹⁴⁰. Cette exclusion s'applique à tout achat de titre en actions des portefeuilles gérés en propre par Ofi Invest AM.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Concernant les méthodologies utilisées, nous nous fondons sur les recommandations du Target Setting protocole de la NZAOA (I TSP 4).

S'agissant de l'alignement climatique des portefeuilles, nous suivons l'empreinte carbone des portefeuilles. Parmi les indicateurs clé figurent l'agrégation des empreintes carbones absolues des entreprises, et leurs empreintes par M€ de valeur d'entreprise (Empreinte / EVIC) et l'alignement du portefeuille immobilier en cohérence avec la méthodologie CRREM.

Parmi les autres indicateurs suivis figurent l'exposition résiduelle des portefeuilles aux énergies fossiles, les volume des financements «verts» et «durables» et, la part des dépenses d'investissement en capital (CAPEX des émetteurs du secteur pétro-gazier).

S'agissant des OPC et FIA, les indicateurs suivis sont notamment la présence d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone ou de l'intensité carbone, l'exposition aux énergies, ou d'alignement à la taxonomie. Les indicateurs ESG suivis font l'objet de reportings spécifiques transmis périodiquement aux mandants et examinés dans les comités de gestion.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

Aéma Groupe et ses marques Macif, Abeille Assurances et Aésio sont membres de la NZAOA.

139 Cette exclusion est effectuée à partir de la Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald

140 Cette exclusion est effectuée à partir des données du fournisseur MSCI

1. POLITIQUE GÉNÉRALE

En tant qu'assureur, BPCE Assurances est engagé depuis plusieurs années sur les enjeux de durabilité et s'attache à intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion de ses investissements.

Conformément aux objectifs de l'accords de Paris, BPCE Assurances s'est engagé à aligner son portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température de 2 degrés à fin 2024 et, sur cette base, a mis en place des politiques sectorielles relatives aux énergies fossiles, dont la combustion est responsable de la majorité des émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, BPCE Assurances finance de manière croissante des solutions bas carbone répondant aux besoins des générations actuelles et futures, dans un monde en perpétuelle évolution face aux enjeux climatiques. En particulier, elle s'est fixé un objectif d'alignement de son portefeuille d'actifs sur une trajectoire +2°C d'ici 2024 et à allouer *a minima* 15% de ses investissements annuels dans des actifs verts, favorisant la transition écologique.

2. COMMODITÉS CONCERNÉES ET PÉRIMÈTRE

Commodités concernées

- Pétrole & Gaz conventionnel et non-conventionnel ou à fort impact environnemental,
- Charbon thermique

Périmètre d'application

Depuis 2024, les politique d'exclusion du pétrole, du gaz et du charbon s'appliquent à toutes les classes d'actif du fonds général, qu'elles soient gérées en direct, par le biais de mandats ou de fonds dédiés, ou via des fonds ouverts ainsi qu'au périmètre des unités de compte (UC).

3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

BPCE Assurances structure sa démarche d'engagement selon 3 types d'actions différentes:

1. Engagement direct avec des entreprises ou des gestionnaires d'actifs
2. Engagement par l'intermédiaire des gestionnaires d'actifs responsables de la gestion des mandats et fonds dédiés
3. Engagement collectif via des initiatives de places (Climate Action 100+ notamment)

4. STRATÉGIE D'EXCLUSION

La stratégie ESG de BPCE Assurances concernant les énergies fossiles s'appuie sur une approche globale dont l'exclusion constitue un angle spécifique. Ces exclusions visent à réduire la dépendance de l'économie à ces ressources tout en soutenant activement la transition vers des énergies plus durables. Cette démarche inclut l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans toutes les décisions d'investissement, visant ainsi à promouvoir des technologies et des pratiques plus écologiques. Par cette approche équilibrée, BPCE Assurances vise non seulement à atténuer les impacts du changement climatique, mais aussi à générer une valeur durable pour ses assurés et la société dans son ensemble.

Pétrole et gaz

Sur les nouveaux investissements, la stratégie de BPCE Assurances comporte deux volets complémentaires:

1. **Production non-conventionnelle ou à fort impact environnemental**: Exclusion de tout nouvel investissement dans des sociétés qui réalisent plus de 10% de leur production par le biais de techniques non-conventionnelles et/ou à fort impact environnemental. Sont concernées celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquide et gaz étanches) ou qui reposent sur des forages offshores ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumeux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.
2. **Exploration et développement de nouveaux projets (*upstream*)**: BPCE Assurances s'est engagée à cesser tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur tant qu'elles développent de nouveaux projets d'exploration ou de mise en production de nouveaux champs pétroliers et/ou gaziers conventionnels ou non-conventionnels.

Concernant les expositions en stock, un plan de sortie pour les entreprises qui ne respecteraient pas cette politique à horizon 2030 vient compléter ce dispositif

Charbon thermique

BPCE Assurances a mis en place une politique sectorielle sur la production et l'usage de charbon thermique et exclut les entreprises qui ne respecteraient pas les trois critères cumulatifs suivants:

1. Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique inférieur à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise
2. Pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (>300 MW de puissance)
3. Existence d'un plan de transition aligné sur le calendrier de sortie lié à la zone géographique (OCDE 2030 / hors OCDE 2040) avec des objectifs quantifiés de réduction

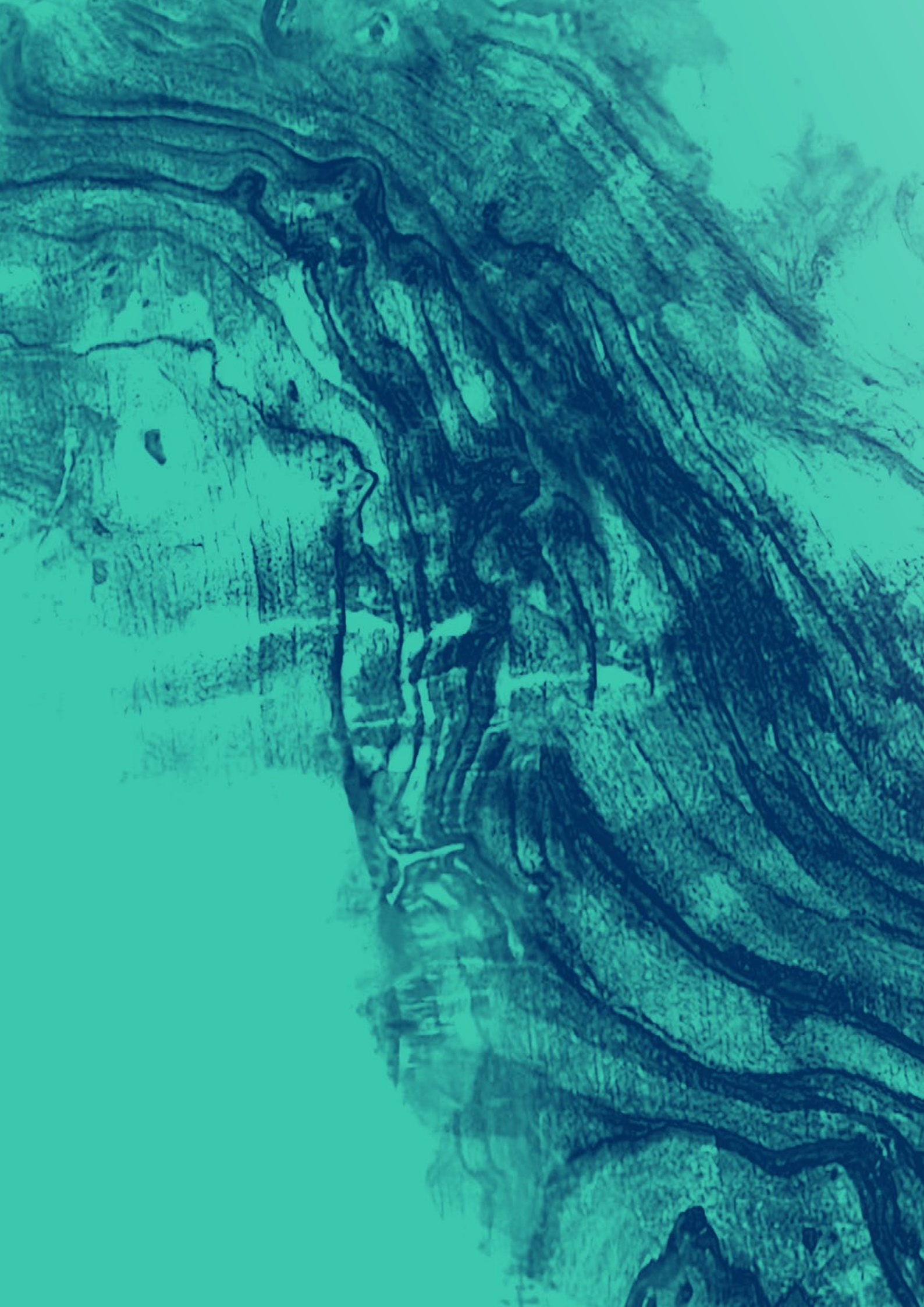
En cas d'absence de plan de transition, les critères d'exclusion sont significativement renforcés.

5. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

BPCE Assurances capitalise sur différents outils et sources de données provenant de plusieurs fournisseurs externes, reconnus sur le marché.

6. ALLIANCES ET PARTENARIATS

- Membre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- Membre de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA)
- Adhésion à l'initiative Climate action 100+



CONCLUSION

Dans un scénario où les actions engagées par les Etats et les acteurs privés ne progresseraient pas, la trajectoire spontanée de réchauffement climatique conduirait bien au-delà des objectifs fixés dans le cadre de l'accord de Paris et aurait des conséquences dramatiques pour la stabilité de nos sociétés.

Les scénarios climatiques étudiés soulignent que le chemin est étroit pour une transition vers un modèle énergétique durable qui limite le réchauffement climatique à 1.5°C. Les données présentées mettent en évidence la nécessité d'augmenter considérablement les investissements dans les énergies bas carbone pour réduire drastiquement ceux dans les énergies fossiles dès maintenant.

Le panorama des stratégies et actions climatiques dressées dans cette étude montre que la Place de Paris est pionnière dans la transition climatique. Ce panorama montre que les acteurs de la Place de Paris travaillent activement à la mise en œuvre de leurs engagements avec des méthodologies et des stratégies robustes. Accélérer cette dynamique permettra une diffusion plus rapide de ces bonnes pratiques à l'ensemble des acteurs de la Place et dans le monde.

L'Institut de la Finance Durable, ainsi que l'ensemble de ses membres, continuera ainsi à soutenir dans ce contexte toutes les initiatives internationales qui permettront de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et de financer la transition. La Place de Paris travaille ainsi activement à la mise en œuvre pratique de solutions financières visant à accompagner la décarbonation du système économique.

DISCLAIMERS

L'IFD est une branche de Paris Europlace. Il mène des travaux de recherche dans le but de promouvoir les bonnes pratiques dédiées à la finance verte et durable au service de la place financière de Paris. Ces travaux n'ont pas la nature de conseils financiers, juridiques ou autres conseils professionnels et ne doivent pas être considérés comme tels. Rien dans le cadre des publications de l'IFD n'est destiné à remplacer, substituer ou modifier les exigences légales ou réglementaires existantes, y compris, sans s'y limiter, les devoirs des dirigeants et des administrateurs.

REMERCIEMENTS

Ces travaux ont été menés par l'Institut de la Finance Durable dans le cadre des travaux des chantiers climat en réponse à la demande de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, pour faire de la Place financière de Paris une référence dans la transition climatique.

Ce document a été produit dans le cadre du groupe de travail multi parties prenantes de l'IFD sur les trajectoires relatives aux énergies fossiles, présidé par Pierre Palmieri, directeur général délégué de la Société Générale et piloté par Nicolas Lancesseur, directeur climat et environnement et Vincent Burnand-Galpin, responsable financement de la transition écologique, de l'Institut de la Finance Durable sous la supervision de Cécile Goubet, directrice générale de l'Institut de la Finance Durable. La rédaction a été assurée par les équipes de l'IFD avec la contribution des équipes de la Société Générale dont en particulier Thomas Bobrie, Hacina Py, Olivier Picard et Hadjira Hamdaoui et plus largement les membres du groupe de travail.

L'Institut de la finance durable remercie l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur implication pendant cette année et demi de travaux, en particulier Karen Degouve (Fédération bancaire française), Ana Pires (Association française de gestion), Elena Canale et Clémence Heems (France Assureurs), ainsi qu'Elisabeth Bertin (EDF), Julie Miller (BNP Paribas), Nathanaël Neveu (MAIF), Céleste Grillet, Mickaël Margo et César Dugast (Carbone 4), Erica Bruna (CGDD), et Guillaume Bone et Antoine Pugliese (WWF).

L'Institut de la finance durable remercie les contributrices et contributeurs au panorama qui se sont prêtés à l'exercice de présenter la stratégie climat de leur institution financière de la manière, à la fois, la plus succincte et la complète possible.

L'Institut de la finance durable remercie les experts qui ont contribué aux travaux dont en particulier Inès Bouacida, Alexandra Deprez et Henri Waisman (Institut du développement durable et des relations internationales), Tanguy de Bienassis, Jérôme Hilaire et Nicholas Howarth (Agence International de l'Energie), Clément Payerols et Paul Champey (Banque de France et le Network for Greening the Financial), David Hostert, Ava Zekri et Julia Rault (Bloomberg) et Ploy Achakulwisut (membre du GIEC et du Stockholm Environment Institute), Inès Galichon, Emmanuel Julien et Sébastien Holl (Blunomy) et Lucie Pinson, Hélène Drouet ainsi que toute l'équipe (Reclaim Finance).

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

Directeur de la publication

Yves Perrier, Président de l'IFD

Rédacteurs

Ce document a été rédigé par l'équipe de l'Institut de la Finance Durable, Vincent Burnand, responsable financement de la transition écologique, avec l'appui de Cécile Goubet, directrice générale de l'IFD, Nicolas Lancesseur, directeur climat et environnement de l'IFD, et Chin Yuan Chong, chargée de mission finance durable.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

contact@ifd-paris.com





INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE